

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 03 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 septembre 2022, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire. L'intégralité de la séance a été filmée et reste disponible sur le site Internet de la Ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8 (7)
Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 26 (25)
Nombre de conseillers votants : 34 (32)

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Ingrid LAFON (jusqu'à l'adoption du procès verbal du 04 juillet 2022 inclus), Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Madame Anne LEPINE, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Ingrid LAFON (à compter du I.1), Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BERTEAU

Assistaient à la séance : L. ROUGER, M. REGIS, C. DESOUCHES, Z. ARGELIES, C. GALAND, E. BEYNEIX, C. CASTET.

Ordre du Jour

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

- I. **Administration générale** – Rapporteurs **Michaël DAVID, Monsieur le Maire, Laïla MERJOUÏ**
 1. Présentation du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Communication ;
 2. Mandat spécial pour la participation de quatre élus au 104^{ème} congrès des maires de France du 22 au 24 novembre 2022 ;
 3. Convention cadre d'objectifs et de moyens pour le Festival Toutes Latitudes 2022/2023 entre l'ELPC- Musiques de nuit et la ville de Cenon ;
 4. Convention cadre de partenariat entre la ville de Cenon et la Ville de Ouakam ;
 5. Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la ville de Cenon, la ville de Ouakam et le Centre d'Art Colombin ;
 6. Convention cadre de partenariat entre la Ville de Cenon et la Ville d'Arcos de Valdevez – Renouvellement ;
 7. Conventions de partenariat entre la Ville de Cenon et les Villes de Yalvaç et Inegöl en Turquie ;
 8. PIXEL – Principe de gratuité pour les usagers et encadrement des partenariats ;

- II. **Ressources Humaines – Rapporteur Dominique ASTIER**
 1. Actualisation du tableau des emplois permanents ;
 2. Régularisation du taux horaire global relatif aux prestations de l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) pour l'année 2022 ;
 3. Renouvellement du contrat d'un agent en contrat adulte relais ;

- III. **Administration Financière** – Rapporteur **Michaël DAVID**
 1. Création du Budget Annexe «Centre Aquatique du Loret » ;
 2. Décision Modificative N°3 en Section d'Investissement et en Section de Fonctionnement pour le Budget Principal de la Ville ;
 3. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement du Budget Principal de la Ville ;
 4. Acquisition des locaux du CCAS situés au 2^{ème} étage du Pôle Administratif Municipal ;

PROCES VERBAL

IV. Politique de la Ville – Rapporteur **Huguette LENOIR**

1. PIG – Attribution et versement de subvention – M. et Mme MALLARD ;
2. PIG – Attribution et versement de subvention – M. OUALLA ;

V. Transition écologique – Rapporteur **Laurent PERADON**

1. Réduction des déchets et éco-responsabilité – Proposition de convention entre la Ville de Cenon, le CCAS et l'Association EKOLOGEEK ;

VI. Urbanisme – Développement économique – Rapporteur **Cihan KARA**

1. Résidence Le Métropolitain – Acquisition de parcelles à l'euro symbolique et intégration d'une sente piétonne dans le domaine public communal ;
2. Aménagement de voirie quartier du Loret – Cession d'une emprise de 720 m² au profit de Bordeaux Métropole ;
3. Subvention 2022 à l'a'urba – autorisation ;
4. Constat de la désaffectation et du déclassement du domaine public de deux parcelles situées dans le Parc du Loret ;
5. Délibération rectificative - Cession d'un terrain communal sis rue Clément Ader au profit du District de la Gironde de Football ;

VII. Citoyenneté – Démocratie Locale – Rapporteur **Hurizet GÜNDER**

1. Attribution de subventions à des associations participant à la « Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité 2022 » ;

VIII. Education – Enfance – Rapporteur **Alexandre MARSAT**

1. Bilan 2021 des activités péri et extrascolaires gérées par l'association Les Francas de la Gironde dans le cadre du contrat SSIEG.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Jean-François EGRON : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2022, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, madame.

Christine HERAUD : On a pu noter qu'il était donc restitué in extenso et par écrit. Donc pour ma part, je voterai pour, puisque ce n'était pas le cas jusque-là et je trouve que c'est une très, très bonne chose qu'on soit revenu à un écrit. Je voulais noter aussi, pas sur la question de la forme, mais du fond, que puisque justement, tout ça nous a permis de pouvoir relire, que vous avez tenu des propos qui n'étaient pas justes dans la partie sur la motion, sur les centres de rétention administrative où vous notiez qu'ils sont là pour enfermer les délinquants ou migrants. Donc, je voulais renoter ça, parce qu'il y a quelque chose qui n'est pas juste dans l'appréciation des centres de rétention.

Jean-François EGRON : Oui. Mais on ne va pas refaire le débat sur ce qui a déjà été fait, mais je n'ai pas dit tout à fait ça. Je me suis élevé sur le fait qu'il y ait des familles et des enfants qui soient contraints et ça, je pense qu'on est tous d'accord et puis que dans le cadre de ceux qui seront reconduits à la frontière, il n'est pas normal d'y trouver des délinquants de très haut vol. Ça, je persiste et je signe, mais ça n'a rien à voir avec les CRA. Oui, sur le procès-verbal, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Très bien.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Jean-François EGRON : Alors avant de rentrer dans le vif du conseil, je souhaite vous informer d'un certain nombre d'éléments concernant la crise et la sobriété énergétiques. Ce que je vais vous proposer repose sur des constats. Le premier, c'est qu'on constate 40 % de dépenses supplémentaires, plus 40 % sur les dépenses d'électricité, plus 60 % sur les dépenses de gaz. En ce qui concerne la situation de la commune sur le BP et le BS, enfin le budget 2022 de manière générale, nous avons absorbé les surplus de dépenses, car ils étaient conformes à nos estimations, mais ce n'est pas le même cas et vous vous en doutez, sur l'année 2023, on estime — ça, Michaël y reviendra — que nous aurons au moins plus de 800 000 à un million d'euros de dépenses supplémentaires. Je voudrais

PROCES VERBAL

également vous donner quelques éléments d'appréciation, notamment sur l'évolution du réseau de chauffage urbain. En 2019, le mégawattheure coûtait 27 euros, en 2022, 64 euros et en 2023, 83 euros de manière estimative, ce qui fait une augmentation de 29,68 %. Si on prend le gaz naturel, l'évolution 2022-2023 a approché des 29,68, c'est entre 133 et 143 %. En ce qui concerne l'électricité, c'est entre 184 et 221 %. Il était évident que dans ce cas de figure là, nous avons donc à réfléchir et agir très rapidement. Je dois avouer que ce débat a eu lieu également à Bordeaux Métropole et que les 28 communes de Bordeaux Métropole ont souhaité prendre des mesures concertées et conjointes en termes d'économie. Quelques indicateurs de l'ADEME également, une baisse de un degré, c'est 7 % d'économie sur les dépenses. D'après l'ADEME, alors ce n'est pas forcément le reflet de notre commune : la part moyen des établissements scolaires dans une commune, c'est 46 % et la part des établissements scolaires et des sports, c'est 55 %. Vous dire également que sur le projet piscine, je me félicite qu'on ait fait le choix du réseau de chauffage urbain, puisque la projection pour 2023, c'est 129 528 euros en projection. Si on avait chauffé au gaz, c'était 206 403 euros et si nous avions une pompe électrique, c'était 212 542 euros. Alors certes, ça a été un peu compliqué pour la population, puisque la chaussée a été ouverte, etc., mais vous voyez que c'était un bon choix et je rappelle que c'est la piscine et le stade de football qui sont alimentés par le réseau de chauffage urbain. L'ensemble de ces constats et de cette situation nous amènent à faire des propositions, du moins à prendre des décisions, sur les températures, sur l'éclairage public. Voilà ce que nous proposons, et c'est en conseil municipal qu'on le fait, puisque nous sommes entre élus, nous allons d'abord aborder le sujet avant de l'annoncer à la population. En ce qui concerne les bureaux et locaux administratifs, la température sera de 19 degrés. Je reviendrai sur l'obligation des 19 degrés, etc. Les locaux associatifs : 19 degrés. Évidemment, là aussi, il y aura un travail de régulation puisque quand les locaux sont inoccupés, il n'y a aucun intérêt à maintenir 19 degrés. Les crèches, on maintient en l'état, soit entre 20 et 21 degrés — les tout petits, il faut les préserver —, les écoles maternelles, 20 degrés, les écoles primaires, 19, les gymnases, 15 degrés. Les locaux sportifs de petites surfaces, de quoi il s'agit ? Nous avons des cours de yoga et des cours de gymnastique au sol avec notamment des anciens, il est évident que là, si l'on met 15 degrés, ça ne va pas bien se passer, donc là, ce sera 19 degrés, pour les préserver. Les vestiaires, de manière générale : 19 degrés. On intègre des écoles dans le programme Cube, qui est destiné à accompagner pédagogiquement les élèves et les enseignants à la diminution de l'énergie. On s'engage également dans le remplacement de la flotte par des véhicules électriques au premier trimestre 2023. Donc, c'est une commande qui a été effectuée à Bordeaux Métropole, on a une plateforme. Évidemment, il y aura un impact sur la consommation d'énergie électrique, le nombre de vélos électriques de la mairie sera augmenté. Sur l'éclairage public, puisque c'est un poste assez important : il sera donc éteint de 0 h à 6 h dans l'ensemble des quartiers résidentiels, sauf les quartiers politiques de la ville, en sachant derrière que nous avons une opération technique à mener, dans la mesure où nous avons des armoires qui, parfois, relient deux quartiers différents, un quartier résidentiel et un quartier politique de la ville. Donc, il y a un travail technique à réaliser pour découper les secteurs et refaire les armoires, de manière à ce qu'on puisse gérer les quartiers de manière isolée. Donc, extinction de l'éclairage public de 0 à 6 h, en sachant qu'on l'a calé également sur le tram et puis, je vous l'ai dit, l'arrêt du tram et le redémarrage, et en sachant également que c'est une mesure qu'on a partagée avec les communes de Bordeaux Métropole. Donc éclairage arrêté, sauf les quartiers politiques de la ville. En ce qui concerne les jours d'éclairage des illuminations de Noël et l'extinction au niveau de la nuit : l'éclairage de Noël sera effectif du 12 décembre au 6 janvier et ça sera donc éteint de la même manière que les autres, de 00h à 6 h, sauf les soirs magiques, soir de Noël et le soir du 31 décembre, parce que quand même, les soirs de fêtes... Il faut être équilibré dans les mesures. Extinction de la place François Mitterrand sur les mêmes créneaux que la place Voltaire, c'est ce qu'on a indiqué, sauf évidemment, l'éclairage public qui est maintenu pour une bonne et simple raison, puisque c'est fait en coordination avec les services de police, de manière à ce que nos vidéos caméras puissent continuer à fonctionner. Je voudrais également dire qu'on s'est inscrit dans un plan à long terme sur l'éclairage public, qui est notamment ce qu'on appelle le relamping, c'est-à-dire l'action qui consiste à enlever les anciennes lampes pour les remplacer par des lampes LED. On a inscrit 200 000 euros grosso modo par an sur ce sujet-là. Il y a un certain nombre de réverbères, comme vous le savez, en sachant que la deuxième étape de cela, ce sera probablement de s'orienter vers un éclairage à détection. Ce qui veut dire qu'on n'aurait plus à faire des coupures, mais l'éclairage se ferait à la demande lorsque la personne arriverait sur le lampadaire. Ça a un coût et donc ça, on va évidemment revenir vers vous pour vous indiquer quel va être le planning de mise en œuvre et l'investissement aussi. Vous avez vu déjà que pour le LED, c'est 200 000 euros, en ce qui concerne la détection, ça a un coût aussi, mais il sera intéressant de pouvoir se projeter sur plusieurs années pour voir comment les choses vont pouvoir s'inscrire. Et puis, il y a des mesures sur lesquelles nous réfléchissons. On a déjà du télétravail, je remercie Dominique Astier d'avoir travaillé sur ce sujet de concert, avec les organisations syndicales et il est vrai que si on était amené à imposer — ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, le télétravail c'est un choix — un jour de télétravail pour supprimer un jour de chauffe, ce n'est pas ce qui va nous arriver dans le futur. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, c'est un élément qui est en réflexion et puis évidemment, c'est une réflexion sur la rationalisation des structures municipales ou associatives.

PROCES VERBAL

C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure : quand il n'y a personne, ce n'est pas la peine de chauffer ou d'éclairer. Donc, il faut que les choses soient gérées correctement. À ce titre-là, j'en ai souvent discuté avec le directeur des services techniques, nous allons également avoir une gestion automatisée, gestion pilotée de manière à pouvoir éteindre à distance, de réguler à distance. Voilà grosso modo ce que nous avons à réaliser. En ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments. Nous avons à réfléchir et à agir sur notre schéma patrimonial, je ne cache pas qu'il y a une stratégie foncière que nous avons engagée, la ville de Cenon possède autant de mètres carrés de bâtiments que les villes de Bassens, Floirac et Lormont réunies. C'est l'histoire, mais une histoire aujourd'hui qui, pour certains bâtiments énergivores, a un coût assez important. Donc, écoutez, derrière, il faut en prendre acte et donc agir. On a un certain nombre de projets sur lesquels nous travaillons pour, petit à petit, amener nos bâtiments, notamment gymnases, etc. à devenir vertueux en termes énergétique et puis le budget annuel d'entretien pour le patrimoine nous amène à être sérieux là-dessus, c'est-à-dire prioriser nos projets, financement potentiel – je parle des Fonds verts, des fonds européens, on attend les conditions, j'espère que pour les Fonds verts, nous serons bénéficiaires de ces Fonds – et enfin, on a évoqué de mutualiser, rationaliser les équipements, on a déjà évoqué ce sujet. Donc, nous aurons évidemment à travailler avec les services sur ce sujet. Je voudrais également dire qu'on n'est pas évidemment les seuls à être touchés, c'est un phénomène européen. Alors nous, en France, c'est réglementairement qu'il est demandé, pas obligé, de régler le chauffage à 19 degrés. C'est les articles R.241-25 et R.241-29 du Code de l'énergie qui instaurent cette limitation de température de chauffage dans les bâtiments. Et il y a des articles qui spécifient dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureau ou recevant du public et dans tout autre local, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19 degrés. Donc ça, c'est des éléments qui ne sont pas nouveaux, qui étaient fortement conseillés et qui aujourd'hui, deviennent impératifs au vu de la situation. C'est donc une simple recommandation. Dans les autres pays, en Italie, les immeubles d'habitation et les bâtiments publics seront régulés à 19 degrés. Pareil en Espagne, où il y a un décret qui comprend des mesures d'économie d'énergie et d'efficacité, il a été adopté le 1^{er} août et ce texte établit que le chauffage peut être supérieur à 19 degrés. Eux, ils l'appliquent dans les magasins, entreprises, hôtels, banques, lignes de bus, métros et tram, vous voyez, c'est assez large. Sur l'Allemagne, les locaux publics concentrent l'ensemble des décisions, la dernière datant du 1^{er} septembre. Là où ils indiquent que les bureaux administratifs ne peuvent plus être chauffés à plus de 19 degrés. Même chose au Danemark, qui a fixé à 19 degrés au lieu de 21 à 23 degrés en temps normal, vous voyez ? Même eux, pourtant, il fait bon là-bas. En Suisse, c'est encore plus raide. Ils avaient envisagé des sanctions, ils ne le font pas évidemment. Les températures de 19 degrés et eaux chaudes régulées à 60 degrés. Bref, tout ça pour dire que ça n'est pas un problème Cenon-Cenonnais, mais c'est bien un problème général, européen, mondial qui frappe donc nos sociétés aujourd'hui et qui est dû à un certain nombre de circonstances que vous connaissez très bien. Plutôt que d'attendre les communes, je le rappelle, les communes de la métropole ont préféré agir. Les actions sont mesurées, réfléchies, elles sont accompagnées. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Un exemple que je donne : quand on dit 19 dans une école, il faut que ce soit 19 partout. Il y a des écoles modernes qui permettront de maintenir cette température, il y en a d'autres où, Monsieur Chapuy le sait, ce sera un peu plus compliqué. Donc, il faut qu'à minima, ça soit à 19 degrés. Donc les écoles les plus anciennes, ce sera peut-être un peu plus compliqué. Mais il ne s'agit pas à ce que les enfants pâtissent de cette décision, surtout les plus jeunes, je l'ai indiqué tout à l'heure : crèches et écoles maternelles. Voilà ce que je souhaitais vous dire avant de débiter ce conseil municipal. Bien évidemment, la parole circule et elle est libre sur ce sujet. Est-ce qu'il y a des demandes de paroles ? Alors, monsieur Moretti et Madame Héraud et puis ensuite Monsieur Delaune.

Fabrice MORETTI : Ça va être très rapide. Je pense effectivement que vous avez bien fait de lancer ces réflexions. Ce qui aurait été peut-être intéressant, ça aurait été de faire peut-être une commission ad hoc, dans le cadre de la commission écologie, je ne sais plus comment elle s'appelle — pardon, Laurent —, peut-être lancer quelques réflexions. Une petite remarque, là, sur le relamping, je me souviens qu'on avait déjà fait des changements il y a quelques années. Sur le dispositif de détection, je trouve que c'est une excellente idée. Je sais que ça coûte forcément, mais est-ce que ça ne vaudrait pas le coup de réfléchir d'ores et déjà à essayer de mettre de la détection dans certains quartiers ou à certains endroits ? Je me souviens qu'il y a quelques années, on avait imaginé peut-être d'allumer un lampadaire sur deux, mais techniquement, on ne pouvait pas, puisque vous avez rappelé, il y a des armoires relais, etc., je ne suis pas un spécialiste. Moi, je serai effectivement favorable à ce que la détection puisse se généraliser, mis à part peut-être les quartiers que vous avez cités, vous êtes plus, sans faire de jeux de mots mal placés, au courant que nous, mais la détection est certainement quelque chose d'assez novateur. Il y a déjà des villes qui se sont attelées à faire ça. Je ne me souviens plus exactement à quel endroit, mais c'était déjà en place et les économies réalisées sont substantielles. Donc, si on pouvait peut-être participer à la réflexion, on est bien évidemment ouverts à ça, et puis peut-être engager des réflexions plus « volontaristes ».

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Tout à fait. Alors, pour la réflexion collective bien évidemment, je crois que toutes les énergies vont être les bienvenues, toutes les idées vont être les bienvenues. Je pense après qu'il faut qu'on passe par des étapes. Il faut finir la commune sur le LED, parce que les lampes LED nous font économiser beaucoup. Il faut finir l'ensemble de la commune sur la détection. D'ici là, quand on aura fini le LED, il faudra peut-être y réfléchir, parce qu'il y a ce qu'on appelle aussi la "smart city", c'est-à-dire la capacité de pouvoir équiper nos réverbères et nos réseaux, mais tels qu'ils sont faits avec les armoires, c'est un peu compliqué, de dispositifs qui vont beaucoup plus loin, c'est-à-dire qui peuvent moduler l'intensité en fonction de la luminosité, faire de la détection automatique. Bref, on peut faire beaucoup de choses. Donc, je pense qu'on passera peut-être, si l'étape de smart city est réalisable à moyen terme, plutôt par cette étape-là que par la détection. Mais après, il faut avoir les prix aussi, parce que la smart city, c'est du prix. Il faut notamment quelque chose qui est aussi discuté-discutable, c'est la 5G, puisque ça marche avec la 5G. Donc vous voyez, il y a une discussion assez large à avoir ensemble, pour qu'on discute sur les solutions les meilleures. Il n'y a pas forcément une solution idéale, il y a un ensemble de points qu'il faut réguler ensemble, mais tout à fait d'accord pour qu'on puisse discuter ensemble. Monsieur Delaune.

Fabrice DELAUNE : Je voudrais relever quand même le côté, je trouve, ironique de la situation, c'est que tout d'un coup, c'est les mesures économiques qu'il faut mettre en place et non pas les mesures écologiques qu'on aurait pu mettre en place depuis très longtemps. C'est des sujets sur l'éclairage que j'ai pu déjà travailler dans d'autres époques, d'autres lieux, sur effectivement des systèmes de détection, le fait de réduire l'éclairage. Alors on parle, effectivement, ici de tous les locaux administratifs, mais ça vaut également pour tous les locaux commerciaux où il n'y a aucun système de contrôle qui a été mis en place pendant des années, alors qu'il y avait une interdiction d'éclairage justement de ces systèmes publicitaires. Il y a d'autres choses que vous n'avez pas citées, par exemple le système de caméras, de vidéosurveillance, on peut l'éteindre, ça ferait une sacrée économie, vraiment.

Jean-François EGRON : Bien. On ne va pas débattre des caméras entre nous. On a chacun notre position et je respecte la vôtre, comme je sais que vous respectez la nôtre, même sur le fond, nous sommes d'avis divergents. Sur les mesures prises depuis très longtemps, moi et puis même, mon prédécesseur, on aurait aimé prendre des mesures depuis très longtemps. Mais on aurait aimé que l'État prenne ses responsabilités et s'engage depuis beaucoup plus longtemps sur ce sujet. Mais écoutez, on arrive à un instant, là, où nous le faisons et on espère... Vous m'avez entendu parler tout à l'heure de Fonds vert, j'espère qu'on sera destinataire de ça pour pouvoir faire évoluer plus rapidement les choses. Et puis je veux dire sur cette volonté de changer les choses, je crois qu'on arrive à une étape, ça a été calamiteux pour la Gironde cet été avec les incendies. Ça me donne l'occasion de saluer le courage et l'engagement des pompiers, des sapeurs-pompiers qui ont fait un travail extraordinaire, de saluer également mes collègues du conseil départemental, toutes obédiences politiques confondues, qui ont été sur la base d'Hostens pour les soutenir et les aider d'une manière assez continue. Bref, entre la sécheresse, entre les incendies, entre l'entretien de nos centrales nucléaires qui posent aussi question à l'heure actuelle, etc., il y a beaucoup de choses à dire, il était donc nécessaire que nous agissions et puis comme je dis, moi, je suis prêt à aller beaucoup plus rapidement, mais ça, c'est comme pour beaucoup de choses, il faut que l'État nous aide, mais d'après ce que j'ai entendu au niveau des finances, ce n'est pas tout à fait dans ce sens-là que ça va. Madame Héraud.

Christine HERAUD : Première chose, je n'ai pas bien compris ce qui est préconisé, enfin, ce que vous venez de nous présenter, c'est des propositions à discuter ?

Jean-François EGRON : Non, non, non. C'est des décisions qu'on doit prendre.

Christine HERAUD : C'est les décisions à prendre. Donc, il y a un vote là-dessus ? Pas forcément aujourd'hui ?

Jean-François EGRON : Non, non, non. Ce sont des décisions qui ont été réfléchies dans l'équipe majoritaire municipale, mais il y a urgence. On n'en est plus à se dire : « On va faire des groupes de travail, etc. » On y est. C'est si on ne fait rien, l'hiver va commencer et on va se retrouver dans des situations exécrables. Donc effectivement, j'aurais préféré, comme le dit Monsieur Delaune, qu'on ait une réflexion sur le long terme, qu'on soit conscients beaucoup plus rapidement, et ce n'est pas Laurent Peradon, qui me contredira, pour savoir quel est l'avenir de la planète et comment on gère notre commune face à ça. Là, maintenant, on est le dos au mur, et puis on doit mettre des bouchées doubles pour affronter l'hiver qui va venir, dans des conditions qui sont acceptables pour la population, mais également pour nos finances.

PROCES VERBAL

Christine HERAUD : Alors, nous sommes le dos au mur, c'est la fin de l'abondance, comme dirait Monsieur Macron. Alors, d'accord peut-être pour de la sobriété, mais à condition qu'elle le soit pour tout le monde, la sobriété. Et là, on demande aux populations, aux salariés qu'on va faire travailler chez eux et qui d'ailleurs, paieront l'électricité chez eux, le chauffage chez eux, on demande à la population et aux salariés de payer. Alors, des solutions, les solutions les meilleures, il y en a. Il faut en finir avec les superprofits de Total Énergies et de tous les spéculateurs, là, qui sont en train de créer cette inflation, parce qu'on est quand même bien d'accord que l'inflation, c'est la spéculation en grande partie, de tous ceux qui tirent profit aujourd'hui de tout, de toute la crise du capitalisme, de la guerre. Alors, on nous parle des pénuries, etc., et l'inflation, c'est les profits. Donc, c'est avec ça qu'il faut en finir et il faut en finir avec l'abondance des profits, mais pas nous mettre à 19 degrés ou mettre les personnes âgées à 19 degrés ou encore moins. Moi, je trouve ça absolument scandaleux. Et je pense que les solutions, elles sont dans l'arrêt des profits, il faut bloquer les prix bien sûr. Il faut bloquer les prix de l'énergie, il faut encadrer. Voilà ce qu'il faut faire. Alors, à la population de s'organiser et de le faire puisque l'État, justement, nous demande à nous, d'en finir avec une abondance que personne, d'ailleurs chez nous, n'a jamais connu, entre nous soit dit. L'abondance, je ne sais pas qui est-ce qui la connaît ici. Voilà ce qu'il faut faire. Donc, à la population de le faire, mais on ne peut pas accepter sans rien dire de mettre en place des mesures de sobriété, alors qu'il y en a qui s'engraissent de façon, mais scandaleuse en profitant de tout, et on nous dit, à nous, c'est la guerre ? Eh ben, menons là aux capitalistes et aux profits.

Jean-François EGRON : Bien. Est-ce que l'administration a transmis les motions comme demandé ? Donc, je suppose que vous aurez reçu la motion que nous examinerons en fin de séance sur les superprofits, qui montre qu'on est tout à fait d'accord avec vous sur ce sujet. J'irais même plus loin. Moi, je suis toujours très étonné, au-delà des superprofits liés aux compagnies pétrolières, sur les profits liés à la Bourse et aux transactions boursières. Quand on a parlé, il y a de très nombreuses années maintenant, de la taxe Tobin, ce n'était jamais possible. C'est assez curieux, parce que l'Australie, ça fait 25 ans qu'ils ont la taxe Tobin. Ils n'ont pas trouvé ni curieux, ni anecdotique, ni quoi que ce soit et ça fonctionne très bien. Donc Madame, on partage le même sentiment sur le fait que trop, c'est trop et qu'on ne peut pas demander aux mêmes. Il y avait Max Guichard, Claudine Chapron, Michaël David et ensuite, Olivier Commarieu.

Max GUICHARD : Pour faire vite, vous l'avez entendu. On vit et si on laisse les choses se développer comme ça, comme un spectateur, on va vivre un véritable big bang financier où les populations et nos collectivités territoriales seront touchées de manière insupportable. Et dans le même temps, ça a été dit, mais je le redis, le CAC 40 au contraire, se gave. Alors, il y a des motions en effet que nous allons avoir, sur lesquelles nous devons intervenir, et nous disons, nous entendons que nous sommes dos au mur. Mais quel mur ? Quel mur ? Celui de Poutine ? Le capitalisme en général ? Moi, je ne sais plus quel mur, mais je sais que le mur de l'argent, oui. Oui, il faut qu'il y ait une intervention forte de l'ensemble des élus, l'ensemble des responsables politiques, syndicaux et autres, pour empêcher ce big bang. Mais au moins, un minimum sur notre commune. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous ne renouvelons pas 19 degrés dans les écoles, ce n'est pas possible. Nous donnons là une image, parce qu'elle sera réelle, y compris dans les locaux que nous avons, qui n'auront pas été construits selon des normes écologiques, environnementales des plus poussées, nous aurons des situations très compliquées, très compliquées avec nos familles. Donc, c'est non, 19 degrés.

Jean-François EGRON : D'accord. Je signale que les années précédentes, dans les écoles primaires, c'était 19 degrés. Donc, on ne touche rien à la température des écoles primaires. Ensuite donc, Claudine Chapron.

Max GUICHARD : Mais qu'est-ce que c'est ? Je ne comprends pas. Vous en parlez comme d'une mesure, Monsieur le Maire.

Jean-François EGRON : Si. Dans la mesure où derrière, on dit qu'on va surveiller de manière à ce que les 19 soient réparties bien dans toutes les pièces. C'est une attention toute particulière à ça, mais on n'a pas baissé la température dans les écoles. Par contre, dans les gymnases, oui, 15 degrés, c'est moins qu'auparavant.

Max GUICHARD : Nous parlons des écoles.

Jean-François EGRON : On a donc fait la liste de tous les bâtiments, et on a précisé les températures qui seraient fixées. Tout à l'heure, d'ailleurs, j'ai dit que pour le crèches, ça ne bougeait pas, et on les maintenait à cause des petits enfants, les écoles maternelles également, donc ça, ça n'a pas bougé. Et les écoles primaires, on a eu le renseignement, c'était à 19, ça reste à 19. Alors, après 19, soyez aussi indulgents par rapport à ça. Pour avoir 19 de

PROCES VERBAL

manière continue, parfois, le thermostat n'est pas réglé de la même manière. Il y a des écoles où c'est très compliqué. Vous prenez l'école Camille Maumey, pour obtenir 19 dans toutes les classes, ça va nous obliger à un certain nombre de régulations, qui ne mettront pas le thermostat probablement à 19. On ne va pas rentrer dans les détails techniques, mais on assure une température qui est celle, qui a été indiquée. Claudine Chapron.

Claudine CHAPRON : Merci, Monsieur le Maire. Oui, finalement, on aurait très bien pu lire cette motion dès le départ, puisque finalement, nombreux sont ceux qui rejoignent la posture que nous avons prise pour élaborer cette motion, à savoir que les superprofits, c'est peut-être être la clé pour résoudre un certain nombre de problèmes. Et je ne voudrais pas aujourd'hui qu'effectivement, nos services publics soient sacrifiés, véritablement sacrifiés sur l'autel des restrictions énergétiques. Nous savons que notre collectivité va être encore une fois lourdement impactée juste après le Covid, que ça a eu un coût et qu'on va encore aussi à cause des spéculations qui sont faites sur le coût de l'énergie. On sait très bien qu'il y a des cargos qui attendent les spéculations en Bourse pour pouvoir revendre à un meilleur prix tout ce qu'ils emmagasinent dans leurs cargos. Tout ça pour dire qu'il faut impérativement qu'il y ait un plan national d'urgence pour les collectivités locales, à la fois pour l'isolation des bâtiments, et il faut que nos collectivités locales soient protégées, véritablement protégées des fluctuations des marchés de l'énergie. Ça, je pense que c'est absolument incontournable aujourd'hui, et je ne vois pas pourquoi la France se refuse à taxer les superprofits, alors que d'autres pays européens aujourd'hui, je pense à l'Espagne notamment, taxent les superprofits et il y a d'autres pays en Europe qui le font. Donc, on nous dit que ce n'est pas possible, il y en a même un qui me dit : « Moi, je vais mettre un col roulé. » Tout le monde peut et capable de mettre un col roulé, ou de mettre un couvercle sur une casserole pour éviter l'évaporation et faire en sorte que ça se réchauffe plus rapidement, mais il faut arrêter aussi avec les bêtises. Il y a des mesures qui peuvent être prises, qui doivent être prises pour protéger les collectivités locales. Autre chose aussi sur les transports, les transports peuvent également être gratuits. Je reprendrais l'exemple de l'Espagne cet été. L'Espagne a pris une mesure qui me semble avoir été très importante, qui touchait tout le monde, y compris les touristes, la gratuité des transports en commun dans une limite de 300 kilomètres depuis le domicile. C'est quand même une mesure extrêmement forte, justement, par rapport au réchauffement climatique et une mesure incitative pour prendre les transports en commun, le bus, le train. Et pourquoi ne pouvons-nous pas prendre ces mesures en France ? Ce qui signifie bien que si on veut, on peut. Si le gouvernement veut, on doit pouvoir le faire et l'appliquer. Merci.

Jean-François EGRON : Merci. En fin de séance, on va reparler des motions, des motions seront donc lues et déposées. D'ailleurs, je propose que le groupe communiste, qui avait déjà posé une motion, il y a quelque temps et même à plusieurs reprises sur le service public d'EDF, soit porteur de cette motion, s'ils en sont d'accord. Michaël David.

Michaël DAVID : Oui. Moi, en tant qu'adjoint aux finances, je regrette que l'actuel gouvernement Borne, je dirais presque sourd aux demandes formulées par toutes les associations d'élus. J'ai bien dit « toutes les associations d'élus », alors que se profile l'Association des maires de France au mois de novembre prochain. La demande a été faite d'indexer la dotation globale de fonctionnement sur l'inflation, report sine die. La demande maintenant est faite de la création d'un bouclier tarifaire pour toutes les collectivités et non pas seulement les collectivités qui ont 10 agents et deux millions d'euros de budget de fonctionnement, ce qui correspond grosso modo à la tranche des 500 habitants à 2 500 habitants. Voilà des vraies mesures qu'il faudrait dès à présent prendre. Au lieu de ça, effectivement, c'est de la poudre de perlimpinpin, comme d'habitude. Vous avez vu la commission des Finances la semaine dernière à l'Assemblée. Il ne faut pas s'attendre à des grandes mesures dans le projet de loi de finances, bien au contraire, je crois qu'on va être saigné encore plus fort que l'énergie aujourd'hui et le gaz ne l'imposent. Donc, il faut replacer quand même des fois l'église au milieu du village.

Jean-François EGRON : Merci, Mickaël. D'ailleurs, il y aura une explication, à mon avis, très musclée. Ça a déjà commencé d'ailleurs avec le vice-président de l'Association des maires de France, avec le gouvernement, sur les aides en direction des communes et le budget des communes de manière générale, où je crains qu'une commune comme la nôtre, qui n'est pas une des communes les plus riches, soit touchée par des réductions budgétaires, ce qui serait le monde à l'envers. Mais on attend. Il y a plusieurs aller-retour qui se font pour savoir comment les choses vont se dérouler. On prend en compte l'inflation, on prend en compte le niveau de dépenses des communes, on fait leur budget en fonctionnement, enfin bref. On va être très vigilants là-dessus et espérons que les mesures ne nous frapperont pas. Olivier Commariéu.

Olivier COMMARIEU : Merci, Monsieur le Maire. Dans notre groupe, nous sommes des pragmatiques et nous sommes assez réalistes sur la volonté d'agir de la mairie qui sera, hélas, confrontée à un principe de réalité qu'on va

PROCES VERBAL

connaître dans trois mois. Alors, la temporalité du déploiement des projets que vous proposez, techniquement, ils seront très intéressants, mais ils seront forcément confrontés aux délais incompressibles de pouvoir déployer ces projets dans des délais raisonnables. Comment la commune peut-elle monter en compétence lorsqu'il faut déployer des nouvelles technologies, qu'aujourd'hui, peu de collectivités (d'importance) comme Cenon, maîtrisent. Les délais de passation des marchés, c'est aussi une contrainte, que vous connaissez bien et qui va fortement pénaliser le déploiement de ces technologies qui, peut-être, pourront être déployées, une fois que la période froide sera passée et du coup, on ne répondra pas forcément dans l'urgence à cette problématique. Il y aura aussi le goulot d'étranglement qui va se profiler. L'ensemble des collectivités, elles, sont confrontées, comme Cenon, aux mêmes problèmes, elles vont toutes s'engouffrer et aujourd'hui, avec les problèmes de fournitures de composants électroniques, de technologie, les fournisseurs ne vont pas pouvoir fournir et du coup, on ne pourra pas répondre en temps et en heure à cette problématique dans un délai qui serait raisonnable. Donc ça, on en est bien conscients et le problème que la commune va devoir gérer, est un problème de première importance parce qu'il va impacter forcément les gens les plus démunis sur cette commune. Les enfants vont être mis à contribution, mais on va trouver des pis-aller pour régler ces problèmes-là dans un délai imparti, mais on ne répondra pas globalement à la demande. L'incinérateur aussi que vous proposez. Je crois savoir qu'il fonctionne avec une torche à plasma. Les coûts aujourd'hui, forcément, vont se répercuter, les coûts de fonctionnement de l'incinérateur vont augmenter. Donc mécaniquement, ça va se répercuter sur les coûts de fourniture d'énergie par le biais du réseau de chaleur. Donc ça aussi, c'est une solution qui est plus économique que les systèmes classiques de fourniture d'énergie, mais ce n'est pas la panacée. Donc, cette situation est très inquiétante. Vous lancez des solutions, mais ça n'empêchera pas les Cenonnais de souffrir dans cette période critique et la mairie va devoir vraiment répondre de manière technique, mais aussi humaine à cette problématique qui va se profiler très rapidement. On ne parle pas d'une projection à plusieurs années. C'est demain que cette problématique-là va se découvrir. Et pour combien de temps ? On ne sait pas. Effectivement, la commune se retrouve confrontée à une situation inédite et notre groupe est totalement conscient des difficultés que la commune va devoir affronter. Vous pouvez compter sur la totale collaboration et compréhension sur ces problématiques-là de la part de notre groupe.

Jean-François EGRON : Merci, Monsieur Commarieu. Quelques précisions. La torche à plasma, elle n'y est plus depuis 15 ans. C'était une technique qui était très intéressante, mais malheureusement la société qui s'occupait de ça, ça n'a pas fonctionné, y compris financièrement. Je rappelle qu'elle était dédiée, vous savez, au reste des poussières fines et ça les vitrifiait. Puis, la vitrification obtenue était utilisée en sous-couches sur les routes puisque ça mettait plusieurs milliers d'années à se désagréger. Malheureusement, le dispositif n'est plus là. Sur l'usine d'incinération, elle pourrait être différente si on gérait les déchets différemment, mais bon elle est ce qu'elle est. Et vous savez, il n'y a pas grand monde qui veut un incinérateur. Ça ne s'est jamais bousculé au portillon. Et quand on connaît le problème des déchets sur l'ensemble de la Gironde, les deux centres de Bègles et de Cenon sont les bienvenus. Et je préfère ça que la solution qui est ce qu'elle est, du Nord Gironde où on enfouit les déchets. Troisième élément, il faut savoir que l'usine d'incinération, il y a eu un article de la part du Sud-Ouest et d'autres d'ailleurs sur le côté important en termes de normes, puisqu'on est au-dessus des normes européennes sur la filtration des fumées qui sont émanantes. Enfin, sur le chauffage, la mise en œuvre, elle va être faite. Sur l'éclairage de Noël, elle va être faite. Sur les quartiers où on n'a pas les problèmes d'armoires électriques, elle sera faite immédiatement. Sur le côté plus innovant, forcément, c'est une question de moyens. Je pense que quand on s'est engagés dans la COP 20, la COP 21, etc., c'est l'État qui doit venir auprès des collectivités pour avoir de vrais programmes ambitieux pour aider les communes à passer cette étape-là. Y compris d'ailleurs dans le problème des bâtiments énergivores, ce sont des gouffres. Ce n'est pas un secret que le gymnase de la Marègue, c'est un gouffre. Il a l'âge qu'il a, mais c'est un gouffre. Ce sont des sujets comme ça qu'il faut traiter. On réfléchit à trouver des solutions qui sont liées à la gestion du patrimoine pour peut-être trouver des solutions intelligentes pour reconstruire ces équipements, mais de manière beaucoup plus performante. Mais c'est compliqué, c'est long, il faut trouver des partenariats, mais on est condamnés à être innovants parce que l'État ne l'est pas à notre place. Merci de vos propos. Laurent Peradon ?

Laurent PERADON : Nous sommes évidemment, par rapport à la discussion qu'il y a eu à l'instant, très favorables à la taxation des superprofits tout simplement parce que l'effort doit être proportionné à l'impact environnemental et à l'impact énergétique de tout un chacun. On a vu cet été des reportages sur des jets privés qui faisaient trois fois le tour de la Terre pendant un été. Et évidemment, l'effort, pour être compris, doit être proportionné à l'impact énergétique. Mais on sait aussi très bien qu'il y a un système économique derrière qui fait la promotion de la production, de la mondialisation et que tout ça, évidemment, est très consommateur en énergie, destructeur de la planète et des individus aussi. Mais en attendant peut-être la fin de ce système et de ce monde-là, je pense qu'on n'a pas trop le temps malgré tout et qu'il faut travailler aussi sur les usages. Chacun fait ce qu'il veut ou ce qu'il peut

PROCES VERBAL

chez soi. Mais je pense qu'une collectivité doit aussi travailler sur la rationalisation de sa consommation d'énergie. Évidemment, il faudra évaluer les mesures qu'on a prises. Il faudra voir l'impact que ça peut avoir dans les classes ailleurs. Mais il faut travailler sur cette rationalisation parce qu'on parlait de la catastrophe qui arrive, qui est énergétique et financière. Mais la catastrophe environnementale, elle est pour demain. Enfin, elle a déjà commencé. Je ne pense pas non plus que l'énergie à bas coûts revienne. Je pense que cette question de l'énergie, elle va nous suivre pendant très longtemps. Donc la rationalisation, le travail sur les usages, sur la collectivité. Par exemple, l'éclairage public, nous, les écologistes et la majorité maintenant, éteint de minuit à six heures du matin, c'est une très bonne mesure. Je pense qu'elle sera bien mieux comprise. C'est peut-être dommage que la question économique nous aide à avancer là-dessus, mais je pense qu'on va dans la bonne direction. Après, comme l'a dit monsieur le maire, il faudra voir quel est l'impact de ces mesures. Mais il y a une catastrophe environnementale. Nous consommons énormément d'énergie, parfois pour des usages qui ne sont pas utiles. Mais chacun là où il est individuellement et les collectivités, nous devons faire cet effort parce que sinon, on n'y arrivera pas.

Jean-François EGRON : Pas d'autres interventions ? Je vous remercie, mes chers collègues. On vous rendra compte régulièrement des évolutions du dossier, bien évidemment. Il y aura une information faite à l'ensemble de la population pour qu'elle ait connaissance de tout ça, que ce soient les écoles comme les particuliers.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° DM	En date du	Objet
2022-74	17 juin 2022	Acquisition de manuels scolaires, de livres et de dictionnaires pour les écoles de la ville - Marché n° 202216ACFCS
2022-75	22 juin 2022	Convention de coopération en vue de l'externalisation d'une partie de l'unité d'enseignement de l'établissement ESES Domaine BIRE géré par l'association gestionnaire HAPOGYS à l'école René Cassagne à CENON
2022-76	28 juin 2022	Travaux de raccordement et abonnement au réseau de chaleur urbain du centre footballistique du Loret
2022-77	04 juillet 2022	Missions d'études géotechnique et d'analyse de sols pour la ville de Cenon Procédure n°202147ACPI - Attribution de l'Accord Cadre n° 202212ACPI
2022-78	04 juillet 2022	Assurances en dommage ouvrage pour la construction d'un parc aquatique et d'un complexe footballistique. Relance lot 1 : assurance en dommage ouvrage pour la construction d'un parc aquatique. Procédure 202213FCS classement sans suite
2022-79	12 juillet 2022	Convention de mise à disposition des locaux, entre la Ville de Cenon et l'Association « Office Culturel et d'Animation de CENON (OCAC) » Reconduction - Avenant 4
2022-80	18 juillet 2022	Accord cadre pour les travaux d'entretien et d'amélioration sur les installations et bâtiments communaux de la ville de Cenon - LOT 4 : Menuiserie bois Marché n°202016ACTVX1 - Avenant n°1
2022-81	18 juillet 2022	Accord-cadre pour la location, pose, dépose et maintenance d'illuminations festives pour la ville - Avenant n°2
2022-82	18 juillet 2022	Service de télécommunication : Téléphonie fixe, interconnexion et solution internet pour le compte du groupement de commande Ville de Cenon - EPLC « Le Rocher de Palmer »- Accord Cadre n°202221ACTIC : Attribution de 2 lots
2022-83	18 juillet 2022	Convention de mise à disposition d'un chien de défense et de recherche - police municipale
2022-84	18 juillet 2022	Travaux pour la création d'un complexe footballistique au parc du Loret à Cenon AVENANTS n° 2 aux marchés : 202123TVX
2022-85	19 juillet 2022	Actes Modificatifs marchés d'assurance en Responsabilité Civile PNAS et en Flotte Auto SMACL: majoration de prime 2023
2022-86	22 juillet 2022	Assurance Dommages Aux Biens : Acceptation d'indemnités Sinistre n° 2021-608

PROCES VERBAL

2022-87	25 juillet 2022	Convention de mise à disposition de locaux, entre la Ville de Cenon et Monsieur Alain DAVID, Député de la 4ème Circonscription de la Gironde
2022-88	28 juillet 2022	Marché subséquent selon accord cadre multi attributaires 202003ACTVX pour les travaux de démolition et désamiantage-lot 9. Procédure n° 202225MS - Attribution du Marché subséquent n°8
2022-89	03 août 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-90	03 août 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-91	03 août 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-92	03 août 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-93	03 août 2022	Attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou spécifique
2022-94	03 août 2022	Travaux pour la création d'un complexe footballistique au parc du Loret à Cenon AVENANTS aux marchés : 202123TVX et 202127TVX
2022-95	04 août 2022	Acceptation de don d'archives
2022-96	19 août 2022	Mission d'évaluation de la cité éducative de la ville de Cenon Marché n°202224PI
2022-97	19 août 2022	Convention de partenariat entre le Pixel Relais Numérique de Cenon et l'Association Hauts de Garonne Développement

Fabrice MORETTI : C'est sur la 2022-87, il y a une remarque et après, il y aura deux questions. Quand on regarde le prix au mètre carré sur la location, on est à 12,43 euros que sur la ville de Cenon, la moyenne est à 120 euros. Quand on voit ce delta, c'est quand même assez important. Je rappelle que l'enveloppe pour un député, elle est fixée à plus de 5 300 euros par mois. A minima, on aurait préféré que l'on applique le tarif qui est appliqué sur la ville. Les deux questions, c'est : que vont devenir les bureaux laissés vacants par le député ici à la mairie ? Et est-ce qu'il y a dans la convention des places de stationnement ? Parce qu'on n'a pas vu dans la décision ni dans la convention des places de stationnement et il me semble que les anciens utilisateurs de ces locaux devaient avoir des places de stationnement derrière.

Jean-François EGRON : Je vous remercie de l'attention que vous portez aux locaux du député. Il n'y a pas de place de parking dans la convention. Deuxièmement, en ce qui concerne le prix de location, il a été effectué après renseignements auprès des domaines, c'est le prix courant. Troisième élément, les locaux, on les a récupérés. On était un petit peu surpeuplés dans un coin, au niveau du cabinet et de l'ensemble des services qui étaient à mes côtés. Le maire actuel a pris les locaux dans lesquels le maire précédent était.

Fabrice MORETTI : Chauffés à 19 degrés ?

Jean-François EGRON : Comme tout le monde. Pas plus, pas moins. Moins, si jamais il y a de la souffrance dans la population, je mettrais un pull comme tout le monde. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ? Michaël DAVID.

I – ADMINISTRATION GENERALE**1. Présentation du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – Communication**

Michaël DAVID : Merci, Monsieur le Maire. En liminaire, on rappellera d'abord que le contrôle de la chambre régionale des comptes a porté sur les années 2015-2020, sauf pour la Covid où l'année 2021 a été exploitée et explorée, et s'est déroulée au sein de la collectivité entre janvier et mai 2021 et le printemps 2022 pour les dernières pièces demandées. On notera ensuite que dans un contexte sanitaire très dégradé, la Chambre a exercé

PROCES VERBAL

son contrôle sur pièces et sur place, sans trouver à faire de remarques sur les documents absents ou incomplets produits par les différents services audités. On relèvera enfin que ce contrôle des juges financiers veille à la régularité, l'efficacité et l'efficacé de l'usage des fonds publics. Ici, point d'anomalies, d'irrégularités ou encore de malversations dans l'utilisation des deniers publics, la passation des marchés publics ou le recrutement des agents publics. Le rapport a été présenté à l'ensemble des membres présents lors de la commission de moyens généraux, le jeudi 29 septembre, par mesdames la chef de service finances et la directrice générale des services. Des détails et précisions ont été apportés aux interrogations et aux remarques des élus. Ce rapport se structure autour de deux parties d'inégale importance : 15 petites pages sur la situation financière de la ville et plus d'une vingtaine sur la très complexe et technique chaîne de la dépense. Il s'accompagne de seulement trois recommandations. Je vous invite à lire d'autres rapports de communes voisines, vous y verrez souvent, c'est à deux chiffres. Si nous partageons avec la Chambre des conclusions identiques, à savoir que la ville est bien gérée au plan financier ; que les données budgétaires et comptables sont fiables, page six du rapport ; que la capacité de financement est suffisante, page 14 ; que l'endettement est faible, page 15 et que la situation est saine, page 17, nous divergeons assez largement sur les éléments de constat avec des titres parfois piquants, peu objectifs et souvent décalés du quotidien des villes moyennes. Tout d'abord sur la situation financière. La Cour fait la remarque que la situation financière est portée par le bilan plus que par l'autofinancement. Je dois dire que nous n'avons pas du tout la même appréciation et interprétation des chiffres puisque, comme vous l'avez vu dans le rapport, les conclusions remises par la ville dans le rapport définitif, page 125 sur les tablettes, la municipalité constate que l'excédent brut courant, qui reflète le résultat de fonctionnement courant de la ville, est en augmentation constante depuis 2015. Il est passé de deux millions et demi à plus de cinq millions. Très curieuse interprétation. Seule l'année 2020 connaît un fléchissement du résultat. Comment pourrait-il en aller autrement puisque je vous rappelle qu'en 2020, nous étions rentrés en pleine période de crise sanitaire avec des confinements successifs, donc des modes de fonctionnement très dégradés des services, des soutiens exceptionnels aux administrés, aux satellites et aux partenaires locaux. Je vous rappelle aussi, et cela a été rappelé, que nous avons dépensé pas loin de 827 000 euros de frais de Covid. Ce qui est très curieux aussi, et je fais le lien avec la deuxième partie sur la chaîne de la dépense, c'est que les données budgétaires et comptables de la ville sont fiables. C'est écrit noir sur blanc. La commune de Cenon note que le rapport souligne la bonne qualité des comptes de la ville ainsi que leur fiabilité. Évidemment, un travail de l'inventaire patrimonial est en cours et a démarré avant la crise sanitaire. J'ai bien dit avant. Il a par ailleurs fait l'objet de séances avec le comptable, mais vous comprendrez bien qu'en 2020, ce travail a été fortement ralenti et a repris seulement, je dirais en année de croisière, à partir de fin 21 début 22. On peut aussi s'étonner de lire que les produits de gestion dans la dynamique marquent le pas en fin de période. Je suis quand même très étonné de la part de juges financiers qui connaissent par cœur les finances publiques et qui ne mentionnent même pas la réforme finalement de la suppression de la taxe d'habitation où j'avais eu l'occasion de m'exprimer auprès de la presse et je vous rappelle que le compte n'y est pas, il n'y est toujours pas. Ça, il faut l'entendre. On devait être compensé à l'euro près. Moi, je cherche l'euro près. Il y a une vraie perte de dynamique des recettes fiscales. Ensuite, soucieux de pouvoir garantir un haut niveau de service à la population, dont une partie réside en quartiers prioritaires politiques de la Ville, la recherche de recettes supplémentaires a été engagée, notamment la mise en place d'un service dédié à la mise en place des autorisations d'occupation temporaire, un vrai service structuré et de ce qu'on appelle la taxe locale pour la publicité extérieure. Je rappelle aussi que la ville, sans attendre la Chambre, s'est engagée dans un travail de recherche, de financement et elle a recruté en novembre 2020 une chargée de mission dédiée au financement. À ce jour, nous avons enregistré en subvention d'investissement la somme de 8,6 millions. Ce qui va venir, bien sûr, se défalquer des emprunts et autres. Des charges de gestion en nette progression depuis 2018. Oui, la majorité municipale assume le fait d'investir au sein du service public en recrutant des compétences nécessaires à la bonne réalisation des missions. Je rappelle aussi qu'il y a une vraie politique, et mon collègue Dominique Astier est là, de réduction des emplois précaires. On s'est engagés dans une vraie résorption de la réduction de l'emploi précaire, notamment dans les écoles, la pérennisation des emplois d'avenir et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération. Je rappelle aussi qu'une commune de la strate de Cenon oscille entre 48 et 49 % quand la strate est à 54 % de dépenses de fonctionnement en ressources humaines. Par contre, et c'est très curieux, la Cour ne mentionne pas l'impact significatif sur le coût du personnel des mesures étatiques décidées de façon unilatérale. Je le rappelle, décidées de façon unilatérale, la ville n'a jamais été associée à quoi que ce soit. Tant mieux pour les agents, vous me direz, mais le point d'indice qui a augmenté de 3,6 %, en année pleine, ce sont 600 000 euros pour la ville. Elle reste aussi très discrète sur la loi Ségur. Le CCAS, nous avons mis en place l'indice de la loi Ségur qui nous coûte quand même en année pleine, presque 256 000 euros. Pas un mot. Dédoulement des classes, pas un mot. Titres d'identité transférés aux communes, pas un mot. Crise sanitaire abordée, rapidement. Le SMIC, pour revenir aux ressources humaines, plus de 220 000. C'est très bien pour les agents, mais c'est la collectivité qui absorbe là encore. Parallèlement, et la Chambre ne dit rien, les dotations ont progressé seulement de 200 000 euros. Voilà la réalité des chiffres. Et ça, c'est objectivé. J'ai 1,5

PROCES VERBAL

million de dépenses supplémentaires et j'ai 220 000 de recettes. Vous l'avez vite fait, les moins et les plus. Finalement, je suis en déficit de 1,3 million sur l'exercice, si je résonne comme ça bêtement. L'épargne brute fléchit fortement, mais reste largement supérieure au niveau de 2015. Elle a diminué de 9,4 % sur l'ensemble des collectivités françaises en 2019, bien sûr en lien avec la gestion de la crise sanitaire. Sur la capacité de financement, elle est suffisante, nous dit la Cour, pour couvrir les dépenses d'équipement et l'endettement est faible. Conclusion sur cette première partie : la situation est saine, nous dit la Chambre, mais à considérer avec vigilance. Comment ne serions-nous pas vigilants avec ce dont on parlait juste avant, notamment en termes de crise énergétique, de denrées des matières premières qui explosent et plus généralement de l'inflation ? Je rappelle quand même que nous avons un Plan Pluriannuel d'Investissement, un PPI, qui est adossé chaque année et surtout qui est présenté à chacun d'entre vous, majorité comme opposition, au sein du rapport d'orientation budgétaire et du document d'orientation et du débat d'orientation budgétaire. Notre majorité municipale, il faut l'assumer, confirme son choix d'investir au sein du service public en recrutant les compétences nécessaires à la bonne réalisation des missions. Le coût de la crise sanitaire, je voudrais le rappeler, aujourd'hui on est à 1,6 million de dépenses Covid sur deux exercices 20 et 21, sans compter 22. J'aurais aimé les mettre ailleurs, je ne le vous cache pas, mais il a fallu bien sûr pallier, vous le savez, notamment tout ce qui est masques, produits et autres mesures. À présent, quelques mots sur la chaîne de la dépense. La Chambre a décidé de porter l'essentiel de son contrôle sur la chaîne de la dépense, là encore par le biais de titres cinglants, piquants. Ses positions relèvent souvent davantage d'un contrôle d'opportunité que d'un contrôle strict de légalité et de prises de position déconnectées des réalités quotidiennes des services. Les différents services, et notamment le service finances placé sous l'autorité de Madame la Directrice générale des services, ne nient pas les marges de progrès à réaliser sur ce pan nouveau du contrôle interne, mais ont du mal à digérer des critiques et autres griefs décalés et orientés. Ne comptez pas évidemment sur l'adjoint aux finances, et plus largement sur la majorité municipale et Monsieur le Maire, pour se désolidariser des services injustement mis en cause. On relèvera d'ailleurs que le précédent rapport de la Chambre sur les années 2009/2014 n'avait pointé aucun dysfonctionnement sur ce qu'on appelait à l'époque le contrôle hiérarchisé de la dépense qui a été mis en place dans la collectivité en 2006. Évidemment, la Chambre considère que le contrôle allégé en partenariat est plus allégé que partenarial. La formule est piquante. Sauf que je voudrais rappeler quand même certaines choses ici, notamment que la ville de Cenon a passé des conventions en partenariat avec la direction générale des finances publiques qui ne sont pas à son initiative, mais à celle précisément, de la DGFIP. Je rappelle aussi que c'est le niveau de l'indice de ce qu'on appelle, c'est un peu technique, c'est l'Indice de Qualité des Comptes Locaux, l'IQCL, qui a conduit la DGFIP à nous solliciter pour la mise en place du contrôle allégé en partenariat et ensuite, d'entamer une démarche de certification des comptes pour arriver, rappelez-vous, on l'avait voté dernièrement, du compte financier unique. Je dirais que ce n'est pas du hasard qui fait qu'on arrive jusque-là aujourd'hui. Et qu'à l'époque seulement, je ne veux pas dire de bêtises, les services me corrigeront ou le feront savoir par le biais du conseil, mais il y avait seulement cinq collectivités en Nouvelle-Aquitaine qui avaient été sollicitées, dont Cenon. Si, nous, effectivement, on présente des problèmes, je n'ose pas imaginer les 540 autres communes de Gironde et à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. La Chambre régionale des comptes, il faut le dire, ne partage ni la vision ni les contraintes de la DGFIP. La commune de Cenon a la sensation d'être pénalisée par ce rapport sur ce plan-là, afin de mettre un terme à une expérimentation qu'elle n'a pas choisie, mais qu'elle avait accueillie avec enthousiasme puisqu'elle soulignait une gestion financière exemplaire. On notera aussi que les constats de la Chambre portent sur l'année 2020. 2020, je ne reviens pas sur l'année. À part janvier et février, il ne s'est pas passé grand-chose. C'est un peu fort de café, mais bon, nous l'assumons. Sur la première année de crise sanitaire, l'objectif majeur était de répondre aux missions essentielles de la collectivité et aux besoins de la population. La Chambre a d'ailleurs souligné dans son rapport les interventions de la collectivité tant sur le budget de la commune que sur le budget de l'action sociale et du CCAS pour le soutien à la population. Évidemment, là encore, la Cour y va de son petit mot, toujours en disant que la bascule a été précoce comme si, finalement, les services n'étaient pas prêts et pas préparés. Si je m'en tiens aux restitutions du taux d'erreur, chaque année, on rejette environ entre 1,5 et 1,6 %, de mandats sur près de 7 000, 8 000 mandats. Je dirais presque que c'est un exploit, quelque part, il y a toujours des marges de manœuvre et vous le savez tous. Mais quand même. Sur les marchés querellés par la Chambre page 180 et 181, vous trouverez les longues remarques de la ville puisque nous ne partageons absolument pas l'analyse sur les marchés de la commande publique portée par la Chambre. Je tiens à terminer en disant que la ville n'a pas attendu la CRC, la Chambre régionale, et avait déjà anticipé le recrutement d'un contrôleur de gestion en janvier 2022, c'est-à-dire en ce début d'année, car nous savions que nous devions développer ce pan-là. C'est d'ailleurs un des axes du programme municipal, c'était de développer le contrôle interne pour justement mesurer l'efficacité et l'évaluation des politiques publiques et de ne pas dépenser inutilement les deniers publics. C'est pourquoi un travail a été entamé par la contrôlease de gestion qui est en train de retraiter, de reformuler toutes les procédures de traitement des dépenses et des recettes, de mettre en place une cartographie des risques, de mettre en place un organigramme fonctionnel et nominatif et un plan de contrôle. Les services du

PROCES VERBAL

Trésor ont été rencontrés le 23 mars dernier pour leur présenter le sens de la démarche. Il est dommage que ces éléments-là n'aient pas été repris par la Chambre. En résumé, la Ville est engagée dans la mise en place du contrôle interne de la chaîne budgétaire et comptable en y associant les services de la trésorerie. Cela consiste à dresser un diagnostic des procédures, des pratiques et des organisations et outils métier. Enfin, je terminerai sur le paradoxe qu'il y a entre d'un côté la première partie où on nous souligne la bonne fiabilité des comptes satisfaisante, des données budgétaires et comptables fiables et de l'autre côté, un contrôle interne défaillant. C'est pour le moins étonnant, mais bon, nous l'acceptons. À ce sujet, deux recommandations sont formulées que nous avons, comme je le disais, commencer à mettre en place. L'idée étant d'être opérationnelles, si je ne dis pas de bêtises, en juillet 2023, à peu près pour vous situer les grandes lignes du rapport. Je vous remercie de votre attention.

La commune de Cenon a été soumise à un contrôle de la chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle dévolue par l'article L.211-1 du code des juridictions financières. Ce contrôle vise à examiner la régularité et la qualité de la gestion des collectivités territoriales.

Se prononçant sur la régularité des opérations et l'économie des moyens employés, et non en terme d'opportunité des actes pris par les collectivités territoriales, les CRC cherchent d'abord à aider et inciter ces dernières à se conformer au droit, afin de prévenir toute sanction.

La chambre adresse à l'ordonnateur un rapport d'observations provisoires (ROP), auquel il est invité à répondre dans un délai de deux mois. Une fois la réponse reçue, la chambre arrête un rapport d'observations définitives (ROD) auquel une nouvelle réponse peut être apportée. Le rapport et la réponse doivent alors être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'organisme dès sa plus proche réunion. Passée cette date, ces documents deviennent des documents communicables à toute personne qui en fait la demande.

Ceci, exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières,

Considérant que par courrier du 29 décembre 2020, le Président de la CRC de Gironde a informé Monsieur le Maire de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion à compter de l'année 2015,

Considérant les échanges intervenus entre la ville de Cenon et le juge responsable du contrôle entre les mois de janvier 2021 et juillet 2022,

Considérant que le rapport d'observations définitives a été arrêté par la CRC et officiellement notifié à la commune de Cenon le 04/08/2022 ;

Considérant que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du code des juridictions financières le rapport définitif doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat,

Considérant que conformément à l'article R.243-16 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives accompagné de la réponse de Monsieur le Maire, devient communicable à toute personne qui en fait la demande, après la réunion du Conseil Municipal,

Considérant les débats en séance du Conseil du 03 octobre 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur Michaël DAVID, 1^{er} adjoint en charge des Finances, commande publique, contrôle de gestion et budgets participatifs ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir acter la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion pour la période 2015-2021 et acter la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal.

Jean-François EGRON : Merci, Michaël. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Monsieur Commarieu.

PROCES VERBAL

Olivier COMMARIEU : Ce rapport de la chambre régionale des comptes a suscité naturellement dans notre groupe des interrogations, vous vous en doutez bien. Ces interrogations sont venues du fait que la CRC met en lumière des points importants de désaccord sur la vision de la gestion de la commune que nous avons entre nous. Ce rapport contraste également beaucoup avec la situation économique et budgétaire que vous nous présentez depuis quelques années lors de la présentation de votre budget. Et le contraste est fort avec la situation qui est relatée objectivement en termes administratifs certes par la CRC, mais les termes sont là. Il semblerait également que le cadre coopératif entre la commune et la trésorerie ne soit pas si efficace et si performant que vous nous le disiez il y a quelques mois encore. Sur la partie économique, effectivement, la libre administration du budget de la commune est à l'entière latitude de l'équipe municipale. Cependant, la CRC est dans son rôle quand elle met en évidence le ralentissement de la dynamique de notre financement. Tout cela lié à la diminution des recettes et une augmentation des charges en constante progression. Notons que ce rapport s'arrête au 1^{er} janvier 2021 en soulignant très succinctement que la commune s'est engagée dans un programme d'investissements très important et que la situation économique globale n'est pas celle que nous connaissons maintenant. Les points d'alerte concernant la capacité de financement reposent essentiellement sur des produits de cession qui, par nature, ne sont pas pérennes, alors qu'en parallèle, les charges de gestion vont augmenter dans des grandeurs que nous avons du mal à apprécier aujourd'hui. Également, les recettes fiscales à ce jour maintenues à un niveau élevé et il serait dangereux de les augmenter. La CRC rappelle effectivement que le taux d'imposition de la commune dépasse largement le taux d'imposition des communes de même strate, bien que les valeurs locatives ne soient pas révisées, il n'en est pas de même pour les nouveaux habitants qui arrivent sur la commune qui, eux, sont assujettis à une valeur locative bien plus élevée. Ils seront doublement pénalisés par l'augmentation de la taxe foncière à laquelle la municipalité nous prépare depuis quelques mois. La CRC insiste également sur le ralentissement de la capacité d'investissement liée aux produits de cession. Nous nous inquiétons sur la capacité de la commune à financer l'ensemble des projets en maintenant une pression fiscale acceptable pour tous, tout en diminuant les frais de gestion et les impacts de l'inflation sur le coût des investissements, mais aussi sur le fonctionnement. Enfin, dans la deuxième partie du rapport, il est abordé le problème de la relation parfois défailante entre le Trésor public et les services financiers de la mairie. Nous avons bien noté que la période Covid a grandement compliqué la communication fluide entre ces deux entités. Cependant, le rapport dénote en termes plutôt inquiétants, l'absence de vision globale et partagée du contrôle de la dépense, une méconnaissance généralisée des risques et enjeux, ainsi que le suivi de l'exécution des marchés, largement perfectible, qui laisse apparaître un niveau insuffisant de contrôle interne. Nous ne faisons que reprendre les termes employés par la CRC, ne laissant pas de place pour l'interprétation. Effectivement, nous n'avons pas la même lecture que vous de ce rapport, en se basant uniquement dans les termes qui sont employés par la CRC. Nous constatons également qu'il existe un écart conséquent entre ce rapport, la situation décrite, et la présentation que la municipalité fait depuis quelques années sur le niveau élevé de performance du contrôle allégué en partenariat entre la mairie et le Trésor public. Nous prenons acte de ce rapport. Notons également que la mairie prévoit des actions correctives et cela est salutaire. Nous en tirons les conclusions qu'il est primordial que nous soyons collectivement attentifs et impliqués dans le suivi des comptes de la commune en prévision d'une période qui sera tout sauf tranquille.

Jean-François EGRON : On va se partager la réponse. Il y a quelqu'un d'autre qui veut intervenir ? Madame Heraud.

Christine HERAUD : Oui, je retiens de ce rapport que ce que pointe la Chambre régionale des comptes est une défaillance du contrôle interne de gestion et en aucun cas, bien évidemment, des malversations, anomalies, irrégularités ou des problèmes majeurs sur la fiabilité des comptes. On est bien au clair là-dessus. On est sûr du contrôle interne de gestion et pour ma part, je n'entrerai pas dans le détail ni des défaillances pointées ni de ce que préconise la Chambre régionale des comptes qui sont affaire de spécialistes avec des rapports absolument illisibles pour le commun des mortels. Il y a la forme, mais surtout le fond, le plus important. Et le fond, c'est que le contrôle de gestion n'est pas neutre. Il est politique parce que qu'est-ce qui doit être mis sous contrôle, sinon la politique que le gouvernement impose aux collectivités et en particulier les efforts qu'il leur demande pour supporter une partie importante des réductions de la dépense publique ? C'est-à-dire de faire des économies sur les services dus aux usagers, à la population pour payer le puits sans fond de la dette qui fait que chaque année, des milliards d'argent public alimentent scandaleusement les profits privés des banques. L'exemple des dépenses de fonctionnement est le plus parlant. Depuis des années maintenant, la pression de l'État s'exerce de plus en plus pour imposer aux communes de réduire les dépenses de fonctionnement. J'ai toujours, pour ma part, dénoncé lors de chaque budget l'objectif de la maîtrise des dépenses de fonctionnement parce que ces dépenses, ce sont avant tout celles des salaires des personnels. Un poste qui est loin de devoir être maîtrisé et devrait, bien au contraire, être en nette augmentation pour faire face à la flambée des prix et à l'insuffisance des revenus des agents. Bien sûr,

PROCES VERBAL

le contrôle technique de la gestion des comptes de la commune est incontournable pour une gestion transparente, mais il ne devrait pas être qu'une affaire de spécialistes et ne devrait pas être sous le contrôle politique de gouvernements au service des classes dominantes et soumis aux diktats de la finance. Ce contrôle, il devrait être exercé par la population elle-même, la principale intéressée et cela de bout en bout, de la construction du budget lui-même pour répondre à ses besoins et à sa mise en œuvre et au contrôle de sa gestion dans le cadre d'une démocratie directe qui reste à conquérir.

Jean-François EGRON : Merci, Madame Heraud. On va donc, comme je le disais, se répartir la réponse. Je respecte infiniment les fonctionnaires de la Chambre régionale des comptes comme je respecte tous les fonctionnaires. Ils ont un travail qui est déterminé, ils interviennent de manière régulière sur des sujets qui sont parfois différents. Sur le sujet en question, d'abord, qu'est-ce qui est dit ? Je relève leurs propos. « La fiabilité des comptes est satisfaisante ». Ce n'est pas moi qui l'écris, ce sont eux. « Des données budgétaires et comptables fiables ». Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont eux. « Des produits de gestion de la dynamique », on n'est pas en fin de période, on en a déjà parlé. On en parlera avec Michaël parce que ça, on a une version un peu différente. Et ça suppose aussi de la gestion de l'engagement de la commune. Tout ça pour dire quoi ? Moi, je respecte infiniment aussi les autres fonctionnaires, c'est-à-dire les nôtres, ceux qui sont juste derrière vous, la Directrice des finances et toute sa direction qui ont fait un travail formidable. Ce n'est pas nous qui avons levé le doigt pour dire : « On est candidats à une expérimentation. » Ce n'est pas comme ça que ça s'est passé. C'est la direction générale des finances, direction régionale des finances qui est venue nous chercher. Ça a commencé avec le contrôle hiérarchisé de la dépense, convention le 1^{er} juin 2006. Ce qui a amené d'ailleurs à avoir des délais de paiement pour nos fournisseurs considérablement raccourcis. Vous avez quelques articles du Sud-Ouest où des patrons disent que trouver des paiements à 30 jours, pour eux, c'est un soulagement. Ensuite, nous avons une convention de contrôle allégée, signée avec le directeur régional des finances publiques, Monsieur Jean-Denis d'Argenton. Cette convention a été signée le 1^{er} janvier 2017. C'est toujours pareil, ce ne sont pas nous, on est venus nous voir pour nous dire : « Vous travaillez bien, on souhaite collaborer avec vous et signer une convention. » Et puis, un dernier engagement, c'est une proposition de démarche de certification des comptes signée avec l'inspecteur divisionnaire des finances, Monsieur François Douy et enfin, l'adoption de la M57. Et puis, un audit de suivi en avril 2022 qui était un audit tout à fait bon pour nous avec une validation de l'avancée des étapes à venir. Et puis, une signature à la préfecture de la Gironde avec la préfète de Région et la directrice régionale des finances publiques, sur la dernière étape. Trois communes qui sont choisies en Gironde, dont Cenon, pour la qualité de gestion. Je m'interroge. Ça voudrait dire que si nous, on n'est pas bons alors qu'on était parmi les trois meilleurs, vous voyez ce que je veux dire. Il y a 540 communes en Gironde, c'est quand même assez particulier. Le deuxième élément, ça voudrait dire qu'on aurait proposé à la Préfète de Région et à la Directrice régionale des finances publiques des éléments qui ne seraient pas de bon aloi. Je suis quand même très interrogatif. Oui, la chambre régionale des comptes, elle a le droit d'avoir des avis divergents et d'ailleurs, ils rapportent à plusieurs reprises que si nous avons été choisis, c'est pour de bonnes raisons. Ça n'enlève pas qu'on a sûrement comme les autres, il faut garder beaucoup d'humilité en politique et en gestion, que nous avons sûrement des points à améliorer, mais pas de l'ordre de ce qui est là. Vous remarquerez quand même que ça ne s'adresse pas à la commune. Lisez bien, ça s'adresse au trésorier, celui qui a travaillé avec nous, trésorier qui était très attaché au service public, qui s'est battu jusqu'au bout pour que ne ferme pas la perception. J'ai eu l'occasion de dire à la chambre régionale des comptes que s'il y avait un problème avec le trésorier, il fallait s'adresser au trésorier. Et à chaque fois, la réponse qui m'était faite, c'était : « Ne vous inquiétez pas, ce que vous faites, c'est bien. » Si c'est bien, pourquoi on met ça ? Quand on demande aux enfants de faire une composition ou une rédaction, on leur demande un sujet précis. Le sujet, ce sont les comptes de la ville, ce n'est pas le trésorier payeur. C'est désolant que ça se soit passé comme ça. Je réitère moi en tout cas toute la confiance que j'ai envers la direction des finances, la qualité des comptes qui est relatée dans ce document. Je regrette que les discussions qui auraient dû avoir lieu entre la Chambre régionale des comptes et l'administration financière n'aient pas eu lieu et que l'on parle dans un rapport dans lequel la ville de Cenon n'est pas concernée. Sur le reste, je vais laisser Michaël David répondre.

Michaël DAVID : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Commarieu, je dois vous avouer que je suis très étonné par vos remarques parce que vous vous appuyez derrière les titres de la Cour, comme je l'ai dit, qui sont cinglants, qui sont piquants, mais qui ne reflètent en rien la réalité quotidienne des villes moyennes et des services. Dynamique de l'autofinancement à relativiser, je ne sais pas si vous êtes au courant. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a emprunté que très tardivement, la ville avait mis de côté 13,6 millions sur l'exercice précédent. Si ça, vous trouvez que ce n'est pas de l'autofinancement pour justement ne pas aller chercher l'emprunt et ne pas augmenter les impôts pendant cinq ans parce que vous lisez toujours la boule de cristal, mais finalement, ce n'est pas ça. Aujourd'hui, l'objectivation des faits, elle est là. Il faut sortir les situations. On a sorti le complexe de foot du Loret qu'on a inauguré pas plus tard

PROCES VERBAL

que le 23 septembre, la piscine dans moins d'un an. Tout ça, évidemment, ça a un coût. Mais je vous rappelle que lors des précédentes délibérations du conseil, nous avons pris un emprunt de 10 millions d'euros. Nous ne l'avons toujours pas tiré. Nous rentrons dans le dernier trimestre de l'année. Je veux bien que la ville ne soit pas bien gérée, que l'autofinancement est à relativiser. Mais voilà la réalité des chiffres. La réalité des chiffres, elle est là. On a une capacité d'autofinancement chaque année qui monte. Je vous rappelle qu'on se désendette chaque année de deux millions d'euros. Ça, vous n'en parlez pas. Évidemment, ça vous gêne. Mais voilà la réalité des choses. C'est vrai que les titres, ça peut effectivement piquer, mais nous, on est droit dans nos bottes, je ne vous cache pas ici et on peut répondre. Et on a répondu, vous l'avez page 125 dans les tablettes. Vous avez tout à l'heure attaqué sur les marchés, il y a une réponse détaillée, précise, circonstanciée sur tous les marchés qu'a passé la ville et ici ou là, que la Chambre trouvait à redire. Vous voyez, ce que je veux dire, c'est qu'on peut toujours s'abriter et jouer le rôle du contradictoire. Vous parlez des bases, mais vous êtes sérieux, Monsieur Commarieu ? Est-ce que vous assistez aux séances du conseil municipal ? Je vous rappelle que la dernière évolution des bases était négative entre 2020 et 21. Et qu'aujourd'hui, la valeur locative qui est toujours en vigueur, c'est celle de 1970. Elle a plus de 50 ans et là, vous n'en parlez pas. Alors, pourquoi Cenon ? Et votre collègue à côté, Monsieur Moretti, était dans la majorité de l'époque 2015/2017. Monsieur Moretti, vous y étiez ?

Fabrice MORETTI : Oui et alors ?

Michaël DAVID : Vous augmentiez la taxe d'habitation de 2 %.

Fabrice MORETTI : Oui et alors ? Quel est le rapport avec la Chambre régionale des comptes ?

Michaël DAVID : Justement.

Jean-François EGRON : Pas de débat entre vous, vous demandez la parole. Vous l'aurez sans aucun problème.

Michaël DAVID : On est sur les élections, Monsieur Moretti, et votre collègue nous attaque. Il pense qu'on va déjà augmenter les impôts, on ne va pas augmenter les impôts.

Jean-François EGRON : Pas de dialogue entre vous. Vous demandez la parole.

Michaël DAVID : Pour l'instant, on n'a pas augmenté, ça fait cinq ans. Vous avez participé à une majorité qui a augmenté la taxe d'habitation de 2 % par an. Vous n'étiez pas d'accord peut-être, vous avez perdu la mémoire. Ce n'est pas grave. Le 24 juillet 2017, vous avez pris votre chemin. C'est autre chose. De 2015 à 2017, vous étiez dans la majorité qui votait chaque année 2 % d'augmentation des taxes d'habitation pour ne pas toucher précisément à la taxe foncière. Voilà la réalité des faits. À présent sur les bases, Monsieur Commarieu, vous savez que nous possédons les valeurs locatives les plus basses des 28 communes ? Vous vous basez sur quoi, Monsieur Commarieu ? Nous avons les bases locatives les plus basses, 1 035 euros de valeur locative quand la moyenne de la strate est à 1 495 euros.

Olivier COMMARIEU : Je vous parle des nouveaux habitants.

Michaël DAVID : Oui, les nouveaux habitants, ils seront sur les valeurs locatives de 70 jusqu'à ce que...

Jean-François EGRON : Michaël, s'il y a de nouveaux habitants, c'est qu'ils trouvent que ce n'est pas si mal que ça ici, parce que les bases... Mais 50 ou 60 % de 1 000, ce n'est pas 30 % de 2 000 ailleurs. Ce n'est pas la même chose. Ça veut dire que, nous, on part de loin. Le pourcentage qu'applique Cenon sur les bases locatives est un des plus faibles par rapport à la base initiale.

Michaël DAVID : Exactement.

Jean-François EGRON : Il faut lire, mais on a les chiffres comparatifs. Prenez les bases du Bouscat, vous allez voir comme elles sont bien ou celles de Bouliac ou celles de Mérignac, vous verrez qu'on est très loin de ça, très loin.

Michaël DAVID : Donc, ne nous faites pas un faux procès. Pour l'instant, les communes qui sont à deux chiffres, ce ne sont pas nous. Nous, on n'est pas à deux chiffres. Il y a des communes qui ont décidé d'aller sur une augmentation à deux chiffres. Pour l'instant, la majorité réfléchit dans toutes ses composantes, à savoir si on

PROCES VERBAL

augmentera, si on n'augmente pas, s'il y a des économies à faire. Tout ça, c'est du travail que vont préparer les services et les élus. Vous nous prêtez déjà l'intention d'augmenter les impôts pour financer, mais on les finance déjà sans avoir augmenté les impôts pendant cinq ans. C'est là où je n'arrive pas à comprendre votre démonstration. Je m'arrêterai là, Monsieur le Maire, je vous remercie.

Jean-François EGRON : Une dernière prise de parole de Monsieur Commarieu.

Olivier COMMARIEU : Ces propos vous ont interpellé et c'était fait pour. Votre réaction, encore une fois, elle est plutôt colérique et mal maîtrisée. Ces leçons que vous nous donnez régulièrement. Elles sont insupportables. Elles sont inacceptables. Nous ne sommes pas des petits enfants, on n'est pas dans une cour d'école et je dirais même, vous n'êtes pas notre professeur et nous sommes encore moins vos élèves. Arrêtez avec ce mépris permanent envers ceux qui ne pensent pas comme vous, qui ne partagent pas votre vision de la gestion de la commune. Vous auriez tout à gagner à nous écouter, à prendre conscience que cette commune évolue, que sa sociologie évolue et que les besoins des habitants ne sont peut-être pas forcément ceux que vous imaginez pour eux.

Jean-François EGRON : Monsieur Moretti, une dernière, parce qu'après on conclut.

Fabrice MORETTI : Ça va être très rapide. Nous, on s'est basés sur la lecture du rapport. Et vous avez dit tout à l'heure vous-même que c'est le juge. Moi, je ne suis pas un spécialiste. En revanche, il y a des choses qui ont été écrites qui ont résonné un peu parce que si on reprend les débats d'orientations budgétaires, il y a certains éléments qu'on avait déjà abordés. La deuxième remarque, c'est que tout à l'heure vous parliez de l'augmentation du point d'indice, c'est en 2022, ce n'est pas sur la période dont on parle. Vous mélangez des périodes. Mais si, le point d'indice, c'est 2022. Ce n'est pas entre 2017 et 2020 ou 2015 et 2020. Concernant les bases, bien évidemment, vous avez raison. Les bases n'ont pas été touchées et par conséquent, l'impôt n'augmente pas. Mais si les bases sont touchées et ce n'est pas vous qui le décidez. Les bases, elles sont décidées par l'État. Ce n'est pas la ville de Cenon qui décide d'augmenter la base. La ville de Cenon, elle a un impact sur le taux qu'elle applique aux bases. C'est là-dessus où on n'est pas d'accord avec vous. Mais, encore une fois, c'est ce qu'on a dit au débat d'orientation budgétaire. Peut-être qu'on se trompe. Nous, on pense qu'à un moment donné, vous allez être obligés d'augmenter. Vous, vous dites non. Si vous n'augmentez pas, on vous dira : « Bravo, vous ne l'avez pas augmenté. » On a le droit de ne pas penser comme vous. On a le droit de ne pas voir les choses comme vous. Et ce n'est pas le rapport qui est présenté ce soir qui change quelque chose puisqu'encore une fois, je vous invite à reprendre les débats d'orientations budgétaires et vous le savez parfaitement, on n'a pas la même vision des choses. Vous avez parlé de l'investissement, on a abordé le fonctionnement et les questions qu'on se pose sur le futur fonctionnement. C'est là-dessus où on était. D'ailleurs, le préambule au conseil municipal, on est bien sur du fonctionnement. On est bien sur de la maîtrise de la dépense et qui est liée à l'augmentation des fluides. Notamment des fluides parce que vous l'avez dit vous-mêmes, l'augmentation du point d'indice à un impact sur les finances de la commune. Ça, c'est une évidence. Ce n'est pas parce qu'on ne pense pas comme vous que l'on a forcément tort, mais on a peut-être tort. C'est ça qu'il faut garder en mémoire. Après, ça vous ennuie, on l'a bien senti. Quand vous avez expliqué le rapport, vous aussi vous avez fait des focus sur des termes qui vous ont... Mais c'est normal. Vous avez pris des termes qui vous ont piqués quelque part. Je dis « vous », je m'adresse à vous. Derrière, il y a bien évidemment les services et tout le travail qu'ils font. Les positions qui ont été données par Olivier Commarieu, je n'ai pas entendu qu'il parlait des services, jamais. Et je n'ai pas entendu non plus...

Michaël DAVID : C'est moi qui mandate, vous ne le savez pas ?

Fabrice MORETTI : C'est très significatif comme attitude. Je n'ai pas entendu non plus qu'Olivier Commarieu parlait des anciens habitants concernant le niveau d'imposition, il parlait des nouveaux habitants. On peut noyer le poisson comme on veut, mais on n'est pas d'accord. On vous le redit à la lecture de ce rapport. On vous le concède, il n'est pas dramatique, le rapport. Parce que quand on regarde les recommandations, si c'est mettre un organigramme avec des noms. S'il n'y avait que ça, bravo ! Pour avoir lu d'autres rapports, effectivement, vous n'êtes pas à marquer d'une pierre rouge vif. Mais n'empêche, il y a quand même des éléments qui nous questionnent et que l'on ne soit pas d'accord, c'est une chose, mais entendez qu'on ne soit pas d'accord et respectez ça.

Jean-François EGRON : Quelques mots de conclusion en ce qui concerne le programme d'investissement puisque ça a été évoqué. Je ne vais pas revenir sur le rapport. Comme vous venez de le dire, Monsieur Moretti, il est quand même à minima au moins un petit peu élogieux pour la commune et certainement pas dans un sens critique absolu de ce qu'elle fait en termes de qualité de travail. Sur l'investissement, tous les gros projets sont déjà

PROCES VERBAL

financés. Je rappelle que la blancherie ayant été vendue 10 millions d'euros que j'ai obtenus auprès d'Alain Juppé à l'époque, ça nous a permis de pouvoir financer ces équipements. On a effectivement un niveau d'endettement qu'on suit et il n'y aura pas de nouveaux projets et il n'y aura pas de nouveaux... Je vais attendre que vous ayez toute votre écoute. Et il n'y aura pas de nouveaux projets tant qu'il n'y a pas de financement prévu pour financer de nouveaux projets, je parle notamment de recettes liées à des subventions, etc., mais ça nous ramène à l'État. Vous, vous trouvez dangereux au niveau des recettes fiscales ? Vous avez raison, c'est drôlement dangereux. Il n'y a plus de levier pour les collectivités. Il ne reste plus que le levier effectivement de la taxe foncière. Exit la taxe d'habitation qui, je le rappelle, nous avons exonéré toutes les familles les plus fragiles. Et aujourd'hui, vous nous dites : « Les nouveaux habitants. » Mais les nouveaux habitants, ils viennent à Cenon pourquoi ? Pour deux raisons essentielles. La première, c'est que la ville est dynamique, qu'elle a des équipements nouveaux, modernes, attractifs, qui font qu'ils ont envie de venir ici. Que ce soit la place de la Demi-Lune comme le complexe de football et demain, la piscine. Et puis, que deuxièmement, s'ils avaient été ailleurs, ce n'était pas le même niveau de fiscalité. On a aussi bien à Cenon, mais pas avec le même niveau d'impôts. Encore une fois, les bases, je vous invite à les comparer, vous les verrez. Ce qui est dangereux par contre, c'est qu'on retire tous les leviers fiscaux aux départements, aux communes et qu'on va bientôt leur demander de continuer de faire des efforts. On les fixe d'ailleurs, d'après les derniers renseignements, à un niveau de fonctionnement, c'est-à-dire que celles qui ont plus de 41 millions, elles vont prendre. Mais quelle que soit la commune. Si vous avez 40 % de logements sociaux et que vous êtes parmi les 180 communes, 181^e place la ville de Cenon des plus pauvres, tant pis, vous allez faire comme les autres. Moi, ce dont j'ai peur, ce dont il faut avoir peur, nous tous ici, c'est du niveau de service public que va nous laisser l'État en fonction des recettes qu'il va nous accorder. C'est de cela dont il faut avoir peur, Monsieur Commarieu, pas du reste. En fonction de l'attitude de l'État, pas de bouclier énergétique des recettes qui vont être considérablement remises en question. On va le voir, on va discuter avec le congrès de l'Association des maires de France. Mais si ce que nous entendons, ce qui remonte au fur et à mesure, prend réalité, on pourra tous s'inquiéter du service public que nous pourrions rendre aux Cenonnais. En tout cas, nous nous battons pour garder quelque chose d'équilibré. Et l'équilibre, ça suppose qu'effectivement, comme pour les grands groupes dont parlait Madame Heraud, il faut que ceux qui ont plus d'argent aident ceux qui en ont beaucoup moins. Ce sont d'ailleurs des choix que l'on fait en ce qui concerne l'adaptation des tarifs sur la commune. Les très pauvres, vous savez, on a des très pauvres qui ont beaucoup moins que le RSA parce que certains n'osent pas demander les minima sociaux. Ils sont dans des situations exécrables. Quand on regarde le coefficient, il est catastrophique. Donc ils paient zéro à la cantine parce que s'ils ne paient pas zéro à la cantine, les enfants de ces familles ne mangent pas. Ça, c'est une réalité. Et c'est la raison aussi du choix de la régie au niveau de la piscine parce que si on donne en délégation de service public, déjà, ils ne sont pas près de rentrer parce qu'à six, sept et huit euros, quand on est quatre ou cinq, on ne rentre jamais à la piscine avec moins que le RSA ou le RSA même. Et deuxièmement, c'est un engagement de maîtriser les coûts. D'ailleurs, un marché global de performance énergétique, on maîtrise la situation. On échappera aux 32 communes qui ont vu des DSP qui ont conduit les entreprises qui les avaient à fermer la piscine. Pas que pour les coûts énergétiques, parce que derrière, il faut que ce soit rentable, parce que c'est du privé. Il faut qu'il y ait des revenus supplémentaires, des bénéfices qui soient générés. Nous, on n'est pas dans ce cadre-là. Il faut être sérieux. La piscine n'est pas vouée à générer des dépenses supplémentaires inconsidérées. Elle est là pour être la plus sérieuse possible en termes de gestion. Nous, c'est un équilibre entre nos populations les plus fragiles. Ce sont quasiment 40 % de la population. Et puis les populations moyennes, ce sont 30 % de la population. Et puis, les nouvelles populations que nous avons accueillies avec plaisir et que l'enrichissement en matière d'équipements publics et l'embellissement de la ville a conduit à venir à Cenon parce que ce sont les premiers défenseurs de notre ville. Je les entends, quand ils parlent de Cenon, leurs collègues leur disent : « Tu as été à Cenon ! Tu es dans la barrière chez les anciens d'en face, de l'autre côté. » Ici, on se bat. Ce que l'on fait sur la ville les a attirés et ils défendent ardemment les réalisations que nous avons eues. Et puis, on espère continuer à changer les choses. Je ne vais pas aller sur les déplacements, mais on s'interroge parfois de certaines choses. Mais moi, j'espère que l'emploi va se développer sur cette rive droite enfin, et que des équilibres soient trouvés parce que quand on veut parfois travailler ceux des quartiers, les trois quarts du temps, c'est rive gauche, parce que 70 % de l'emploi est là-bas. Le deuxième travail auquel on doit s'atteler avec l'opération d'intérêt métropolitain, c'est de faire en sorte que l'équilibre économique, vecteur d'emploi, soit développé pour qu'enfin nos populations profitent également de ce développement qui est très fort sur la rive gauche et beaucoup moins fort sur la rive droite. En quelque sorte sérieux, équilibrés, justes et en direction des plus faibles, telles sont nos orientations. Merci beaucoup. Là, il s'agit de prendre acte de la communication du rapport et d'acter de la tenue du débat qui a eu lieu. Je vous remercie de la richesse de ce débat et nous continuerons évidemment à débattre.

PREND ACTE

PROCES VERBAL

2. Mandat spécial pour la participation de quatre élus au 104^{ème} congrès des maires de France du 22 au 24 novembre 2022

Le 104^{ème} congrès des maires de France se tiendra à Paris, au Parc des expositions de la Porte de Versailles, du 22 au 24 novembre prochain. Une délégation de la commune de CENON doit se rendre à Paris pour participer à cette manifestation.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

La prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants fixés par décret et votés lors du conseil municipal du 29 juin 2020 – délibération 2020-70.

Ceci étant exposé,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État ;

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

Considérant la tenue du 104^{ème} congrès des maires de France au Parc des expositions de la Porte de Versailles, du 22 au 24 novembre prochain ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir conférer le caractère de mandat spécial au déplacement au 104^{ème} congrès des maires à PARIS, du 22 au 24 novembre 2022, de Jean-François EGRON, Maire, de Jean-Marc SIMOUNET, 5^{ème} Adjoint, Cihan KARA, 9^{ème} Adjoint et Ingrid LAFON, Conseillère municipale déléguée ; de décider de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés (sur présentation de justificatifs) et de préciser que les dépenses concernent les frais de transport (en prenant soin de choisir les modes de déplacement disponibles les moins onéreux), les frais d'hébergement et de restauration sur la période du 22 au 24 novembre 2022.

Jean-François EGRON : Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur DELAUNE.

Fabrice DELAUNE : Merci, Monsieur le Maire. Après le sujet fort que nous avons évoqué pendant un certain temps, je voudrais revenir sur ce sujet-là, de l'accompagnement au congrès des maires sur une position de principe à laquelle je tiens et que j'avais déjà évoquée l'année dernière, à savoir la parité des personnes qui vous accompagnent. C'est-à-dire que l'année dernière, vous étiez engagés à ce que la parité soit respectée sur les personnes qui vous accompagnent, sur la durée de la mandature et une nouvelle fois, ce sont deux hommes et une femme qui vous accompagnent. Ce qui laisse donc supposer que l'année prochaine et l'année suivante, seront bien deux femmes et un homme qui vous accompagneront.

Jean-François EGRON : Oui, oui, on va faire comme ça. Non, mais j'entends ce que vous dites et on veille effectivement à ce que ça soit paritaire, j'y veillerai. Cela dit, ce congrès des maires va être assez particulier, puisque les sujets que nous venons d'évoquer vont être évoqués, je l'espère, en présence du président de la République.

PROCES VERBAL

Des fois, il se déplace, mais parfois, on a le Premier ministre ou la Première ministre. Mais le sujet des finances publiques va être posé avec acuité, et l'inquiétude est grande de la part des communes pour savoir ce qui va leur arriver, parce qu'encore une fois, nous, vous l'avez compris, on est très attachés au service public de proximité, (aux deux), très cher Monsieur Delaune. Et donc, je pense que ça va être rappelé et que les débats vont être extrêmement animés, puisqu'il y a beaucoup d'inquiétudes quand même, beaucoup d'inquiétudes. Et effectivement, on parlait tout à l'heure de la taxe foncière, moi, je ne suis pas devin. Sur les investissements, nous avons été sérieux. Sur le fonctionnement, moi, je ne sais pas ce qui va nous tomber dessus. Alors, si c'est rude, ce sera rude pour tout le monde. Ça, c'est sûr. On va passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? OK.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Abstentions

F. MORETTI, O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU, F. DAMET, Y. POULET (par procuration)

3. Convention cadre d'objectifs et de moyens pour le Festival Toutes Latitudes 2022/2023 entre l'ELPC-Musiques de nuit et la ville de Cenon

Par délibérations du 30 mai et du 04 juillet, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement et la subvention de 20 000 euros à Musiques de Nuit Diffusion pour la programmation des concerts au sein de l'EPLC Le Rocher de Palmer.

Afin de définir les actions de chacune des parties une convention, ci annexée, permet l'organisation de la semaine d'échanges et de réception des délégations du 2 au 6 novembre 2022.

Les lieux de l'ELPC Le Rocher de Palmer qui seront occupés durant cet évènement sont clairement définis, de même que la programmation musicale faite par Musiques de Nuit Diffusion. Au total, quatre concerts sont prévus pour célébrer les pays des villes jumelles et partenaires au sein de la salle 650 du Rocher de Palmer. Les associations qui le souhaitent pourront occuper les coursives après, pendant et après les concerts. Le Hall du Rocher sera mis à disposition pour l'organisation de deux tables rondes, d'un repas et de la signature des conventions de coopération décentralisée.

La convention est prévue pour le temps du festival et un bilan sera remis à la ville par les partenaires dans le cadre de l'évaluation du dispositif.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire INTB1809792C du 24 mai 2018 ;

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de prévoir et acter les modalités d'organisation du festival ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre tripartite d'objectifs et de moyens ainsi que tous documents afférant à l'organisation du festival Toutes Latitudes.

Jean-François EGRON : Merci, Leila. Donc, vous avez bien la convention qui est jointe. Donc, c'est tous les deux ans.

Leila MERJOU : Oui, c'est ça.

Jean-François EGRON : Le festival Toutes Latitudes qui nous permet donc d'accueillir l'ensemble des communes des pays avec lesquels nous avons des liens. Historiquement, évidemment l'Espagne avec Laredo, le Portugal Paredes de Coura et Arcos de Valdevez ensuite Meknès sur le Maroc et puis la ville de Hartford aux États-Unis, dans le

PROCES VERBAL

Vermont et enfin, nos amis de Yalvac et d'Inegöl en Turquie. Et enfin, nous signerons donc le pacte d'amitié avec la ville de Ouakam qui jouxte Dakar et vous verrez les actions, elles sont profondément humaines et elles seront en direction des enfants dans nos écoles et les collèges, et on aura une délégation qui viendra, d'enfants aussi de là-bas, mais qui ont quelques particularités, mais vous découvrirez tout ça et qui, je pense, toucheront tout le monde. Voilà un petit peu ce qu'on peut dire. Donc chaque soir, un groupe ou un artiste de chacun des pays qui sont concernés. Est-ce qu'il y a des questions sur Toutes Latitudes ? Aucune ? On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Convention cadre de partenariat entre la ville de Cenon et la Ville de Ouakam

La ville de Cenon et la ville de Ouakam au Sénégal ont développé une relation étroite au travers des actions menées par Malick Sene, au sein de l'Union des Travailleurs Sénégalais en France (UTSF), et par le biais d'évènements culturels comme Sénéfesti.

Les deux municipalités sont unies par des liens historiques, enracinés dans la communauté sénégalaise importante vivant dans la ville de Cenon et issue de la région de Dakar. Les acteurs de ces deux territoires souhaitent continuer les échanges et la construction de projets communs.

Ainsi, afin de continuer à bâtir les fondements d'un partenariat solide et pérenne, d'œuvrer ensemble au développement de leurs territoires, les deux villes ont la volonté de renforcer les liens existants et de promouvoir ce véritable potentiel de coopération par le biais d'une convention cadre.

Par cette convention, d'une durée équivalente à celle du mandat actuel 2020-2026, les partenaires s'engagent à maintenir des liens réguliers entre les deux municipalités, favoriser les échanges entre leurs habitants pour développer une meilleure compréhension mutuelle, élaborer et mettre en œuvre des projets pour aider à la réalisation des objectifs de développement durable inscrits dans l'Agenda 2030. Les objectifs qui vont de paire avec cette convention sont multiples et renforcent la volonté de construire des projets inclusifs, éducatifs, culturels, économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de ce partenariat. Ces projets permettent d'échanger autour des réalités, des savoir-faire et expériences locales afin de mutualiser et diffuser les bonnes pratiques.

Compte tenu de la volonté de s'inscrire dans la pérennité, les partenaires se réservent la possibilité concertée d'adapter les objectifs définis pour l'avancement de leur coopération.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire INTB1809792C du 24 mai 2018 ;

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de développer les actions de collaboration avec la ville de Ouakam ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de coopération avec Ouakam, base juridique du pacte d'amitié entre les deux collectivités qui sera entériné lors du festival toutes latitudes 2022.

Jean-François EGRON : Vous avez entendu le mot « réciprocité ». Donc, nous sommes en train de travailler avec les grosses collectivités, départements, métropoles qui ont des dispositifs de coopération internationale pour voir si nous pouvons aider la ville de Ouakam au travers de subventions. Récemment, la métropole avait financé des pays africains en ce qui concerne les réseaux d'assainissement. Si on arrivait aussi à aider le maire de Ouakam dans ce cadre-là, en termes d'études ou de réalisations, ce serait une très bonne chose. Et puis, en ce qui concerne le

PROCES VERBAL

retour, ce sont des enfants d'une école d'enfants handicapés, qui réalisent des poteries et qui vont venir ici à Cenon, dans nos écoles, pour expliquer la vie d'un enfant handicapé sénégalais qui se bat, qui n'a pas les mêmes conditions de vie que nous et qui pourtant, est capable de faire, de réaliser de très belles choses, notamment au niveau de la poterie. Je pense que ça sera des moments forts, émouvants, mais qui montreront que d'aller vers l'autre, c'est extrêmement riche et que ça montre qu'on peut avoir des différences, et qu'ailleurs, la vie est beaucoup plus difficile et on est quand même heureux de réaliser un certain nombre de choses. Je pense que nos enfants seront touchés par tout ça, ils apprendront beaucoup. Et donc, c'est vraiment une belle opération avec nos amis du Sénégal et puis, j'ai une pensée évidemment pour Malick Sène, qui s'était battu pour que ce pacte d'amitié puisse vivre. Malheureusement, il n'a pas eu le temps de le voir, mais Seye est là et elle poursuit aux côtés de Leïla cette opération, elle y est très attachée, nous aussi. Et donc, je pense que c'est un bel acte d'engagement, de respect de paroles données, mais également d'amitié, de respect, d'altérité et d'humanité en quelque sorte, entre ces deux pays et nos deux communes. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur le sujet ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la ville de Cenon, la ville de Ouakam et le Centre d'Art Colombin

Depuis l'élection du nouveau Maire de Ouakam, Monsieur Aziz Gueye, des échanges réguliers ont eu lieu entre les deux municipalités. Il ressort de ces échanges une volonté commune de collaboration durable.

Ces deux villes ont comme priorité l'inclusion des personnes en situation de handicap, et notamment des enfants et des jeunes qui rencontrent des difficultés tout au long de leur parcours scolaire et jusque dans leur entrée au sein du monde du travail. Cette priorité est également partagée par le Centre d'Art Colombin de Ouakam, présidé par Monsieur Ndiaye. Cette association promeut la thérapie par les activités manuelles et notamment la poterie. Elle prend en charge les enfants et jeunes dont les familles n'arrivent plus à répondre à leur besoin pour leur fournir un logement et de la nourriture. Les enfants et les jeunes sont amenés à vendre les objets confectionnés et apprennent à mener un atelier de poterie pour enseigner cette pratique, par la suite, au sein des écoles françaises de Dakar.

Les deux municipalités souhaitent poursuivre les actions menées par le Centre d'Art Colombin et développer un projet autour de la thématique du handicap et de l'insertion. A ce titre, la ville de Ouakam met gratuitement à disposition des locaux et un terrain pour le Centre d'Art Colombin, et la ville de Cenon a voté lors du budget supplémentaire 2022 une subvention de 1000 euros pour le centre, actée par la délibération n°2022-127.

Afin de donner un cadre aux futures actions qui seront menées pour développer les actions du Centre et favoriser les échanges de pratiques avec les acteurs cenonnais, la signature d'une convention tripartite d'objectifs et de moyens est nécessaire.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire INTB1809792C du 24 mai 2018 ;

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre entre la ville de Cenon et la ville de Ouakam,

Considérant la volonté de développer les actions de collaboration entre le Centre d'Art Colombin, la ville de Ouakam et la ville de Cenon ;

PROCES VERBAL

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre Cenon, Ouakam et le Centre Colombin ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Jean-François EGRON : Merci, Leila. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Convention cadre de partenariat entre la Ville de Cenon et la Ville d'Arcos de Valdevez – Renouvellement

La ville de Cenon et la ville d'Arcos de Valdevez au Portugal ont développé une relation étroite au travers des liens historiques, enracinés dans la communauté portugaise importante vivant dans la ville de Cenon et originaire d'Arcos de Valdevez.

Les acteurs de ces deux territoires souhaitent continuer les échanges et la construction de projets communs. Ainsi, afin de continuer à bâtir les fondements d'un partenariat solide et pérenne, d'œuvrer ensemble au développement de leurs territoires, les deux villes ont la volonté de renforcer les liens existants et de promouvoir ce véritable potentiel de coopération en renouvelant par le biais d'une convention cadre leurs relations.

Par cette convention, d'une durée équivalente à celle du mandat actuel [2020-2026], les partenaires s'engagent à maintenir des liens réguliers entre les deux municipalités, favoriser les échanges entre leurs habitants pour développer une meilleure compréhension mutuelle, élaborer et mettre en œuvre des projets pour aider à la réalisation des objectifs de développement durable inscrits dans l'Agenda 2030. Les objectifs qui vont de paire avec cette convention sont multiples et renforcent la volonté de construire des projets inclusifs, éducatifs, culturels, économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de ce partenariat. Ces projets permettent d'échanger autour des réalités, des savoir-faire et expériences locales afin de mutualiser et diffuser les bonnes pratiques.

Compte tenu de la volonté de s'inscrire dans la pérennité, les partenaires se réservent la possibilité concertée d'adapter les objectifs définis pour l'avancement de leur coopération.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire INTB1809792C du 24 mai 2018 ;

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de partenariat du 07 juillet 2012 ;

Considérant la volonté de perdurer dans le développement d'actions de collaboration avec la ville d'Arcos de Valdevez ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de coopération avec Arcos de Valdevez, afin de renouveler la base juridique du pacte d'amitié entre les deux collectivités.

Jean-François EGRON : Bien alors, en ce qui concerne le Portugal, donc Arcos de Valdevez, on a déjà eu des actions de développement économique et d'échanges, mais il faut savoir que c'est l'année du Portugal et qu'à ce titre-là, nous avons une opération Erasmus + : 40 jeunes du côté portugais, 40 jeunes du côté français, du côté de Cenon. Comme le veut Monsieur Delaune et il a raison, mixité totale, 20 garçons, 20 filles. Le fil rouge, c'est le football. Mais après le fil rouge, c'est de la citoyenneté, de la culture, de l'échange. Bref, de quoi renforcer les liens. C'est extrêmement intéressant. Donc, la délégation portugaise arrive bientôt, au mois d'octobre. Et donc, il y aura des

PROCES VERBAL

moments où vous serez invités à venir à leur rencontre. C'est aussi un programme riche, il faut qu'il y ait du sens dans ce que nous faisons pour que se rapprocher, enfin rapprocher les peuples soit une réalité et on le fait au travers d'actions fortes de cet ordre-là et merci d'ailleurs au programme européen Erasmus, qui nous permet de la réaliser dans les conditions que je viens d'indiquer. Y a-t-il des prises de parole ? Non. On passe au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Conventions de partenariat entre la Ville de Cenon et les Villes de Yalvaç et Inegöl en Turquie

La ville de Cenon et les villes de Yalvaç et d'Inegöl en Turquie ont développé d'étroites relations notamment à travers l'implication de la communauté Turque sur le territoire Cenonnais.

La ville de Cenon a signé une convention de partenariat avec ces deux villes en 2014.

Les trois communes souhaitent continuer les échanges et la construction de projets communs en s'appuyant outre sur leurs populations, sur les associations présentes sur le territoire métropolitain à l'instar de l'association culturelle et solidaire de Posof de Bordeaux.

Ainsi, afin de continuer à bâtir les fondements d'un partenariat solide et pérenne, d'œuvrer ensemble au développement de leurs territoires, il convient de renouveler les conventions de partenariat initiées en 2014.

Par cette convention, d'une durée équivalente à celle du mandat actuel soit jusqu'en 2026, les partenaires s'engagent à maintenir des liens réguliers entre eux, favoriser les échanges entre leurs habitants pour développer une meilleure compréhension mutuelle, élaborer et mettre en œuvre des projets pour aider à la réalisation des objectifs pour construire des projets inclusifs, éducatifs, culturels, économiques, sociaux et environnementaux dans le cadre de ce partenariat. Ces projets permettent d'échanger autour des réalités, des savoir-faire et expériences locales afin de mutualiser et diffuser les bonnes pratiques.

Compte tenu de la volonté de s'inscrire dans la pérennité, les partenaires se réservent la possibilité concertée d'adapter les objectifs définis pour l'avancement de leur coopération.

Ceci exposé,

Vu la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire INTB1809792C du 24 mai 2018 ;

Vu l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de développer les actions de collaboration avec les villes de Inegöl et de Yalvaç ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement des conventions de partenariat avec les villes d'Inegöl et de Yalvaç, dont la signature officielle interviendra pendant le festival toutes latitudes 2022.

Jean-François EGRON : Merci, Leila. Donc là, c'est pareil, c'est des actions que nous menons. Il y a eu déjà des échanges culturels, puisque des groupes issus de ces régions sont venus ici. Je pense notamment aux derviches tourneurs qui étaient venus. C'est une étape culturelle particulière, mais intéressante, et spirituelle également. Mais quand le consul m'a parlé d'un musicien de jazz manouche turc, je me suis dit : "Dis donc !" Et puis ça a été une soirée formidable où toute la salle 650 était debout et où le violoniste qui était avec clarinette, piano et guitare, était tellement virtuose, allait tellement vite qu'il n'est pas resté beaucoup (d'écrin) sur son archet. Si vous voyez ce que je veux dire, mais c'était formidable.

Leila MERJOU : Je peux rajouter ?

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Oui, Leila.

Leila MERJOU : La clôture du festival Toutes Latitudes se fera le dimanche 6 novembre et on va clôturer justement avec un concert de la Turquie, un concert magnifique à 17 h. L'entrée est gratuite. Justement, tout le monde sera invité pour ce magnifique concert qui représentera la Turquie.

Jean-François EGRON : Merci, Leila. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Écoutez, je vous remercie. Je vais rapporter la délibération que devait présenter Anne Laouilleau qui est excusée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. PIXEL – Principe de gratuité pour les usagers et encadrement des partenariats

Historiquement, la Ville de Cenon a été labellisée Cyber Base en 2007. Ce label s'adressait aux projets appartenant à des structures publiques proposant un espace multimédia à but non lucratif ouvert à tous et géré par des animateurs professionnels.

10 ans après sa création et suite à une concertation publique, la cyberbase est rebaptisée LE PIXEL.

En 2017, le dispositif PLUME est créé dont l'objectif premier est de faciliter l'accessibilité à l'offre de services proposée sur la Commune et permettant à tous les usagers d'accéder gratuitement au Pixel et à la Ludo - Médiathèque de Cenon.

La carte PLUME (une seule carte valable sur les 2 lieux) permet au public de profiter des offres culturelles et de loisirs, seul ou en famille.

La gratuité a été décidée par la municipalité pour les impressions, les photocopies et l'adhésion au PIXEL et la régie correspondante a été clôturée :

- D'une part, à l'aune du projet de guichet unique et d'accompagnement numérique, qui a pour objectif de requalifier le parcours usager pour faciliter les démarches administratives ;
- D'autre part, en cohérence avec le projet de service du PIXEL dont un axe porte sur l'accompagnement à l'e-administration des usagers.

Par ailleurs, il convient d'encadrer les règles des partenariats entre le PIXEL et des intervenants extérieurs dans le respect de la réglementation en matière d'occupation du domaine public.

Il convient de distinguer différents types de partenariats avec le tarif correspondant :

- Gratuité pour les associations ;
- Partenaires autres qu'associatifs avec un encadrement de l'équipe du PIXEL sous forme d'ateliers au sein de la salle BAZUS : forfait de 250€ annuel. Ce type de partenariat sera formalisé chaque année par convention ;
- Partenaires autres qu'associatifs sans encadrement de l'équipe du PIXEL comprenant l'occupation de la salle BAZUS avec les moyens matériels et informatiques nécessaires : forfait de 150€ annuel. Ce type de partenariat sera formalisé chaque année par convention ;
- Partenaires autres qu'associatifs nécessitant un usage ponctuel de la salle : 25€ TTC/heure.

Vu l'article L2125-1 du CGPPP qui dispose que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance (...) En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. » ;

Vu la délibération n°2013-123 du 25 septembre 2013 portant sur les tarifs de la Cyberbase, jusqu'alors en vigueur ;

Vu l'arrêté n°2021-725 du 28 septembre 2021 portant sur la clôture de la sous-régie de recettes du PIXEL ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir acter le principe de gratuité du PIXEL pour les usagers ; adopter les règles d'encadrement des partenariats avec le PIXEL avec les tarifs correspondants et autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les partenaires.

Claudine CHAPRON : Je tiens à dire que je suis vraiment... C'est une délibération qui est extrêmement importante. Aujourd'hui, tous les actes de la vie courante sont dématérialisés. On rencontre de plus en plus de parents

PROCES VERBAL

d'enfants de 10 ans, de 15 ans, en collège notamment, j'en ai rencontrés pas mal, qui ont des difficultés, y compris pour remplir un dossier de bourses et qui ne savent pas manipuler une souris. On a beau dire qu'on vit dans le monde du virtuel et du numérique parce qu'on a Twitter, on a Facebook, on a d'autres, mais ça ne veut absolument rien dire. Autant les gamins peuvent maîtriser des réseaux sociaux pour diverses raisons, autant ils ne sont même pas capables d'aider leurs propres parents pour remplir des dossiers qui sont aujourd'hui dématérialisés. Il y a les parents, ce ne sont pas forcément des personnes qui sont âgées, mais il y a également énormément de personnes âgées qui n'ont pas accès à ce savoir-faire, parce que ce n'est même pas une culture, c'est du savoir-faire et qui devient parfois très compliqué parce qu'il n'y a pas de normes, il n'y a pas de règles, chaque document est différent. Télécharger un document, non, ce n'est pas facile, ce n'est pas une évidence. Moi, je suis ravie que la ville de Cenon puisse proposer ce type de services au plus près des besoins et des nécessités des habitants. Vraiment, c'est à encourager et je pense qu'en plus, c'est quelque chose qui va durer longtemps parce qu'outre le fait de ne pas avoir accès à ce matériel, c'est aussi accéder de façon usuelle à des documents et de pouvoir les remplir. Je pense que c'est vraiment un accompagnement qui va durer et ça, ça a aussi un coût. Merci.

Jean-François EGRON : Merci, Claudine. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. On passe au vote. Il y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II – RESSOURCES HUMAINES

1. Actualisation du tableau des emplois permanents

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il convient d'actualiser le tableau des emplois permanents de la manière suivante :

- ouverture d'un poste de rédacteur territorial pour permettre le recrutement d'un.e chargé.e de mission pilotage et coordination des événementiels d'animation
- fermeture d'un poste d'attaché territorial ouvert dans le cadre du processus de recrutement d'un.e directeur.rice du complexe aquatique, le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives,
- fermeture d'un poste de rédacteur territorial et technicien territorial ouvert dans le cadre du processus de recrutement d'un instructeur AOS, le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs
- fermeture d'un poste d'ingénieur territorial ouvert dans le cadre du processus de recrutement d'un.e chef.fe de service maintenance, entretien du patrimoine, le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- fermeture d'un poste d'ingénieur territorial suite au départ en retraite du chef de projet systèmes d'informations géographiques.

L'ensemble des emplois créés pourront être pourvus par des agents contractuels, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

PROCES VERBAL

Ouvertures			Fermetures		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Rédacteur territorial	1	Temps complet	Attaché territorial	1	Temps complet
			Rédacteur territorial	1	Temps complet
			Technicien territorial	1	Temps complet
			Ingénieur	2	Temps complet

Les crédits disponibles sont prévus au chapitre budgétaire correspondant.

Ceci exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que les crédits nécessaires à la création du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la création des emplois permanents annexé ;

Considérant la nécessité de créer ces emplois ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le tableau des emplois permanents annexé.

Jean-François EGRON : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non. On passe au vote. Il y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Abstentions

F. MORETTI, O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU, F. DAMET, Y. POULET (par procuration)

2. Régularisation du taux horaire global relatif aux prestations de l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) pour l'année 2022.

Par délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2017, la signature d'une convention avec l'association Intermédiaire des Hauts de Garonne a été autorisée.

Il s'agit d'une association intermédiaire régie par l'Art. L. 5132-7 du Code du Travail selon lequel « Les associations intermédiaires sont des associations conventionnées par l'Etat ayant pour objet l'embauche des personnes sans emploi,... en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales... ».

L'objectif consiste à pallier les besoins de renfort :

- dans les écoles, notamment sur le créneau de la restauration de 12h à 14h, pour ainsi garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des enfants sur le temps de pause méridienne, lorsque l'intégralité du pool de remplacement est affectée sur ce créneau horaire ;

PROCES VERBAL

- auprès des équipes d'entretien et de conciergerie des locaux municipaux afin de maintenir des prestations de qualité lorsque des agents sont absents ;
- auprès des équipes du service logistique qui sont soumises à une forte saisonnalité de leur activité, liée aux manifestations pendant la période estivale ;
- sur des prestations de service lors de certains évènementiels portés par la collectivité.
-

Le personnel mis à disposition est formé et travaille dans différentes structures sur la rive droite.

Par délibérations du 17 décembre 2018, puis du 16 décembre 2019, puis du 14 décembre 2020, puis du 15 décembre 2021, du 24 janvier 2022, les conventions ont été renouvelées.

Conformément à la demande de la trésorerie de Cenon, il convient de régulariser le taux horaire global pour les prestations réalisées par l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) en 2022. A compter du 1^{er} septembre 2022, le taux horaire global est passé de 17,90 euros à 18,60 euros. Toutes les factures relatives aux prestations réalisées jusqu'au 31 août 2022 le sont sur le taux horaire global établi à compter de février 2022. Toutes les factures relatives aux prestations réalisées à compter du 1^{er} septembre 2022 le sont sur le taux horaire global établi à compter de septembre 2022.

Compte tenu de la qualité de ces prestations ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider cette régularisation et autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ci-évoqués.

Jean-François EGRON : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non. On passe au vote. Il y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Renouvellement du contrat d'un agent en contrat adulte relais

Par délibération du Conseil municipal du 01 juillet 2019, le recrutement d'un contrat adulte-relais a été autorisé pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois.

La municipalité propose en concertation avec la mission Ville de la préfecture et le pôle proximité, démocratie locale et citoyenne de la commune de Cenon, le renouvellement du contrat adulte-relais à temps complet sur le poste de médiateur social et culturel.

La convention, prévue pour une durée de 3 ans, renouvelable deux fois, est en grande partie financée par l'Etat, à hauteur de 21 246.48 euros par an, pour un temps plein. Le poste d'adulte-relais s'adresse, via un contrat à durée déterminée, aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans et rencontrant des difficultés d'insertion. En outre, ceux-ci doivent habiter dans un quartier situé dans la nouvelle géographie prioritaire. La rémunération sera basée sur le SMIC pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

Les fonctions d'adulte-relais sont dédiées à différentes missions de médiation et de régulation sociale et culturelle de proximité, exercées dans les quartiers prioritaires.

Le renouvellement de ce contrat adulte-relais permettra à la ville de maintenir les effectifs du service médiation créé en 2022, de continuer à disposer d'un référent en charge de missions de médiation sociale et culturelle, tout en poursuivant la structuration et la consolidation des pratiques de médiation sociale et culturelle sur la ville de Cenon.

Il pourra ainsi poursuivre les missions suivantes :

- assurer une veille sociale auprès des habitants du Quartier Prioritaire de la Ville Palmer, Sarailière, 8 mai 1945 (accompagnement des publics vers l'accès aux droits, lien entre les habitant.es et les services publics, mobilisation des habitants pour les animations sociales de quartier, soutien aux initiatives citoyennes émergentes) ;
- participer à la définition, à la construction et à la mise en œuvre des animations sociales de proximité (fêtes de quartiers, pieds d'immeuble) : mise en place de pieds d'immeuble à fréquence régulière ;
- prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ;

PROCES VERBAL

- mettre en réseau des professionnels du territoire.

L'agent devra bénéficier de la mise en place d'une ou plusieurs formations au cours de son parcours d'emploi.

La dépense est inscrite au chapitre 012 « charges de personnel » et la recette, à l'article 74 7180 020 du budget communal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver et valider le renouvellement d'un médiateur social et culturel en contrat adulte-relais ; autoriser le Maire à prendre les dispositions relatives à celui-ci dans les conditions mentionnées ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents inhérents au renouvellement de ce contrat.

Jean-François EGRON : Merci, Dominique. Il y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non. On passe au vote. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Une abstention, Madame Heraud avec le même argumentaire qu'habituellement.

Christine HERAUD : On va l'embaucher ?

Jean-François EGRON : Oui, mais on va dire à l'État d'être gentil avec nous pour qu'on l'embauche.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1 Abstention

C. HERAUD

III – ADMINISTRATION FINANCIERE

1. Création du Budget Annexe « Centre Aquatique du Loret »

La ville s'est engagée dès 2020 dans des projets structurants, notamment dans la construction d'un centre aquatique. L'opération consiste en la construction d'un complexe aqualudique, nouvel équipement public de la commune de Cenon. Pour ce faire, la Chartreuse du domaine du Loret, datant du dix huitième siècle, est conservée et réhabilitée. La surface totale de plancher créée pour ce projet est de 2 415 m2. Le terrain projeté se situe au nord-est de la commune de Cenon, au sein même du Parc du Loret, poumon vert de la ville.

La Ville de Cenon est accompagnée par le groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la société ACOBA. Ce projet est réalisé dans le cadre d'un Marché Global de Performance par le groupement Baudin Chateaufeuf.

Les principales activités de cet équipement sont axées principalement sur l'apprentissage de la natation à travers l'accueil renforcé des scolaires dès la maternelle et la pratique du sport, où de nombreux créneaux sont prévus à destination des associations et des établissements scolaires du secondaire.

L'exploitation du centre aquatique par la commune aura dès lors un intérêt public et ne présentera donc pas un caractère industriel et commercial. En effet, la gestion du centre aquatique sera exercée en régie directe par la Commune de Cenon hormis les activités du SPA et les prestations de restauration qui feront l'objet de contrats spécifiques.

La majorité des activités du Centre aquatique seront financées par des ressources publiques (subventions municipales, etc).

Pour autant, le Centre aquatique aura une activité située potentiellement dans le champ concurrentiel, il est alors nécessaire de créer un budget annexe permettant de retracer l'activité du Centre pour faciliter sa lisibilité budgétaire et permettre ainsi une meilleure transparence de son exploitation.

De plus, afin de gérer cet équipement dans les meilleures conditions possibles et de répondre à la problématique fiscale (récupération de la T.V.A. sur investissements et des activités soumises de droit à la T.V.A), il est nécessaire d'individualiser l'ensemble des opérations comptables relatives au Centre Aquatique dans un budget annexe.

L'autorisation de programme n°35 créée au budget principal sera reprise en partie au budget annexe depuis sa création et les dépenses déjà acquittées relatives au centre aquatique fera l'objet d'une reprise au budget annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-29 et L.2221-1 ;

PROCES VERBAL

Considérant que la décision de gérer le Centre Aquatique du Loret sous la forme d'un service public administratif (SPA) implique la création d'un budget annexe distinct de celui de la commune ;

Considérant que ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et sera assujetti à la TVA ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création d'un service public administratif (SPA) visant à l'exploitation du Centre Aquatique du Loret de Cenon ; autoriser Monsieur le Maire à créer, à compter du 1er novembre 2022 un budget annexe M57 hors taxe assujetti à la T.V.A. intitulé « Centre Aquatique du Loret » et à reprendre en partie l'AP n°35 dans ce budget ; autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables afférents à la création de ce service public administratif et à son budget annexe.

Jean-François EGRON : Merci, Michaël. Quelques mots sur la piscine avant le vote. Ah, tu voulais poser des questions, Max ? Je te laisse.

Max GUICHARD : Ce n'est pas une question, c'est donner un élément de satisfaction de poursuite dans le cadre de la maîtrise aquatique et pédagogique pour les élèves de Cenon que nous avons entamée depuis de nombreux mandats. C'est avec grande force d'outil public que nous soutiendrons cette délibération.

Jean-François EGRON : Merci, Max. D'ailleurs, tu as été un des acteurs de ça. Je me rappelle d'où on est partis avec Éliane qui a suivi aussi derrière. Mais on avait toute une génération d'enfants qui, à l'issue du CP quand ils arrivaient en CM2, on avait des taux de réussite extraordinaires. On approchait les 90 % d'enfants qui savaient nager. Ça, c'est un bel engagement.

Max GUICHARD : Je le dis avec un peu d'émotion, mais ça a été la rencontre de l'éducation et du sport. C'était un peu nouveau dans la démarche et on voit hier ce que ça a donné, aujourd'hui et demain. Au travers de cette délibération, nous continuons à aller en ce sens.

Jean-François EGRON : Tout à fait. Merci, Max. Monsieur Berteau, vous voulez intervenir ?

Jean-Pierre BERTEAU : Merci, Monsieur le Maire. Plus terre à terre, simplement une fois l'investissement fait, donc la piscine ouverte, est-ce qu'il y a par exemple un prévisionnel sur l'exploitation de cette piscine ? Est-ce qu'il y a des pistes aujourd'hui qui sont étudiées pour une gestion déficitaire ? On sait qu'une piscine, c'est très compliqué. Est-ce que quelque chose est fait ? Est-ce que vous pensez à quelque chose aujourd'hui par rapport à ça ? Vous aviez dit il y a quelque temps déjà, vous avez indiqué, je crois, 1,50 euro l'entrée. Aujourd'hui, je crois qu'on est à trois ou à cinq. Vous l'aviez dit, Monsieur le Maire. Tout à l'heure, vous parliez de boule de cristal. Est-ce qu'aujourd'hui, on est toujours dans la boule de cristal ou est-ce qu'on a des éléments probants pour l'exploitation de cette piscine ? Merci.

Jean-François EGRON : Je sais qu'avec l'âge, mon esprit peut parfois défaillir. Mais moi, j'ai parlé des familles les plus fragiles, celles qui ne paieront pas ou qui paieront 1 euro, 1,50 euro. Mais ça n'a jamais été le tarif d'entrée. C'est de ça dont je parlais. Mais bon, vous n'avez peut-être pas entendu la fin de ma phrase, donc je vous l'indique. J'ai vu que vous étiez parti comme ça. Il faut écouter. Après, on oublie la moitié et ça n'a plus aucun sens. Voilà de quoi il s'agit. Après, il est évident que les extérieurs à Cenon paieront le prix et un prix qu'on alignera d'ailleurs sur les piscines qui sont dans les communes voisines. Ça ne me fait pas du tout peur de dire que les extérieurs seront probablement amenés à payer le prix de ce qui se passe dans les piscines bordelaises, par exemple, parce qu'on ne peut pas avoir la centralité d'un équipement comme ça. J'ai des gens qui habitent à Bordeaux, qui m'ont dit : « Ta piscine, elle est magnifique, on va y venir. » Bon, d'accord, mais d'abord les Cenonnais. Ils viendront, il n'y a pas de souci, mais il y a des piscines à Bordeaux. Donc on va se partager la tâche. Deuxième élément, on a choisi la régie justement pour ce que je suis en train de dire parce qu'une régie, ça nous permet d'avoir des tarifs qui sont adaptés à notre population. D'où les zéro euro, il va y avoir zéro euro pour ceux qui ne mangent pas à l'école. Ceux-là, ils ne vont jamais à la piscine. Si ça avait été une délégation de service public, ils ne rentreraient jamais à la piscine. En faisant comme ça, ils vont pouvoir y rentrer. Troisième élément, ça n'exclut pas effectivement d'être intelligent sur les recettes, sur le partage d'un certain nombre de choses. On a des contacts avec des communes, pour l'instant ce sont des contacts, nous verrons par la suite, qui sont intéressés sur l'aspect scolaire et on verra si elle formalise ou non. Quatrième élément, il y a un espace qui n'était pas forcément prévu sous les bassins, qui est une grande salle qui pourra être aussi exploitée, de même que la salle qui se trouve à l'étage de la Chartreuse, qui feront l'objet, comme au Rocher, comme à l'espace Simone Signoret, de locations. On aura des éléments de ce côté-là. Sur le snack, vous l'avez compris, et sur l'espace soins détente, c'est délégué. Donc ce ne seront pas nous qui supporterons les déficits ou les recettes. Il y aura des loyers évidemment, qui seront payés comme

PROCES VERBAL

habituellement, il y a des AOT, etc. Et puis après, il peut y avoir d'autres opérations qui peuvent être menées avec, au-delà des horaires habituels, des entreprises, dont certaines sont intéressées pour faire des opérations dans les piscines dans le cadre de ce qui peut être fait. Mais ça, ça se discute, ça se travaille. Enfin, pour terminer, je suis très heureux d'avoir Noémie Ringuet, notre nouvelle directrice, parce qu'elle commence à organiser... « Commence », elle est en plein dedans ! À organiser quelque chose, vous disiez de terre à terre, terre à l'eau, sans mauvais jeu de mots. Cela dit, on est en plein recrutement parce qu'il faut qu'il y ait l'équipe, vous le savez, à terme en pleine charge. La volonté de la municipalité, ça va prendre du temps parce que vous le savez aussi, il y a de grosses difficultés de recrutement, comme partout, on n'y échappe pas. Encore un secteur où c'est compliqué. Mais quand nous serons à effectif plein, c'est un établissement qui sera ouvert de neuf heures à 22 heures, comme nous l'avions indiqué. On est sujets nous aussi à la capacité de recrutement. Quelques nouvelles de l'équipement piscine quand même. J'y passe tout le temps, le foot et ça, c'est un peu obsessionnel. Je vais passer régulièrement pour voir. Aujourd'hui, le bâtiment où les bassins se trouvent est couvert. Et dans quelques semaines, je crois que c'est au mois d'octobre si mes souvenirs sont bons, Jean-Marc est dans le coin, arriveront les éléments constitutifs des bassins. Vous vous rappelez qu'ils sont en inox. Ils vont être assemblés et soudés sur place. Et puis là, on voit que ça va commencer à sentir bon avec l'ouverture qui est prévue. Et vous avez vu également que la chartreuse a été entièrement recouverte puisque les murs vont être rafraîchis, la pierre va apparaître dans toute sa beauté. Et le reste continue d'évoluer. Mais oui, on travaille l'ensemble des pistes qui peuvent nous permettre de pouvoir avoir un budget dont le déficit est le plus faible possible parce que vous l'avez dit, il n'y a aucune piscine qui est bénéficiaire. Aucune. En revanche, je parlais tout à l'heure du mode de chauffage. On a bien fait de se connecter au réseau de chauffage urbain. Vous avez vu combien ça coûte par rapport à l'électricité et au gaz ? Là, potentiellement une sacrée économie qu'on a pu faire. Dernièrement, on a une gestion de l'eau qui est très rigoureuse et qui permet de ne garder que l'eau qui est nécessaire. Il y a vraiment des contrôles qui sont importants. Je rappelle également que pour les produits chimiques, zéro produit chimique stocké, comme c'était le cas pour notre ancienne piscine, c'est du sel avec une électrolyse qui permet d'injecter par voie électronique les quantités strictement nécessaires de chlore dans le bassin. Le bassin lui-même, il fait l'objet vraiment beaucoup de qualité, notamment là où on avait du dur. On a eu de grosses batailles avec le fond qui fuyait. On a aujourd'hui presque une cinquantaine d'années de retour sur le vieillissement de l'inox. Ça ne bouge pas. Et puis, ça a un autre aspect, c'est que les impuretés n'accrochent pas sur la paroi parce que sur les carreaux, vous êtes obligés de nettoyer, donc d'arrêter la piscine. Il y aura des arrêts piscine avec récupération totale de l'eau pour être utilisée sur le football puisqu'on a une obligation d'arroser le football pour garder les éléments de liège qui sont incorporés. On utilise tout, des panneaux solaires. Enfin bref, tout ce qui peut faire en sorte qu'on baisse la facture énergétique d'une part, et puis qu'on ait du rapport, mais dans le respect aussi de l'utilisation puisque prioritaires les scolaires. Les scolaires, ce sont les écoles, le collège et le lycée. Il faut être clair là-dessus. Et puis après, il y a un planning qui va être élaboré, qui permettra à toutes et à tous de pouvoir utiliser un équipement qui est vraiment un très bel équipement. Je crois que les Cenonnais l'attendent avec beaucoup d'impatience. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. On va passer au vote. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Vous serez quand même les bienvenus pour plonger.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5 Oppositions

F. MORETTI, O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU, F. DAMET, Y. POULET (par procuration)

2. Décision Modificative N°3 en Section d'Investissement et en Section de Fonctionnement pour le Budget Principal de la Ville

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir :

En section de Fonctionnement différents ajustements pour permettre :

- l'inscription des écoles au programme ACTEE CUBE Ecoles 19380€
- la ré-imputation du séminaire électrochoc pour 5000€
- l'annulation de la subvention ARQC de -1500€,
- l'ajustement de la participation à la SPA à + 948,80€
- l'inscription du fond de concours Bordeaux Métropole pour les communes touchées par la grêle 4000€
- les remboursements des cartes CESAM saison sportive 2021/2022 aux associations pour 1170 €

PROCES VERBAL

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles			Opérations réelles		
617.020.MAINTENANCE	Inscription CUBE.Ecoles	19 380,00			
65315.031.AFFAIRES JURIDIQUES	Séminaire électrochoc	- 5 000,00			
611.021.CELLULE CAMP	Séminaire électrochoc	5 000,00			
65748.13.POLE TRANQUILITE PUBLIQUE	Subvention SPA- complément contribution	948,80			
65748.521. POLITIQUE DE LA VILLE	Annulation Subvention DPV 2022/ARQC	- 1 500,00			
657351.020.FINANCES	Fonds de concours communes touchées par la grêle	4 000,00			
6231.020.FINANCES	Annonces et insertions	- 3 448,80			
65748.30 SPORTS	Remboursements CESAM saison sportive 2021/2022	1 770,00			
	<i>Ombre et Lumière</i>	600,00			
	<i>CMFC Handball</i>	420,00			
	<i>CALHG Rugby</i>	300,00			
	<i>Cenon Twirling danse</i>	210,00			
	<i>Full Contact</i>	240,00			
6232.30.SPORTS	Remboursements CESAM	- 315,74			
6068.32101.SPORTS	Remboursements CESAM	- 439,92			
615221.32105.SPORTS	Remboursements CESAM	- 148,03			
6068.32117.SPORTS	Remboursements CESAM	- 866,31			
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
023	Virement à la section d'investissement	- 19 380,00			
Total		-	Total		-

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 0€ du fait du virement de la section d'investissement.

En section d'Investissement, différents ajustements :

- Une ré-imputation pour les dépôts et cautionnements 40 000€ prévus sur les AP 36 et 38
- Une ré-imputation rachat droit au bail 125 000€
- des crédits supplémentaires pour l'AP16 à hauteur de 38 000€
- l'inscription des écoles au programme ACTEE CUBE Ecoles 19380€ pour la section de fonctionnement
- Une augmentation du poste « matériel de bureau » pour le service relation citoyenne 1600€, financé par la diminution du matériel de bureau du service des finances.

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles			Opérations réelles		
275.02013.URBANISME	Dépôts et cautionnements versé	40 000,00			
2115.311.48.MAINTENANCE AMELIORATION PATRIMOINE	AP38 Espace culturel et associatif	- 30 000,00			
2115.518.46.MAINTENANCE AMELIORATION PATRIMOINE	AP36 Renouvellement Urbain	- 10 000,00			
21314.020.PERFORMANCE ENERGETIQUE	adduction eau local allegria	- 20 000,00			
21318.020.MAINTENANCE AMELIORATION PATRIMOINE	réparation aire gens du voyage	- 18 000,00			
21311.020.0022.MAINTENANCE AMELIORATION PATRIMOINE	AP16 Réaménagement Hôtel de ville	38 000,00			
21568.020.MAINTENANCE AMELIORATION PATRIMOINE	Autre matériel, outillage incendie				
	Inscription CUBE.Ecoles	- 19 380,00			
21848.020.FINANCES	Autres matériels de bureau	- 1 600,00			
21848.02604.RELATIONS CITOYENNES	Autres matériels de bureau	1 600,00			
2088.02013.URBANISME	Rachat droit au bail Univ'R Coiffure	125 000,00			
21318.02013.URBANISME	Rachat droit au bail Univ'R Coiffure	- 125 000,00			
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
		-			- 19 380,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 19 380,00
Total		- 19 380,00	Total		- 19 380,00

PROCES VERBAL

La section d'investissement s'équilibre à la somme de -19 380 €

	BP 2022	DM 1	DM 2	DM 2	Total Budget 2022
Recettes de Fonctionnement	40 140 825,00	70 585,00	23 000,00	-	40 234 410,00
Dépenses de Fonctionnement	40 140 825,00	70 585,00	23 000,00	-	40 234 410,00
Recettes d'Investissement	18 494 393,00	-	-	- 19 380,00	18 475 013,00
Dépenses d'Investissement	18 494 393,00	-	-	- 19 380,00	18 475 013,00

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

Jean-François EGRON : Michaël, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. On va passer au vote. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5 Oppositions

F. MORETTI, O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU, F. DAMET, Y. POULET (par procuration)

1 Abstention

C. HERAUD

3. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement du Budget Principal de la Ville

Il convient d'ajuster les crédits de paiement de chacune des Autorisations de Programme conformément aux crédits inscrits pour l'exercice 2022

A.P. 16 : Réaménagement du site de l'Hôtel de Ville:

- Création → DCM n° 109 du 10/11/2004 (D.O.B.)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 136 du 15/12/2004
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 158 du 14/12/2005
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 005 du 01/02/2006
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 174 du 20/12/2006
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 045 du 23/05/2007
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 177 du 19/12/2007
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 196 du 18/12/2008
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 9^{ème} actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 10^{ème} actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 11^{ème} actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 12^{ème} actualisation → DCM n° 108 du 26/09/2012
- 13^{ème} actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 14^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 15^{ème} actualisation → DCM n° 5 du 25/02/2015
- 16^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 17^{ème} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 18^{ème} actualisation → DCM n° 76 du 29/06/2016
- 19^{ème} actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016
- 20^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 21^{ème} actualisation → DCM n° 157 du 18/12/2017
- 22^{ème} actualisation → DCM n° 26 du 09/04/2018

PROCES VERBAL

- 23^{ème} actualisation → DCM n°98 du 01/10/2018
- 24^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 25^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 26^{ème} actualisation → DCM n°35 du 08/04/2019
- 27^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 28^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020
- 29^{ème} actualisation → DCM n°61 du 17/05/2021
- 30^{ème} actualisation → DCM n°89 du 05/07/2021
- 31^{ème} actualisation → DCM n°164 du 15/12/2021
- 32^{ème} actualisation → DCM n°129 du 04/07/2022

Montant T.T.C. :		8 179 164,81	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2005	16 631,78	Emprunt	3 700 000,00
2006	13 610,48	Autofinancement	4 479 164,81
2007	11 840,40		
2008	4 843,80		
2009	0,00		
2010	553,99		
2011	1 393 201,91		
2012	2 560 350,76		
2013	1 146 074,54		
2014	419 234,15		
2015	410 980,94		
2016	1 079 831,18		
2017	139 748,59		
2018	100 262,29		
2019	125 312,05		
2020	11 697,07		
2021	69 215,66		
2022	58 000,00		
2023	617 775,22		
8 179 164,81		8 179 164,81	

Imputations budgétaires : 2313 / 020 Op 22

21311 / 020 Op 22

238 / 020 Op 22

A.P. 36 : Renouvellement Urbain :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 2^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 26 du 09/04/2018
- 4^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 5^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020
- 6^{ème} actualisation → DCM n°192 du 14/12/2020
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 61 du 17/05/2021
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 164 du 15/12/2021
- 12^{ème} actualisation → DCM n°28 du 07/02/2022
- 13^{ème} actualisation → DCM n°129 du 04/07/2022

PROCES VERBAL

Montant T.T.C. :		9 191 000,00	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	0,00	Autofinancement	5 040 000,00
2018	0,00	Emprunt	2 206 000,00
2019	0,00	Subventions ANRU	1 945 000,00
2020	714,18		
2021	0,00		
2022	970 000,00		
2023	1 700 000,00		
2024	3 357 000,00		
2025	2 217 000,00		
2026	946 285,82		
9 191 000,00		9 191 000,00	

Imputation budgétaire : 2313 / 518 Op 46

A.P. 38 : Espace culturel et associatif Gallieni:

- Création → DCM du 25/01/2021 (DOB)
- 1ère actualisation → DCM n° 22 du 08/02/2021
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 164 du 15/12/2021
- 3ème actualisation → DCM n°129 du 04/07/2022

Montant T.T.C. :		365 000,00	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2021	0,00	Autofinancement	365 000,00
2022	58 000,00		
2023	307 000,00		
365 000,00		365 000,00	

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir actualiser les Autorisations de programme et Crédits de Paiement comme indiqué ci-dessus.

Jean-François EGRON : Merci, Michaël. Est-ce qu'il y a des demandes de paroles ? Non. On passe au vote. Pas d'opposition ? Si. Des abstentions ? Une.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5 Oppositions

F. MORETTI, O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU, F. DAMET, Y. POULET (par procuration)

1 Abstention

C. HERAUD

4. Acquisition des locaux du CCAS situés au 2^{ème} étage du Pôle Administratif Municipal

Le 18 octobre 2011, la commune de Cenon a acheté en VEFA à la société ADIM, plusieurs lots dans la copropriété du volume 2 de l'ensemble immobilier « Les Trois Ponts » afin d'y constituer le Pôle Administratif Municipal. Ces lots, n°27, 28, 29 et 30, constituent les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étages du bâtiment A, situé au 101 avenue Jean Jaurès. Le CCAS a de son côté acquis le lot n°24 dans le même volume, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B situé 9 rue René Bonnac et accueillant aujourd'hui la Direction de l'Urbanisme et du Développement Economique.

PROCES VERBAL

Pour des raisons propres au fonctionnement des services publics, le CCAS occupait des bureaux appartenant à la commune au 2^{ème} étage du PAM (lots 28 et 31 - 338 m²), et la Direction de l'Urbanisme occupait les bureaux appartenant au CCAS au rez-de-chaussée du PAM (lot 24 - 280 m²).

Afin de régulariser la situation, un échange entre les biens de chacune des structures par acte notarié a été effectué le 19 novembre 2015, avec versement d'une soulte de 133 112,50 € par le CCAS, les surfaces concernées et les montants d'acquisition de chacun des lots n'étant pas équivalents.

En 2021, le CCAS a quitté les bureaux qu'il occupait et dont il était devenu propriétaire au 2^{ème} étage du Pôle Administratif Municipal, libérant une surface utile de 338 m² et permettant ainsi d'y installer des services municipaux.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser cette situation en procédant à l'acquisition de ces locaux auprès du CCAS.

Si besoin, l'acte d'acquisition pourra prendre la forme d'un acte authentique passé en la forme administrative.

Conformément à l'avis rectificatif n°2021-33119-33365 du pôle d'évaluation domaniale daté du 11 août 2022 portant prolongation de durée du précédent avis daté du 4 août 2021, la valeur vénale de ces locaux est estimée à 980 000 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Vu, l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs : « *Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.*

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination. »

Considérant ainsi que l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'acquisition des lots n°28 et 31 situés au 2^{ème} étage du Pôle Administratif Municipal, représentant une surface de bureaux de 338 m² ; autoriser le versement du prix de 980 000 € et ensuite, le cas échéant, des frais applicables ; autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ; désigner Monsieur Michaël DAVID, Premier Adjoint, comme représentant de la collectivité et l'autoriser à signer, le cas échéant, l'acte authentique en la forme administrative de l'acte d'acquisition passé avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Jean-François EGRON : Merci, Michaël. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Aucune. Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

IV – POLITIQUE DE LA VILLE

1. PIG – Attribution et versement de subvention – M. et Mme MALLARD

Par délibération n°2019 - 467 du 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole a voté la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) dénommé « Le réseau de réhabilitation de Bordeaux Métropole ». Cet outil spécifique s'appuie sur un partenariat institutionnel et en particulier l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Par délibération n°2019 – 118 du 30 septembre 2019, le Conseil Municipal de Cenon s'est engagé dans la mise en œuvre de ce dispositif en signant une convention d'engagement pour une durée de 5 ans (2019 – 2024).

PROCES VERBAL

L'objectif est de permettre d'une part, la réhabilitation de 37 logements occupés par des propriétaires modestes et très modestes (Propriétaire Occupant - PO) et d'autre part, la réhabilitation de 3 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (Propriétaire Bailleur - PB).

Monsieur et Madame MALLARD, propriétaires occupants très modestes du logement situé 99 rue du Maréchal Foch – Résidence Vivravent – Bât B – appartement 28 à Cenon, ont réalisé des travaux d'adaptation pour un montant de 25 900,54 € TTC, dont un montant de travaux subventionnables plafonnés à 20 000,00 € HT. Ces travaux sont financés par l'ANAH, Bordeaux-Métropole, PREDICA (Aide fond de solidarité) ainsi que la Ville de Cenon.

Conformément à la convention, la part ville s'élève à 20 % des dépenses HT subventionnées.

Pour la commune de Cenon la participation est plafonnée à 3 000 €, par conséquent, la ville versera donc la somme de 3 000 €. Les travaux étant achevés ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement aux propriétaires occupants du montant arrêté ; imputer la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Jean-François EGRON : Merci, Huguette. Sur la première délibération, il y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. PIG – Attribution et versement de subvention – M. OUALLA

Par délibération n°2019 - 467 du 12 juillet 2019, Bordeaux Métropole a voté la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) dénommé « Le réseau de réhabilitation de Bordeaux Métropole ». Cet outil spécifique s'appuie sur un partenariat institutionnel et en particulier l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Par délibération n°2019 – 118 du 30 septembre 2019, le Conseil Municipal de Cenon s'est engagé dans la mise en œuvre de ce dispositif en signant une convention d'engagement pour une durée de 5 ans (2019 – 2024).

L'objectif est de permettre d'une part, la réhabilitation de 37 logements occupés par des propriétaires modestes et très modestes (Propriétaire Occupant - PO) et d'autre part, la réhabilitation de 3 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (Propriétaire Bailleur - PB).

Monsieur Ali OUALLA, propriétaire occupant très modeste du logement situé 20 allée Victor Basch à Cenon, a réalisé des travaux de sortie de précarité énergétique pour un montant de 22 039,20 € TTC, dont un montant de travaux subventionnables plafonnés à 18 603,00 € HT.

Ces travaux sont financés par l'ANAH, Bordeaux-Métropole, la CARSAT ainsi que la Ville de Cenon.

Conformément à la convention, la part ville s'élève à 20 % des dépenses HT subventionnées.

Pour la commune de Cenon la participation est plafonnée à 2 000 €, par conséquent, la ville versera donc la somme de 2 000 €. Les travaux étant achevés ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement au propriétaire occupant du montant arrêté ; imputer la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Jean-François EGRON : Merci, Huguette. Pas d'opposition, pas d'abstention sur cette délibération ? Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – TRANSITION ECOLOGIQUE

1. Réduction des déchets et éco-responsabilité – Proposition de convention entre la Ville de Cenon, le CCAS et l'Association EKOLOGEEK

PROCES VERBAL

Dans le cadre de son «Plan stratégique déchets 2022-2026 », Bordeaux Métropole co-finance les interventions de 10 associations lauréates de son appel à projet « Accompagnement des habitants vers la réduction de leurs déchets - Années 2022 à 2024 ».

L'association EKOLO[GEEK] propose un accompagnement en 7 séances, intitulé « IMP[ACT] », dédié aux personnes en situation de précarité d'un coût de 4 000 euros, ramené à 600 euros, grâce au co-financement de la métropole.

Résumé du dispositif « IMP[ACT] » :

« Les personnes en précarité sont trop souvent à l'écart des sujets de transition écologique et du Zéro Déchet. Elles n'ont pas facilement accès à l'information et ne se sentent pas « au niveau ». De ce fait, elles ne s'incluent pas dans ces démarches car *«le langage de ces mobilisations n'est pas accessible à tous-tous»*.

Leurs pratiques ne sont pas prises en compte car considérées comme peu porteuses d'initiatives. Pourtant, elles inventent des modes de vie et de solidarité souvent plus robustes que les standards de notre société actuelle. Les structures d'action sociale n'ont pas toujours les moyens d'agir avec leurs bénéficiaires sur ces sujets. EKOLO[GEEK] veut les accompagner en créant le dispositif IMP[ACT] ZD qui se déroule en 7 séances : »

1. Atelier 1 : On se motive !
2. Atelier 2 : On expérimente !
3. Atelier 3 : On s'aventure !
4. Atelier 4 : On s'échauffe !
5. Atelier 5 : On se prépare !
6. Atelier 6 : On se lance !
7. Atelier 7 : On débriefe !

La mission Transition écologique propose de prendre en charge les 600 euros au profit de l'Épicerie sociale et solidaire du CCAS, service déjà engagé, avec ses bénéficiaires, dans une démarche de consommation responsable et de réduction des déchets.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention ci-jointe et autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Jean-François EGRON : Merci, Laurent, de cet esprit de synthèse, mais également d'une opération extrêmement intéressante qui va impacter les bénéficiaires sur ces sujets-là. C'est très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur Delaune ?

Fabrice DELAUNE : Je suis évidemment favorable à ce projet qui vise à la réduction des déchets. Cette action, effectivement, j'aimerais qu'elle soit développée à tous niveaux. J'ai des exemples à donner sur ce sujet. Dans un exemple pour lequel j'aimerais avoir un retour, c'est : où en est la brigade verte en termes d'action ? Quelles démarches elle arrive à mettre en place avec les habitants sur la réduction des déchets ? Est-ce qu'il y a un objectif qui est posé en termes de volume ? Et un exemple que je peux donner, c'est au niveau des écoles. Pendant les repas, au niveau des cantines, il y a une serviette par enfant et par jour qui est distribuée. Est-ce qu'il y a un processus de réduction des déchets par là ? Est-ce que c'est recyclé ? Est-ce que c'est brûlé dans l'incinérateur ? On a pu le visiter récemment avec plusieurs élus et on a visité ce que vous appelez, vous, l'unité de valorisation énergétique que, moi, j'appelle un incinérateur. La visite que nous avons pu faire était intéressante, mais on n'a pas eu la totalité des informations qui peuvent être intéressantes sur cette unité qui est présentée comme propre parce qu'elle est formidable, elle fait tellement de réduction de déchets. Ça passe de 130 000 tonnes à 25 000 tonnes, ça veut dire qu'il en reste, mais elle réduit. Certes, ça donne de la chaleur. Donc on ne va pas critiquer ça parce que c'est effectivement très important pour les personnes qui sont connectées au réseau de chaleur et ce que vous avez donné comme exemple au niveau de la piscine et des stades de foot. Ça, je le reconnais. Maintenant, ça n'empêche que ça brûle des déchets alors qu'on veut réduire les déchets. Comment on arrive à résoudre ce problème à un moment donné ? Est-ce qu'on a un travail là-dessus qui est en cours pour qu'on arrive à ça ? Maintenant, la réduction de déchets, c'est bien notre objectif. Il faut le garder et si ça doit faire partir des objectifs de la population, effectivement, autant commencer par les personnes qui sont peut-être les plus éloignées de cette stratégie. D'où ce projet qui me paraît excellent.

Jean-François EGRON : Laurent, tu veux répondre ?

PROCES VERBAL

Laurent PERADON : Sur les serviettes, le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas. Effectivement, on pourrait être tout à fait d'accord avec toi. Après, faut savoir si on n'a pas de serviettes en papier, ça veut dire des serviettes en tissu qu'il faut laver, user de l'eau. Tout ça, ça se mesure et ça se calcule. Est-ce que ce n'est peut-être pas une bonne mauvaise idée ? Peut-être, mais à calculer. Je ne suis pas sûr. Ou effectivement, on s'essuie avec la manche.

Fabrice DELAUNE : Je m'appuie sur un reportage qui est passé sur France Info cette semaine.

Jean-François EGRON : Pas d'autres interventions ? C'est bien. En tout cas, je remercie Laurent de l'initiative. Sur la brigade verte, elle fait son boulot, Monsieur Delaune. Elle est très appréciée par la population. Vous avez pu voir deux choses. Laurent et les équipes de la communication et de l'environnement ont fait un très grand travail sur la gestion et la collecte des encombrants. Avant, il y avait quinze jours avant des encombrants, quinze jours après des encombrants. Pendant un mois, la ville était pourrie. Deuxième élément, on a beaucoup de travail à engager, et je remercie Mathieu Lamy, mais également les services de l'environnement, avec les bailleurs, avec les syndicats. Tout n'est pas idéal. Il y a des choses qui se passent qui ne sont pas acceptables, notamment laisser les bacs. J'ai piqué un coup de gueule parce qu'ils n'étaient même pas sur les trottoirs, mais sur la route à un moment donné, sur une des nouvelles résidences. Ça, c'est réglé. Mais que les bacs soient rangés et soient sortis aux bonnes heures. On continue d'aider les personnes âgées, les personnes handicapées et celles en difficulté pour ramasser les encombrants. Et la brigade verte, avec les images du CSU ou en direct, a réalisé un certain nombre de discussions pédagogiques. En gros, c'est dire aux gens : « On vous a pris la main dans le sac », c'est le cas de le dire ou plutôt « le sac sur le trottoir, vous ramassez tout et puis, c'est bon. On s'arrête là. » Enfin, il y en a qui sont obstinés, on en a eu quelques-uns pour nous dire : « Je paie des impôts, j'ai le droit de faire ce que je veux. » Voilà d'où on part, c'est compliqué. Ce que je vous propose, c'est qu'effectivement, Cécile Galand, parce que c'est la brigade verte qui est directement avec le service sous la direction du cabinet du maire et en relation avec Laurent sur les volumes, qu'on vous fasse lors d'une commission une information sur ce qui a été fait, ce que ça représente en volume, ce que ça nous a amené en réduction. La réduction est très conséquente et je suis heureux de voir des Cenonnais qui ont des véhicules en très bon état avec des objets qui vont en direction des déchetteries. C'est une très bonne chose. Comme quoi c'était possible. Et quant à la brigade verte, elle est pédagogique et coercitive, des fois, quand on dit : « J'ai le droit de. » Pour terminer sur l'unité de valorisation énergétique, ce n'est pas un incinérateur. Non parce que l'origine peut être différente. Il y a des UVE qui fonctionnent avec du méthane, avec un certain nombre de choses. Elles brûlent effectivement, mais pas la même chose. L'objectif est bien de voir disparaître tout ça, mais ce n'est pas la ville de Cenon qui est responsable de l'ensemble de ce qui se passe sur la métropole. Il faut que toute la métropole ait conscience et agisse pour réduire les déchets. Et puis, vous savez, comme je dis, l'usine d'incinération, il y a un organisme qui disait : « L'usine d'incinération, c'est un signal sur la rocade. » Tu parles d'un signal. Rappelez vous, certains l'appelaient « la pipe à Bonnac ». Après les travaux qui sont faits, ce sont 15 000 foyers qui sont chauffés grâce à ça, ce sont plusieurs équipements. Demain, si l'origine de la chauffe est différente, je n'y vois aucun inconvénient puisque l'arrêt de l'usine d'incinération était dans tous les esprits, etc. Moi, demain, il n'y a plus de déchets, on remplace par autre chose, ça me va très bien, ça veut dire qu'on aura réussi sur le plan des déchets, mais on en est loin encore et très franchement, encore une fois, il faut régler tout. C'est-à-dire qu'on ait des endroits où on enfouit encore, franchement, ce n'est pas une bonne solution. Et deuxièmement, il faut regarder ce qui se passe sur l'intégralité du territoire, parce que Bègles et Cenon, ce n'est pas que la métropole. Donc, il y a un problème global dont il faut se saisir pour qu'effectivement, il y ait une réduction des déchets. Je remercie aussi Laurent et Alexandre, parce qu'ils se sont engagés sur la réduction des déchets alimentaires dont les premiers tests grandeurs réelles et opérationnelles vont être réalisés dans nos écoles. Alors, on est en train de discuter pour l'intégrer au marché qui est en train d'établir le nouveau marché du Sivom de manière à ce que les déchets alimentaires des écoles soient donc récupérés, si possible dès le début de l'année 2023. Un gros travail a été fait déjà de sensibilisation dans les écoles. Je remercie les équipes autour des élus que je viens de citer, qui ont vraiment beaucoup travaillé sur ce sujet. Ça aussi, c'est comme on le disait tout à l'heure, ça commence à l'école. Si, là, déjà les enfants ont conscience de tout ça, alors on gagnera sûrement ce que vous espérez et ce que nous espérons tous, Monsieur Delaune. Voilà, on va passer au vote, puisque quand je conclus, on passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Bien, bravo ! Merci, Laurent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. **Résidence Le Métropolitain – Acquisition de parcelles à l'euro symbolique et intégration d'une sente piétonne dans le domaine public communal**

PROCES VERBAL

Par courrier du 6 novembre 2019, les copropriétaires de la Résidence Le Métropolitain, sise 2 avenue du Président Vincent Auriol, ont annoncé leur souhait de céder une partie de la parcelle cadastrée AD 321 à la Ville, afin de pouvoir clôturer leur résidence et confier à la Ville l'entretien de la sente piétonne longeant leur bâtiment et la Médiathèque Jacques Rivière. Cette cession a été autorisée par le syndicat des copropriétaires lors de leur assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2020.

A la suite d'une visite sur site réunissant le syndicat de copropriété, les membres du conseil syndical de la copropriété, élus et services de la Ville, un compromis a été trouvé concernant les limites de propriété et un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètres-experts Ageo Conseils afin d'acter le nouveau découpage et l'installation d'une clôture entre la résidence et l'espace public.

Ainsi, les nouvelles parcelles créées par le document d'arpentage établi le 15 avril 2021 et devant être cédées à la commune portent les références cadastrales AD 324 et AD 322, d'une superficie totale de 255 m². La copropriété a consenti la cession de cette assiette à l'euro symbolique, les frais d'acte devant être pris en charge par la Ville.

S'agissant d'une acquisition amiable de parcelles dont la valeur vénale n'atteint pas 180 000 €, l'avis des Domaines n'est pas requis.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées AD 322 et AD 324, situées avenue du Président Vincent Auriol et rue Camille Pelletan, en vue de leur classement dans le domaine public communal ; autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la Ville de Cenon, acquéreur.

Jean-François EGRON : Bien, merci. Cihan, est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Aménagement de voirie quartier du Loret – Cession d'une emprise de 720 m² au profit de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole mène un projet d'aménagement de voirie dans le quartier du Loret, comprenant la création de voies vertes, de stationnements, quais bus et aménagements paysagers le long des voies étudiées. L'objectif de ces aménagements, en particulier sur les rues des Catalpas et Clément Ader, est d'une part de sécuriser la desserte du complexe aquatique et les établissements scolaires avec une montée et descente du bus par la droite, et d'autre part de favoriser une mixité dans les modes de déplacement, intégrant pour chaque voie une zone de partage entre les véhicules et les modes de déplacements doux (piétons, cyclistes).

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est prévu la cession d'une emprise totale de 720 m² appartenant à la Ville à détacher des parcelles cadastrées AM 104, 127, 128 et 133, situées rue des Catalpas et rue Clément Ader, et correspondant à une partie de trottoir et d'espace vert nécessaire.

Il s'agira d'une cession à titre gratuit par la commune au profit de Bordeaux Métropole sans déclassement du domaine public préalable, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les services du Domaine ont validé ce principe dans leur avis n°2022-33119-56495 en date du 25/08/2022.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la cession à titre gratuit d'une emprise de 354 m² à détacher de la parcelle cadastrée AM 104 située rue des Catalpas, et d'une emprise de 366 m² à détacher des parcelles cadastrées AM 127, 128 et 133 situées rue Clément Ader, au profit de Bordeaux Métropole et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Bien merci, Cihan. Vous l'avez compris, c'est l'opération qui vient compléter le stade de football et la piscine, puisque les voiries vont être reprises. Ça veut dire que rue des Catalpas et rue Clément Ader, les trottoirs vont être refaits, la voirie. Sur Catalpas, insertion d'une piste cyclable et surtout de la végétalisation, notamment le long du stade de football, pour que les habitants soit un peu préservés. Voilà, ils ont le droit de ne pas forcément aimer le foot, il paraît qu'il y en a qui n'aiment pas la Coupe du monde. Donc là, les nôtres, on les préserve aussi. Et puis, deuxièmement, le long pour aller à la piscine, pareil, végétalisation et aménagement de la voirie pour qu'elle soit compatible avec le vélo et la circulation des piétons et des voitures. Voilà ce à quoi c'est destiné ces sessions. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Subvention 2022 à l'a'urba – autorisation

L'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, a'urba, est une association régie par la loi de 1901 qui mène en toute indépendance et dans l'intérêt commun de ses membres (communes, Etat, Département, Région, Métropole, CCI...) des études d'observation, d'analyse, de recherche et de réflexion.

La Ville de Cenon a adhéré à l'a'urba par délibération du 25 mars 1998. Compte tenu de son engagement dans des projets d'urbanisme, de renouvellement urbain et de développement économique, la ville de Cenon est intéressée par les domaines d'intervention de cette agence d'urbanisme.

Il est proposé que la ville attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 euros à l'a'urba pour l'année 2022. Le travail à mener par l'agence cette année porte sur le recensement du patrimoine végétal à préserver sur les parcelles privées, dans le prolongement de ce qui a déjà été entrepris dans le cadre du patrimoine public et des bailleurs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accorder une subvention de 18 000 euros à l'a'urba pour l'année 2022, et à signer toute convention ou tout autre document afférent à cette subvention.

Jean-François EGRON : Merci, Cihan. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Alors on va passer au vote en sachant qu'il y a un déport concernant Michael puisqu'il travaille dans la structure. Un déport, c'est-à-dire qu'il ne prendra pas part au vote. Vous aurez parfois des positions de cet ordre-là. Alors moi, en ce qui me concerne, au département, à la métropole, mais ici aussi, on travaille donc en termes de déontologie et on surveillera les délibérations où on peut. L'opposition est concernée aussi, c'est tout le monde, tout le conseil municipal qui peut se trouver en position de ne pas pouvoir voter une délibération en fonction des engagements qu'elle a dans d'autres organismes. Pas de prise de parole ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**2 Ne prennent pas part au vote
M. DAVID, L. ARMOËT (par procuration)**

4. Constat de la désaffectation et du déclassement du domaine public de deux parcelles situées dans le Parc du Loret

La Ville est propriétaire des parcelles cadastrées AM 147 (5 m²) et AM 153 (11 m²) situées rue des Catalpas et rue Clément Ader, issues des parcelles-mères AM 105 et AM 127 et incluses dans le Parc du Loret. Ces parcelles étaient affectées au service public du sport et du loisir, relevant ainsi du domaine public de la Ville.

Ces parcelles ne font aujourd'hui l'objet d'aucune affectation puisqu'elles sont séparées physiquement du Parc du Loret par une clôture type Heras.

Au regard de ces éléments, les parcelles en cause n'apparaissent ni affectées à un service public, ni à l'usage direct du public. A ce titre, leur maintien dans le domaine public de la Ville n'est pas justifié.

Le District de la Gironde de Football souhaite les acquérir auprès de la commune.

PROCES VERBAL

La Ville n'a en l'état aucun intérêt à conserver ces parcelles qui représentent des bandes de terrain de moins de deux mètres de largeur et qui sont de fait inexploitable.

Pour permettre à la Ville de céder ces parcelles au District de la Gironde de Football, il convient de constater la désaffectation à l'utilité publique de ces bandes de terrain et d'en prononcer le déclassement du domaine public communal.

Vu, l'article L2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir constater préalablement la désaffectation du domaine public communal des parcelles cadastrées AM 147 et AM 153, de superficies respectives de 5 m² et 11 m², sises rue des Catalpas et rue Clément Ader et prononcer le déclassement du domaine public communal de ces parcelles pour une incorporation au domaine privé de la commune.

Jean-François EGRON : Merci, Cihan. Est-ce qu'il a des remarques sur la première délibération ? Non. Alors je soumetts au vote, la première délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Délibération rectificative - Cession d'un terrain communal sis rue Clément Ader au profit du District de la Gironde de Football

La délibération autorisant la cession d'un terrain d'une superficie de 1402 m² détaché de la parcelle cadastrée AM 106 a été votée lors du conseil municipal du 11 avril 2022, sur la base d'un plan de division établi le 29 mars 2022.

Par la suite, un document d'arpentage correspondant à ce découpage a été transmis au Cadastre. Des problèmes techniques liés à la compensation des écarts entre les limites réelles des parcelles et les limites cadastrales ont mis en avant la nécessité d'effectuer un nouveau document d'arpentage.

Aussi, le géomètre a transmis à la commune un nouveau document d'arpentage sur lequel est matérialisé un lot à céder dépassant désormais sur les parcelles cadastrées AM 105 et AM 127, créant deux parcelles supplémentaires à céder pour constituer le lot de 1402 m² (voir plan ci-joint) :

- **Parcelle AM 147**, issue de la parcelle-mère AM 105 : 5 m²
- **Parcelle AM 153**, issue de la parcelle-mère AM 127 : 11 m²
- Parcelle AM 148, issue de la parcelle-mère AM 106 : 1386 m²

Soit une superficie totale de 1402 m².

A la délibération n°2022-74 du 11 avril 2022, votée à l'unanimité, mentionnant la cession d'un terrain détaché de la seule parcelle cadastrée AM 106, il apparaît nécessaire d'y apporter une rectification afin d'autoriser la cession du lot désormais composé des trois nouvelles parcelles cadastrées AM 147, AM 148 et AM 153, suite à l'établissement du nouveau document d'arpentage.

Il est ici précisé que la parcelle AM 147, issue de la parcelle-mère AM 105 intégrée au Parc du Loret et relevant du domaine public communal, a préalablement été déclassée par délibération n°2022-159 du 03 octobre 2022 afin de permettre sa cession.

Conformément à la délibération n°2022-74 du 11 avril 2022, il est rappelé que la cession de ce terrain au District de la Gironde de Football vise à lui permettre d'implanter son siège social à Cenon, dont la construction a été autorisée par un permis de construire délivré le 1^{er} décembre 2021 portant sur la création d'un bâtiment à usage de bureaux d'une surface de plancher totale de 978 m².

La Ville avait acquis la parcelle bâtie cadastrée AM 106 par acte notarié des 19, 23 et 27 décembre 2016 avec pour objectif d'y installer un gardien affecté à la surveillance du Domaine du Loret où sont implantés de nombreux équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi que plusieurs locaux associatifs, conformément à la délibération n°2011-94 du conseil municipal du 22 juin 2011. Cette acquisition n'était pas entrée dans le champ d'application de la T.V.A. Pour la présente mutation, de manière analogue, la Ville de Cenon se place en dehors de toute démarche de commercialisation ou d'aménagement sans autre motivation que celle de réemployer au service de ses missions la valeur de ses actifs. En effet, la construction du siège social du District de football, membre de la Fédération

PROCES VERBAL

Française de Football, sur cette parcelle située au sein d'un parc équipé de terrains dédiés au sport et au pied d'un quartier prioritaire, est une source de rayonnement pour la commune et ses habitants. Pour ces raisons, la présente cession n'entre pas dans le champ d'application de la T.V.A. et relève du simple exercice du droit de la propriété (BOI-TVA-IMM-10-10-10 n°140).

Les Domaines évaluent le coût au m² de la parcelle à 575 €, toutefois, compte tenu de l'intérêt public de ce projet, il est proposé au conseil municipal d'accepter la cession du terrain communal d'une superficie d'environ 1 402 m² au District de la Gironde pour un prix global de 569 212 € correspondant à un prix de 406 € / m², hors frais d'acquisition non connus à ce jour, tel que défini il y a 3 ans lors de la définition du projet avec le District. De jurisprudence constante, les ventes consenties par les collectivités à un prix inférieur à l'évaluation des domaines sont possibles si elles sont justifiées par un intérêt général et comportent des contreparties au profit de la collectivité (cf. Conseil d'Etat, 25 novembre 2009, « Commune de Mer »).

En contrepartie de cet accompagnement, il sera prévu à l'acte de cession une interdiction de revente avec plus-value pendant une durée de 10 ans. A l'issue de ce terme et pour une durée de 30 ans supplémentaires, la cession du terrain pourra être autorisée avec une clause de reversement de 80% de la plus-value à la ville de Cenon.

De plus, dans le prolongement Est du lot cédé au District, un terrain lui sera mis à disposition pour l'implantation à ses frais d'un équipement de foot à cinq dont les cenonnais pourront bénéficier gratuitement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la cession au profit du District de la Gironde de Football d'un lot d'une superficie de 1 402 m² constitué des parcelles cadastrées AM 147, AM 148 et AM 153 – provenant du détachement des parcelles à ce jour cadastrées AM 105, 106 et 127, au prix de 569 212 € hors frais d'acquisition qui seront à la charge de l'acquéreur et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Jean-François EGRON : Est-ce qu'il y a des remarques sur la deuxième délibération ? Non plus. Sur la deuxième délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Merci à Cihan aussi. Alors, Hürizet Günder, attribution d'une subvention à des associations participant à la Quinzaine de l'égalité et de la diversité et je ne prendrai pas part au vote, puisque j'ai voté les subventions de Bordeaux Métropole concernant cette Quinzaine.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VII – CITOYENNETE – DEMOCRATIE LOCALE

1. Attribution de subventions à des associations participant à la « Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité 2022 »

La Ville de Cenon travaille, depuis de nombreuses années, à renforcer le lien social et à lutter contre toute forme de discrimination sur son territoire.

A ce titre et dans le cadre d'un programme d'actions de lutte contre les discriminations, elle participe à la programmation de la « Quinzaine de l'Egalité et de la diversité 2022 ».

Ce rendez-vous citoyen ayant pour objet la promotion de l'égalité et du bien vivre ensemble connaît un rayonnement intercommunal puisque plusieurs communes de la métropole, dont Cenon dès 2017, se sont associées à son organisation.

Pour l'édition 2022, prévue du 10 au 27 novembre, un appel à projet métropolitain a été lancé par Bordeaux Métropole auprès des acteurs associatifs et des communes de la métropole.

Après examen de l'ensemble des projets présentés, une enveloppe de 3 000 euros a été attribuée à la ville de Cenon, par délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 30 septembre 2022, pour un montant total de 46 000 euros reparti entre 20 communes participantes.

La ville de Cenon cofinancera à hauteur de 4 420 euros ce programme d'actions en complément des fonds octroyés par Bordeaux Métropole.

Les montants alloués aux associations pour leur participation à la Quinzaine de l'Egalité en 2022 sur Cenon sont répartis ainsi :

PROCES VERBAL

Alif's	500	euros
O2 Radio	500	euros
Asso Lala chant evenement	2500	euros
Collectif « Là-bas si j'y vais »	1920	euros
CIDFF	1500	euros
Centre social La Colline	500	euros

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 de la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer des subventions aux associations participant sur Cenon à la « Quinzaine de l'Égalité et de la diversité 2022 » pour un montant total de 7 420 €, conformément au tableau ci-dessus qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Jean-François EGRON : Merci beaucoup à toi aussi, Hürizet. Tu as fait un travail avec l'ensemble des services. Je voudrais saluer aussi Marie Bourgey au niveau du cabinet qui a suivi ça avec toi. C'est un très bon travail. Je voudrais dire au nom de la métropole aussi qu'on est passé de 13 à 20 communes qui se sont engagées, on a d'ailleurs augmenté le budget, avec des actions extraordinaires. Je vous invite vraiment à aller dans les communes, parce que vous avez des choses. Il y a des spectacles, il y a des manifestations culturelles, sportives, etc. Et donc, un très bon travail qui a été fait. Deuxièmement, j'étais vendredi à l'inauguration. C'est toujours dans le cadre de la politique que mène la ville de Bordeaux et la métropole sur l'égalité et la lutte contre les discriminations. Je vous engage à y aller. Vous ne sortirez pas indemne de cette exposition spectacle. C'est 24 heures de la vie d'une femme, qui est dans un endroit que connaît bien Alexandre, Cap Sciences, qui est une exposition remarquable et qui prend six histoires de femmes, de vraies histoires de femmes. Ce sont des faits réels. D'ailleurs, nous avons deux des femmes qui ont subi les parcours que l'on a vus. C'est assez déroutant, parce que vous avez plusieurs univers. Et le premier univers, c'est la naissance de la personne. Elle va arriver dans le monde et puis après tout ce qu'elle va rencontrer et tous les... Alors, il y a un parcours qui sera accessible aux jeunes, à la jeunesse, qui est le moins douloureux. C'est celui d'une femme afghane. Mais après, il y en a qui secoue. Et donc, vous avez d'autres pièces dans lesquelles vous allez, dont, à un moment donné, un acteur ou une actrice qui vous attend et qui discute avec vous comme si vous étiez cette femme. Je vous assure que ça remue, c'est quelque chose d'extraordinaire. On a besoin d'éléments comme ça, surtout dans la période dans laquelle on vit pour soutenir la cause féminine. Moi, je vous invite vraiment à y aller. Pour terminer, en dehors de ça, je m'adresse à Fabrice Moretti, puisqu'on s'est interrogés sur le vote. C'est la loi 3DS qui est en train de simplifier une pétaudière, c'est-à-dire de simplifier, de savoir ce sur quoi nous devons ne pas prendre part au vote ou prendre part au vote. La métropole a un collège de déontologie, elle a travaillé là-dessus, donc il y a un certain nombre d'éléments qui sont presque automatiques. Le département fait pareil.

Dominique ASTIER : La Région ça fait longtemps.

Jean-François EGRON : La Région... la loi 3DS est récente.

Dominique ASTIER : Non, mais on a déjà... On se déporte très régulièrement quand on est intéressé.

Jean-François EGRON : D'ailleurs le mot "déport", ce n'est pas terrible, ça me fait penser à autre chose. Oui, je sais bien, mais bon, je préfère ne pas prendre part au vote sur l'étymologie. Et d'ailleurs, ce que je propose, c'est qu'à Mathieu Régis, s'il en est d'accord, qu'il se rapproche de ces collectivités pour qu'on ait un travail de fait ici, ça nous évitera de nous poser des questions. Et en l'occurrence, sur ce cas de figure précis, comme nous avons voté une délibération concernant la Quinzaine de l'égalité et notamment une en direction de la commune de Cenon, y compris l'opposition, on doit normalement ne pas prendre part au vote là.

Fabrice MORETTI : Non, mais ça ne me dérangeait pas. Ce qui me paraissait normal, c'est que comme vous, vous avez donné comme raison que parce que vous aviez voté à la métropole, vous ne pouviez pas prendre part au vote, il me semblait que pour moi, c'était la même chose.

Jean-François EGRON : C'est la même chose et Anne Lépine, c'est pareil. Bien. Hormis ces trois personnes, est-ce qu'il n'y a pas de remarque particulière sur cela ? Oui, je vous en prie, Madame.

PROCES VERBAL

Florence Damet : Moi, c'est une question de curiosité. En fait, comment sont choisies les associations ? Est-ce que forcément, ce sont des associations cenonnaises ou pas du tout ? Parce qu'il y en a apparemment de Bordeaux, d'après ce que je connais. Donc, voilà, c'était juste savoir comment elles étaient choisies.

Jean-François EGRON : Au niveau cenonnais, c'est un travail qui est fait localement. Quand vous dites qu'ils ne sont pas de Cenon, O2 Radio, c'est de Cenon. Le CIDFF, il a une antenne à Cenon, le centre social La Colline, c'est de Cenon. Mais il peut arriver, effectivement, qu'on ait des collaborations. C'est ce qui a été dit par Hürizet, notamment avec la ville d'Artigues. Ensuite, comment ça se passe au niveau de la métropole ? Parce que c'est elle qui valide les opérations. Il y a un budget global qui a été porté de 40 000 à 60 000 euros cette année, qui est réparti entre les 20 communes, parce qu'on était à 40 000. Du coup, on est passé de 16 à 20. J'ai réussi à convaincre ceux qui détiennent les cordons de la bourse que c'est le même gâteau avec plus de communes, ce n'était pas évident. Et donc, chaque commune nous présente un programme et nous arbitrons sur ce que nous retenons, puisque parfois il y a des opérations qui parfois étaient complètement décalées de l'objectif. Donc, nous, on disait, à ce moment-là, écoutez, on ne peut pas. Et la métropole donne des subventions en fonction de plusieurs critères. D'abord, le nombre d'actions, la population de la commune, mais également le budget lui-même engagé, puisqu'il faut que la ville ait au moins investi 50 % de la somme globale. Parce que certains nous présentent des additions où c'est essentiellement la métropole qui finançait. Tout cela a été réglé. Tout le monde a bien compris la règle du jeu et donc l'ensemble des projets nous sont présentés puis on arbitre. Voilà comment ça se passe. Et ici, à Cenon, Hürizet et les services sollicitent les associations. Certaines nous le font directement. En règle générale, elles nous sollicitent toujours et on essaie aussi d'investir d'autres domaines qui ne sont pas forcément prévus dès le départ avec le CIDFF, c'est nouveau. J'ai demandé à Hürizet aussi à travailler sur le volet handicap. Il y a beaucoup de communes dans le cadre de la quinzaine qui se sont lancées sur le volet handicap pour qu'un jour, ce mot ne soit pas synonyme d'obstacles, mais de vie et de quotidien partagé. Ce serait mieux. J'ai répondu à votre question, Madame ? Oui, Claudine ?

Claudine CHAPRON : Et ces associations répondent évidemment à des critères d'éducation populaire, ce qui est très important parce qu'on ne choisit pas une association comme ça. Il y a des critères. Et ces associations, c'est pareil dans l'Éducation nationale. Merci.

Jean-François EGRON : OK, merci. Ah non, c'est le moment de la conclusion. Tu voulais dire quelque chose de plus juste avant que je conclue. Vas-y, Hürizet, je t'en prie.

Hürizet GÜNDER : Simplement pour dire qu'on a eu beaucoup de demandes cette année et qu'on a choisi par rapport à notre commune et par rapport aux valeurs que nous, on porte.

Jean-François EGRON : Tout à fait. Merci, Hürizet. Merci, encore une fois, à toute l'équipe qui a participé à ça et aux assos qui sont très engagées sur le sujet. On va passer au vote. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci, beaucoup.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 Ne prennent pas part au vote

**J-F. EGRON, A. LAOUILLEAU (par procuration), A. LEPINE, M. CARVEL (par procuration)
F. MORETTI, Y. POULET (par procuration)**

VIII – EDUCATION – ENFANCE

1. Bilan 2021 des activités péri et extrascolaires gérées par l'association Les Francas de la Gironde dans le cadre du contrat SSIEG

L'association Les Francas de la Gironde a été mandatée par la ville de Cenon par délibération en date du 17 décembre 2014, pour assurer la gestion des activités péri et extrascolaires (accueil périscolaire, TAP, Centres de loisirs) pour les enfants d'âges maternels et élémentaires de 3 à 12 ans.

Pour l'année 2021, le bilan qualitatif, quantitatif et financier et le suivant :

Bilan qualitatif :

PROCES VERBAL

Comme en 2020, l'activité 2021 a été largement marquée par le contexte sanitaire et notamment un confinement décidé pour 3 semaines en avril 2021. L'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires ont été marquées par ces restrictions ainsi que par l'application des protocoles sanitaires limitant certaines activités (organisation par groupe d'âge pour limiter le brassage des groupes).

Pour autant, les Francas de la Gironde ont poursuivi sur l'année 2021 plusieurs projets en cours depuis plusieurs années : éveil culturel A petits pas, démarche d'éducation à l'environnement Centre Aéré ou encore l'intégration des enfants à besoins spécifiques.

Bilan quantitatif :

Volet 2 – 3/6 ans :

Activités	Heures réalisées
TAP	31 485
Périscolaire	40 041
Centres de loisirs	71 787

Volet 3 – 6/12 ans :

Activités	Heures réalisées
TAP	45 790
Périscolaire	53 067
Centres de loisirs	63 049

L'impact de la crise sanitaire sur l'année 2021 ne permet pas une comparaison avec les autres années (limitation de l'accès à certaines activités en lien avec les protocoles sanitaires)

Bilan Financier :

Le résultat net de l'activité fait apparaître un déficit de 36 006.06€. Ce déficit s'explique par les protocoles sanitaires imposés pendant l'année ayant forcé la collectivité à réduire les possibilités d'accueil d'enfants. Ces restrictions ont mené à une baisse des fréquentations et donc des recettes sur les participations familiales et les prestations de la CAF, sans pour autant provoquer de baisse du nombre d'encadrants et donc des charges de l'association.

Par ailleurs, ce déficit comprend une somme de 3 533.94€ correspondant à une compensation de baisse de revenu subie par les salariés de l'association en lien avec le chômage partiel subi dans l'année du fait de la crise sanitaire.

L'article 5.6 de la convention SSIEG détaille les conditions de la participation au déficit de la collectivité en cas d'exercice déficitaire. La part non imputable au mandataire, conséquence de l'évolution des conditions juridiques, administratives ou socio-économiques, d'exercice de l'activité sera strictement et intégralement compensée par la commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce bilan et autoriser le Maire à verser la somme correspondant au déficit mentionné ci-dessus à l'association Les Francas de la Gironde.

Alexandre MARSAT : Je voudrais juste ajouter, en dehors de la délibération, qu'il est important, on l'avait fait l'an dernier, de prendre en compte la compensation du chômage partiel. Ce sont des salariés qui maintenant depuis bientôt trois ans sont confrontés à la Covid, sont en face de la Covid et doivent régulièrement s'adapter, encore récemment, aux protocoles multiples qui ont souvent été donnés autant par le ministère de l'Éducation nationale que par la direction Jeunesse et Sports, à des protocoles donnés le lendemain pour la veille, littéralement.

Jean-François EGRON : Merci, Alexandre. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Oui, Jérémy Ringot, Madame Heraud et Monsieur Delaune.

Jérémy RINGOT : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là de l'accueil périscolaire qui, au-delà d'un service pour les familles, fait partie intégrante de l'accompagnement de l'enfant dans son éveil, son épanouissement, son éducation.

PROCES VERBAL

Et forcément, on souhaite profiter de ce rapport annuel pour dénoncer le manque de moyens criant dans l'Éducation nationale. Ça en fait partie intégrante. D'un côté, nous, élus de Cenon, mettons tout en œuvre pour un accueil périscolaire de qualité des écoles et des structures qui répondent aux besoins d'enseignement qualitatif pour nos enfants. Et de l'autre côté, il y a le gouvernement qui sape l'éducation de toute une génération. En effet, nous ne parlerons que de ce que nous connaissons et qui est le plus récent l'école, Camille Maumey, maternelle de six classes dans le bas Cenon, dont une petite section grande section qui nécessite un remplacement depuis la rentrée. Que des instituteurs soient malades, ou institutrices, c'est normal, c'est l'être humain. On ne dénoncera pas ça. Par contre, on dénonce le fait que les 15 premiers jours, une enseignante remplaçante était bien présente et qu'en suivant depuis la mi-septembre, ce ne sont pas moins de cinq remplaçants qui se sont succédé pour des petits de trois à cinq ans, avec trois jours d'école sans aucun remplacement. Et cette semaine, un ou une remplaçante sera présent mercredi matin uniquement. Sauf qu'une autre classe cette semaine a vu son institutrice malade de lundi à mercredi. Ce matin, le directeur a dû faire entrer six classes de maternelle dans quatre. Je vous laisse faire une petite moyenne, ce ne sont pas moins de 35 élèves par classe qui ont été effectués ce lundi et qui ce sera encore le cas demain, voire plus longuement s'il n'y a pas de remplaçant à venir. Je vais faire un petit aparté. Le gouvernement a trouvé le moyen de nous faire faire des économies de chauffage. Il suffit de surcharger les classes. Comme ça, on n'a même plus besoin d'allumer le chauffage. On n'aura même plus le débat entre nous. Ça, c'est la petite boutade, mais c'est quand même très malheureux pour nos enfants actuellement et les enseignants. Les élus communistes et apparentés soutiennent les parents d'élèves qui se sont mobilisés jeudi dernier, ainsi que le corps enseignant qui était en grève pour que soient donnés les moyens nécessaires à l'éducation des générations futures. Et nous n'hésiterons pas à aider la mobilisation de tous les parents d'élèves et du corps enseignant de la commune et au-delà si ces situations se répétaient et perduraient. Pour revenir au sujet de la délibération concernant le bilan qualitatif et quantitatif qui nous est exposé, nous reconnaissons les compétences pleines et entières des Francas actuels délégués dans l'éducation populaire, qui s'attachent à transmettre les qualités et valeurs que nous exigeons des temps périscolaires fondés sur la laïcité, l'humanisme, la solidarité. Ils invitent les enfants à la tolérance, au respect, à l'ouverture sur la société, leur font découvrir les cultures, le sport et les accompagnent vers une citoyenneté active. Et dans ces temps où l'Éducation nationale ne donne pas les moyens, on les remercie encore plus fortement.

Jean-François EGRON : Merci, beaucoup Jeremy. Madame Heraud ?

Christine HERAUD : Je voulais juste poser une question puisque le vote a été positif pour une modification du délégué...

Jean-François EGRON : De la forme.

Christine HERAUD : De la forme. Donc je voulais savoir si les Francas postulaient pour poursuivre dans le nouveau statut et comment ça allait se passer l'année prochaine, puisque je crois qu'on arrive à échéance fin décembre.

Jean-François EGRON : Vous avez bien compris qu'on est passés du SSIEG à une DSP et effectivement les Francas se sont portés candidats. Une deuxième structure au début avait voulu se porter candidate, mais elle a retiré sa candidature. Donc il n'y a plus que les Francas qui sont en lice, mais la procédure se termine quand, Alexandre ?

Alexandre MARSAT : On est sur la phase de négociation et l'avis sera rendu dans le mois de novembre et la prestation se terminera le 31 décembre pour être reprise par le délégué qui sera retenu au 1^{er} janvier 2023.

Jean-François EGRON : On a fait ça de manière très impartiale. Moi, je m'interrogeais : « Il ne reste plus qu'un candidat, est-ce que c'est bon ? » Qu'est-ce que vous voulez faire ? Vous n'en avez qu'un, vous n'en avez qu'un. Deuxième élément, il y avait des éléments qui étaient très positifs pour les Francas. Et puis, il y avait des pistes d'amélioration. Quand on parle de négociation, c'est de ça dont il s'agit, c'est de voir comment on peut améliorer encore plus, dans le cadre de la DSP, les relations et les prestations avec les Francas. Mais c'est le même état d'esprit qui a été conservé, celui qu'a décrit Jeremy Ringot. Monsieur Delaune ?

Fabrice DELAUNE : Merci, Monsieur le Maire. Pour rappel, au niveau de Cenon en commun, on défendait la mise en régie, ce qui n'est pas le choix qui est fait. C'est dommage. Quand on voit qu'on peut faire une régie publique pour la piscine, pourquoi on ne peut pas le faire pour les périscolaires et les centres de loisirs ? Ce rapport, dans le contexte particulier de 2020, dans le besoin de financement qui a été présenté du fait de la DSP, est-ce que ça va se passer de la même manière ? On a cru comprendre que non. Ça va être plus compliqué certainement pour les Francas, peut-être un peu plus de difficultés pour les personnels qui, vraisemblablement, continueront à travailler avec eux. Petite réponse à Jeremy au passage par rapport aux parents d'élèves. Le collectif des parents d'élèves, de ce fait que j'ai rejoint sous réserve que je sois renouvelé dans mon poste de représentant des parents d'élèves dans mon école, bien sûr. Le dépouillement a lieu vendredi. Le collectif, j'encourage évidemment les parents d'élèves à le

PROCES VERBAL

rejoindre par rapport à toute la défense qu'on peut avoir vis-à-vis de la gestion de l'État par rapport à l'Éducation nationale et de la paupérisation de nos écoles, voire même des déclarations aujourd'hui de notre président qui vont vers une école encore plus inégale par rapport aux territoires.

Jean-François EGRON : Sur le soutien aux parents d'élèves, il est plein et entier de la part de la municipalité. On a entendu votre appel au vote, certains le relaieront. Ensuite, sur les conditions de travail du personnel des Francas, elles resteront tout à fait honorables et elles seront suivies. Il n'y a pas de problème particulier. Qu'est-ce qui change au final ? C'est un dialogue accru sur le plan financier et sur le plan du contrôle continu de l'action qu'ils mènent. Du contrôle continu, c'est un contrôle partagé, ce sont des échanges parce que là, il y avait une réunion annuelle. En un an, il ne peut se passer beaucoup de choses. Là, nous aurons des étapes régulières où on discutera finances, qualité des opérations, recadrage parfois, en disant : « Tiens, on fait une telle opération, est-ce que vous ne pouvez pas y aller ? » Au contraire, je crois qu'on a à y gagner avec un dialogue permanent sur la qualité du travail que l'on connaît déjà et qu'on peut adapter de manière beaucoup plus ponctuelle que ce n'était le cas auparavant. Sur le plan financier, ça va aider. Quand vous arrivez au bout d'un exercice, faire des remarques, c'est un peu chiant parce que vous arrivez après la bataille. Il vaut mieux qu'on anticipe et qu'on se parle avant que d'attendre que la sanction de l'année ne tombe. C'est un peu ridicule. Pas d'autres questions ? Non. On acte puisqu'on nous demande de prendre acte de ce rapport. Le conseil arrive à son terme avec deux motions.

PREND ACTE

MOTIONS

1. Motion pour un véritable Service Public de l'Énergie

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est la garante du Service Public d'électricité. En matière de politique énergétique, ce choix stratégique de la France, au-delà de relever le pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a largement fait ses preuves. Or d'année en année ce Service Public est mis à mal par la privatisation de pans entiers du modèle français de l'énergie au détriment des usagers, des agents de ces entreprises et des collectivités gestionnaires de réseaux, avec comme conséquences :

- Une augmentation des tarifs,
- Une augmentation de la précarité énergétique pour plus de 13 millions de personnes aujourd'hui soit plus de 10% des foyers, ce qui a une incidence directe sur les finances des collectivités,
- Un dumping social, une souffrance au travail, une désorganisation des collectifs de travail, une suppression d'emplois et l'externalisation massive d'activités vers la sous-traitance.

L'énergie n'est pas un bien comme les autres.

Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous.

Dans un contexte où s'affirme, plus que jamais, la nécessité d'une transition écologique et sociale, l'alimentation en électricité de nos territoires doit être garantie par le Secteur Public.

Or, aujourd'hui, en lien avec les tensions internationales et avec les mouvements spéculatifs qui les amplifient dans le cadre du marché libéralisé, les prix de l'énergie explosent (électricité et gaz notamment).

L'automne et l'hiver 2022 s'annoncent très difficiles pour nos concitoyens qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leur facture énergétique. Il est probable que le nombre de personnes en situation de détresse sociale va fortement augmenter malgré les divers dispositifs mis en œuvre.

Notre collectivité doit pouvoir être à leurs côtés pour les accompagner cependant, elle va devoir, elle aussi, faire face à ces mêmes augmentations de tarifs. Les premières estimations de nos services municipaux font apparaître une hausse de 900 000 euros supplémentaires sur nos prévisions budgétaires.

PROCES VERBAL

Si cela peut être l'occasion de mettre en œuvre certaines économies d'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique, ces mesures n'auront qu'un impact très limité sur l'augmentation de nos factures.

Les collectivités, quelles que soient leurs couleurs politiques, vont donc toutes se retrouver dans la situation où elles risquent de devoir faire des économies sur leurs politiques publiques, de réduire leurs investissements pour atténuer l'impact sur la situation climatique, tailler dans l'aide apportée à nos concitoyens fragilisés par la situation sociale ou augmenter de manière insoutenable la fiscalité.. Nous ne pouvons pas accepter cette alternative cornélienne.

Dans le même temps, les bénéfices colossaux des grandes multinationales de l'énergie explosent de manière indécente : Total Energie annonce par exemple un bénéfice record de 5,7 milliards d'euros sur le deuxième trimestre 2022, soit le double de son bénéfice 2021 sur la même période.

Le conseil municipal de Cenon refuse l'alternative qui conduit à réduire ses services publics ou à augmenter les impôts pour, au final, gonfler les bénéfices de ces grands groupes de l'énergie.

Aussi, afin de protéger à la fois nos administrés et notre collectivité, nous demandons que le gouvernement adopte les propositions d'urgence suivantes :

- Il faut que le gaz et l'électricité soient considérés comme des biens publics, dont les prix sont fixés en fonction de la réalité des coûts de production par EDF.
- Il faut bloquer le tarif réglementé pour nos concitoyens.
- Il faut permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour qu'elles ne soient plus soumises aux logiques spéculatives ou aberrantes du marché.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette motion.

Jean-François EGRON : Bien. Le débat est ouvert. Monsieur Moretti ?

Fabrice MORETTI : Ça va être assez rapide. Dans la première partie de la motion, il y a des choses qui sont écrites qui remontent à quelques années puisque ce sont des décisions européennes qui ont été prises, votées par l'ensemble des appareils politiques, qui ne permettaient plus d'avoir des entreprises intégrées. On l'a dans l'énergie, on l'a dans le transport et la mise en place des gestionnaires de réseaux. Ce n'est pas le ou les gouvernements français qui l'ont mis en place, mais c'est bien l'Europe. La deuxième remarque, c'est que ce genre de débat, ce n'est pas en conseil municipal qu'on peut le mener, malheureusement, je dirais. C'est plutôt l'Assemblée nationale ou le Parlement dans son ensemble qui doit travailler là-dessus. Et il me semble qu'il y a des ordres du jour qui vont arriver, qui parleront de cet élément-là. Pour ce qui nous concerne, on ne prendra pas part au vote de cette motion.

Jean-François EGRON : Madame Heraud ?

Christine HERAUD : Je voudrais dire que je partage les préoccupations et la démarche, et j'en suis solidaire et je voterai pour. Mais j'ai un certain nombre de réserves sur un certain nombre de choses. Je vais intervenir sur les deux motions parce que mes réserves...

Jean-François EGRON : Oui, mais attendez la seconde.

Christine HERAUD : Oui, mais c'est lié.

Jean-François EGRON : Oui, mais c'est bien de respecter celui ou celle qui va la lire.

Christine HERAUD : Mais comme je discute de démarches, elles sont les mêmes pour les deux motions. Vous allez voir.

Christine HERAUD : Quand il est dit, ça concerne les deux aussi, c'est dit dans la motion sur les superprofits que le capital doit apporter sa contribution à la société, je pense que le capital n'apporte jamais sa juste contribution à la société, d'autant plus aujourd'hui où il ne peut plus survivre que dans une concurrence militarisée, dans les guerres,

PROCES VERBAL

dans la surexploitation des salariés et des peuples. Je pense que c'est avec les profits qu'il faut en finir et pas seulement les super profits spéculatifs, parce qu'il n'y a pas de bon capitalisme qui prendrait sa part dans la répartition des richesses. C'est le capitalisme même qui a conduit à la monstruosité qu'on connaît aujourd'hui, un capitalisme mondialisé et financiarisé. Il n'y a pas de différence. Sur la question d'EDF, mais je pense que ça concerne aussi Total Énergies, que ça concerne un certain nombre de multinationales et d'entreprises, il faut les exproprier et les mettre sous le contrôle des travailleurs et des agents pour que ces entreprises puissent répondre aux besoins et pas du tout aux profits. J'ai une réserve, pour répondre aux besoins des populations et des peuples sur l'énergie, sur les super profits, il faudra se battre. Il n'y a pas de solution qui puisse être trouvée dans le cadre institutionnel. Ce sera aux populations et aux peuples de prendre en mains leurs propres affaires. Voilà sur quoi j'ai des réserves que vous connaissez tous. Je suis solidaire de la démarche et je voterai pour.

Fabrice DELAUNE : Je me joins totalement à cette motion. Je voudrais apporter quelques précisions qui me manquent dans cette motion. Pourquoi on ne va pas au bout de la démarche et qu'on ne propose pas la nationalisation des services publics ? Certes, la réponse est l'Europe. Mais quitte à faire une motion, autant aller jusqu'au bout et affirmer cette démarche qui fait partie du programme politique que je défends. Deuxième chose qui m'embête plus, c'est en fonction de la réalité des coûts de production de l'énergie. Si on ne met pas en parallèle la nécessaire écologie qu'on doit prendre en compte dans la production de l'énergie, on va produire n'importe comment. Il faut quand même qu'on ait cette limite-là. C'est dommage que ce ne soit pas précisé. Ce sont mes réserves, mais je voterai pour.

Jérémy RINGOT : Pour mettre de la lumière sur deux éléments. La première intervention qui suivait la lecture de la motion, excusez-moi, Monsieur Moretti, c'est surtout une excuse pour ne pas voter et vous afficher dans la droite ligne du gouvernement. Je vais prendre les éléments factuels du tarif réglementé de l'électricité. Ils sont fixés par les pouvoirs publics. Ils sont élaborés par la Commission de régulation de l'énergie, CRE, et approuvés par décision ministérielle une à deux fois par an. Oui, il y a eu des lois et une déconstruction de notre pan de service public de l'énergie par l'Europe, mais ça n'empêche que nous aussi, nationalement, on a mis les deux pieds dedans et on l'a appliqué. La loi numéro 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a entériné la suppression des tarifs réglementés. Concrètement, désormais, seules les petites collectivités ont la faculté de conserver leurs TRV, tarifs réglementés de vente, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le nouvel article L337-7 du Code de l'énergie dispose que seules peuvent bénéficier du tarif réglementé pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilo volt-ampères, les collectivités ayant moins de 10 personnes employées et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel n'excède pas deux millions d'euros. En effet, l'Europe a déréglementé totalement notre service public. Néanmoins, notre gouvernement a bien mis les deux pieds dedans et a été bien au-delà au niveau national. Ça n'empêche pas, parce qu'on habite à Cenon, de porter des problématiques qui, au quotidien, impactent notre population, de les porter par une motion au niveau national, au niveau européen. Sinon, j'ai envie de dire : à quoi servons-nous ici ? Beaucoup de mes collègues ici, et moi-même, ont une étiquette très affichée. Je me revendique du Parti communiste avec tout ce que le Parti communiste porte en termes de revendications, de programme sociétal et de politique. Maintenant, arrêtons de trouver des arguments divers et variés pour ne pas voter des motions parce que vous êtes dans la droite ligne du gouvernement. Vous avez d'ailleurs soutenu quelques candidats aux dernières législatives. Monsieur Delaune, sur la nationalisation, effectivement, le mot n'y est pas. Je pense que le débat entre nous y est parce que derrière la nationalisation, on n'y met pas tous la même chose. C'est vrai que nationalement, il y aura à porter ce qu'est le service public, ce qu'est une nationalisation, ce qu'on y met dedans et comment on se met d'accord autour de ça.

Jean-François EGRON : Merci, Jérémy. Dernière prise de parole, puis on passe au vote.

Fabrice MORETTI : Je m'attache à expliquer des faits et pas à critiquer le positionnement des uns et des autres. Je vais vous demander juste de rester sur des éléments factuels. J'ai parlé de l'Europe, j'ai parlé des votes de l'Europe. Je n'ai pas parlé de votre positionnement.

Jean-François EGRON : Vous avez le droit d'avoir des avis divergents.

Fabrice MORETTI : Excusez-moi, je vous demande juste de respecter ce que l'on présente. Que l'on ne soit pas d'accord, c'est une évidence, mais respectez ce que l'on dit. On ne prendra pas part au vote et on vous demande de ne pas essayer de trouver une explication rationnelle aux choses.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON : Monsieur Moretti, comme vous le dites, ils ont le droit de ne pas être d'accord. Il faudra bien regarder l'avenir. En ce qui concerne la motion qui va avoir lieu juste après, elles sont intimement liées. Il ne faut pas demander aux communes, on va parler de la commune de Cenon, de faire des efforts alors que 40 % de logements sociaux, et on va parler de sa position dans le rang des communes les plus pauvres. S'il y a un bouclier pour financier pour les particuliers, il n'y a rien pour les communes, et surtout rien pour les communes comme la nôtre. On prendra, en 2023, de plein fouet ces opérations-là. Il ne faudra pas nous demander d'être contributifs à outrance alors que le gouvernement ne l'est pas vis-à-vis de nous. On va passer au vote. Qui approuve cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Ne prennent pas part au vote

F. MORETTI, O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU, F. DAMET, Y. POULET (par procuration)

2. Motion sur les super profits

Notre pays est confronté à une hausse historique des prix. L'inflation dépasse déjà les 6 %. L'impact est considérable pour des millions de jeunes, de salariés, de chômeurs ou de retraités qui ne parviennent tout simplement plus à vivre, à se nourrir ou à se déplacer.

Cenon classée au 176^{ème} rang parmi les communes les plus pauvres de France est lourdement impactée...

Il y a urgence à trouver des solutions pour nos cenonnaises et nos cenonnais.

Dans le même temps, des grandes multinationales profitent de cette situation. La hausse des prix leur a permis de générer des profits records depuis plusieurs mois ; 137 milliards d'€ de profits pour les entreprises du CAC40 en 2021. Au premier semestre de l'année 2022, les bénéfices de Total s'élèvent par exemple à 18,8 milliards d'euros.

Face à cette situation, l'Espagne, l'Italie ou le Royaume-Uni ont mis en place une taxe sur les super-profits. Le secrétaire général de l'ONU s'est dit favorable à une telle mesure : « *Il est immoral, nous dit Antonio Guterez, que les entreprises pétrolières et gazières fassent des profits records grâce à cette crise énergétique, sur le dos des populations et des communautés les plus pauvres, avec un coût massif pour le climat* ».

Les députés de la Nouvelle Union Populaire écologique et sociale (NUPES) ont également fait cette proposition à l'Assemblée nationale. Mais le président de la République refuse toujours cette mesure qui permettrait de faire payer au capital sa juste contribution à la société.

C'est pourquoi, le groupe majoritaire de la ville de Cenon, souhaite que soit votée une loi de taxation des super-profits des multinationales. C'est une revendication de justice face à la situation sociale que connaît aujourd'hui notre pays.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette motion.

Jean-François EGRON : Merci beaucoup, Léa. Est-ce qu'il y a des demandes de paroles ? Monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : On va faire la deuxième mi-temps. Je vais reprendre des éléments factuels pour dire pourquoi on ne prendra pas part au vote. Encore une fois, mettre des motions au vote alors que ça ne va pas remonter ou que ça ne va pas forcément servir, je trouve que c'est dommage de le faire de cette manière-là. On a des élus locaux qui siègent à l'Assemblée nationale. On n'a qu'à leur demander de porter cet élément de cette manière-là. En plus, la conclusion est en gras : « Le groupe majoritaire de la ville souhaite que soit votée une loi ». Ça veut dire que, par définition, les oppositions ne font pas partie du groupe majoritaire. Troisième élément, pour pouvoir faire une taxation des super profits... Déjà, « les super profits », je ne sais pas ce que ça veut dire. Les bénéfices exceptionnels, comptablement, je sais. Un superprofit, je ne sais pas ce que c'est et ça n'a pas de définition. Pour pouvoir taxer ces super profits, il faudrait un cadre juridique et encore une fois, le cadre juridique, il n'y est pas en France. Je reviens à ce que je dis. C'est bien à l'Assemblée nationale et au Parlement dans son ensemble de créer ce cadre juridique. D'ailleurs, dernièrement, des amendements ont été rejetés par des députés à l'Assemblée nationale. Je n'ai pas eu le temps de regarder qui. Ce n'est peut-être pas la NUPES qui a refusé de voter les amendements. J'ai noté une remarque d'une économiste, Anne-Sophie Alsif, qui dit : « Il faudrait définir un secteur et imposer des critères de taxation par rapport aux chiffres d'affaires ou au nombre d'employés, par exemple ». Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Si je fais un parallèle avec une entreprise que je connais, dans laquelle je travaille, on fait des profits. Mais les profits, on est à la fois taxés dessus et on fait de l'investissement dans nos modes de

PROCES VERBAL

fonctionnement. SNCF Réseau, par exemple, fait des investissements pour améliorer les lignes et les voies. On peut réfléchir à des taxes particulières, mais le faire de cette manière-là et ici, au conseil municipal de Cenon, permettez-nous d'émettre cette réserve. C'est pour ça qu'on ne prendra pas part au vote.

Jean-François EGRON : Claudine Chapron.

Claudine CHAPRON : Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas forcément très compliqué de modifier le « c'est pourquoi le groupe majoritaire de la ville de Cenon souhaite que, etc. ». On pourrait très bien dire : « C'est pourquoi le Conseil municipal de la ville de Cenon souhaite que, etc. ». Ce n'est absolument pas compliqué à faire. Il suffit de faire une petite rature et de modifier ce petit mot. Ensuite, ne pas savoir ce que sont les superprofits des multinationales, je me pose la question. C'est à l'ordre du jour de toutes les actualités de ce pays. Il y a une volonté politique de ne pas justement taxer ces super profits sur les multinationales. Quand on veut, on peut. On l'a dit plus haut : l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont mis en place une taxe sur les super profits. C'est pourtant très clair. Le Secrétaire général de l'ONU y compris s'est dit favorable en disant que ne pas faire de mesure justement sur cette taxation des superprofits, c'est immoral. C'est immoral, c'est injuste. On vit actuellement une situation sociale, on doit pouvoir le faire. C'est juste une volonté politique et notre président de la République s'obstine à ne pas vouloir le faire. Merci.

Jean-François EGRON : Fabrice Delaune.

Fabrice DELAUNE : Je me joins à cette motion que j'aurais pu présenter. J'en avais préparé une, mais je n'ai pas eu le temps de la finaliser. Je rejoins largement cette proposition. Ce qu'on peut relever au deuxième trimestre, c'est que les dividendes ont augmenté de 32,7 % pour les entreprises du CAC 40 et que 44,3 milliards de dividendes ont été distribués cette année. Cette augmentation est relevée. Cette motion, pour répondre à Monsieur Moretti, a été présentée dans diverses villes par différents élus des majorités de NUPES. Ça arrive dans plusieurs communes. Il n'y a pas de raison que la nôtre n'en fasse pas partie, surtout pour défendre un tel sujet.

Jean-François EGRON : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Philippe CLAVERIE : J'ai une question à Monsieur Moretti. À la place des multinationales, est-ce qu'il est d'accord pour surtaxer les gros actionnaires ?

Jean-François EGRON : Trois remarques. On sera vigilant la prochaine fois lorsqu'on écrit les motions de manière à mettre « conseil municipal », libres de participer... S'il vous plaît, je vous ai écoutés. C'est la fin, on arrive au bout. On mettra « conseil municipal » et pas « groupe majoritaire ». Libres à ceux d'y participer et de le faire. Sur les superprofits, franchement, quand on voit qu'on multiplie par quatre, par 10, par 100, par 1 000, certains revenus des plus riches. Les profits ne sont pas habituels, Monsieur Moretti. Le groupe Total n'est pas habitué à avoir ce type de résultat en période de crise. C'est quatre fois moins habituellement. Il trouve ses ressources de la situation. Enfin, pour terminer, sur notre rôle, vous comme nous, on a été élus par nos concitoyens pour deux raisons. La première, c'est pour gérer et conduire les projets de la ville, chacun sur sa position, mais également pour relayer la parole de nos concitoyens. On ne peut pas trouver normal de la relayer quand il y a des problèmes à l'Éducation nationale. Et tout à coup, quand on parle de superprofits et d'énergie, on ne pourrait plus en parler. Je trouve ça assez curieux. On est là pour relayer la parole de nos concitoyens qui pensent exactement la même chose. Pour terminer, vous avouerez quand même, le Royaume-Uni, ce n'est pas un modèle de gauchisme absolu. Eh bien, ils le font ! Alors, permettez-nous d'être très étonnés. Allez, on passe au vote. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Et qui vote pour cette motion ? Bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Ne prennent pas part au vote

F. MORETTI, O. COMMARIEU, J-P. BERTEAU, F. DAMET, Y. POULET (par procuration)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

PROCES VERBAL

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Jean-Pierre BERTEAU

Secrétaire de séance